

ÉTUDE PRÉALABLE AGRICOLE

Projet agrivoltaïque de Combe-
Trottier, à Scey-sur-Saône-et-Saint-
Albin

Coordination technique : Aurélie QUINCHARD
Votre interlocuteur CETIAC : Katiane VIOLLIN

Projet porté par

 **EUROPEAN
ENERGY**

SOMMAIRE

01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

01a Description du projet concerné	7
Situation géographique du projet	
Fiche d'identité du projet	
Compatibilité avec les documents de planification	
Activité agricole concernée par le projet	
01b Délimitation des périmètres d'étude	12
Contexte agricole départemental	
Définition des périmètres d'étude	
02a Agriculture et filières du territoire	19
L'agriculture sur le périmètre élargi	
Les filières agricoles	
Démarches qualité et circuits courts	
Production alimentaire du périmètre élargi	
Aptitudes et potentiel agronomique	
Fonctionnalité de l'agriculture locale	
Agriculture et changement climatique	
Initiatives locales de soutien à l'agriculture	
02b Synthèse de l'état initial de l'économie agricole	30
Valeur ajoutée de l'économie agricole	
Synthèse et dynamiques de l'économie agricole	
03a Le projet agricole	36
Genèse du projet agrivoltaïque	
Les étapes de co-construction du projet	
Justification de l'implantation du projet	
Exploitation agricole engagée dans le projet	
Projet agricole ; développement de l'élevage bovin	
Caractéristiques de la structure agrivoltaïque	
Mise en œuvre et suivi du projet agrivoltaïque	
Maintien dans le temps de l'activité agricole	
03b Mesures pour éviter et réduire les effets négatifs	46
La séquence Eviter, Réduire ou Compenser	
Mesure d'évitement	
Mesure de réduction	
Bilan des mesures Eviter et Réduire	
03c Incidences positives et négatives du projet	51
Effets cumulés avec d'autres projets	
Bilan des impacts du projet	
03d Mesure de compensation agricole collective	55
Calcul du montant de la compensation	
04a CETIAC conseil en compensation agricole	57
Méthodologie CETIAC	
Bibliographie & Glossaire	
Annexes	

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉTUDE

Les trois conditions cumulatives

La **Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF)** de 2014 (Art. L. 112-1-3 du code rural) : introduction du dispositif de compensation agricole

Le **Décret d'application paru le 31 août 2016** (n°2016-1190) : obligation de réaliser une étude préalable pour les projets susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie agricole locale (ceux soumis à évaluation environnementale)

Le **Décret du 14 octobre 2021** (n°021-1348) : les fonds destinés au financement des mesures de compensation peuvent être consignés tout ou partie à la caisse des dépôts et consignations.

Par ailleurs, Le projet se conforme au décret n°2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme. Cela fait l'objet d'un document dédié, la Notice Agrivoltaïque.

ÉTUDE PREALABLE AGRICOLE

D'après le Décret, les trois conditions cumulatives de soumission d'un projet à la réalisation de l'étude préalable agricole sont :

CONDITION DE NATURE

Le projet doit être soumis à étude d'impact environnemental systématique



CONDITION DE LOCALISATION

Situé sur une zone valorisée par une activité agricole dans les 3 à 5 dernières années



CONDITION DE CONSISTANCE

La surface perdue définitivement doit être de plus de 1ha

Seuil arrêté dans la Haute-Saône

Pour que le projet soit soumis à l'élaboration d'une étude préalable agricole, les trois conditions d'application du Décret n°1190-2016 du 31 août 2016 relatif à la compensation agricole collective doivent être cumulées.

3 ans en AU ou 5 ans en A et N

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

En effet, les caractéristiques du projet de parc agrivoltaïque de Combe-Trottier à Scey-sur-Saône sont les suivantes :

Le projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact environnemental systématique



La 1^{ère} condition est remplie

EXPLOITATION AGRICOLE

Des activités agricoles de culture de sapins de Noël sont constatées sur l'emprise potentielle du projet dans les 3 dernières années.



La 2^{ème} condition est remplie

SURFACE CONCERNÉE

La surface totale concernée par le projet est de 7,4 ha



La 3^{ème} condition est remplie

Ainsi le projet de parc agrivoltaïque de Combe-Trottier à Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin cumule les trois conditions d'application du Décret n°1190 2016 relatif à la compensation agricole collective, il est donc soumis à la réalisation de l'étude préalable agricole.

Le projet face au décret

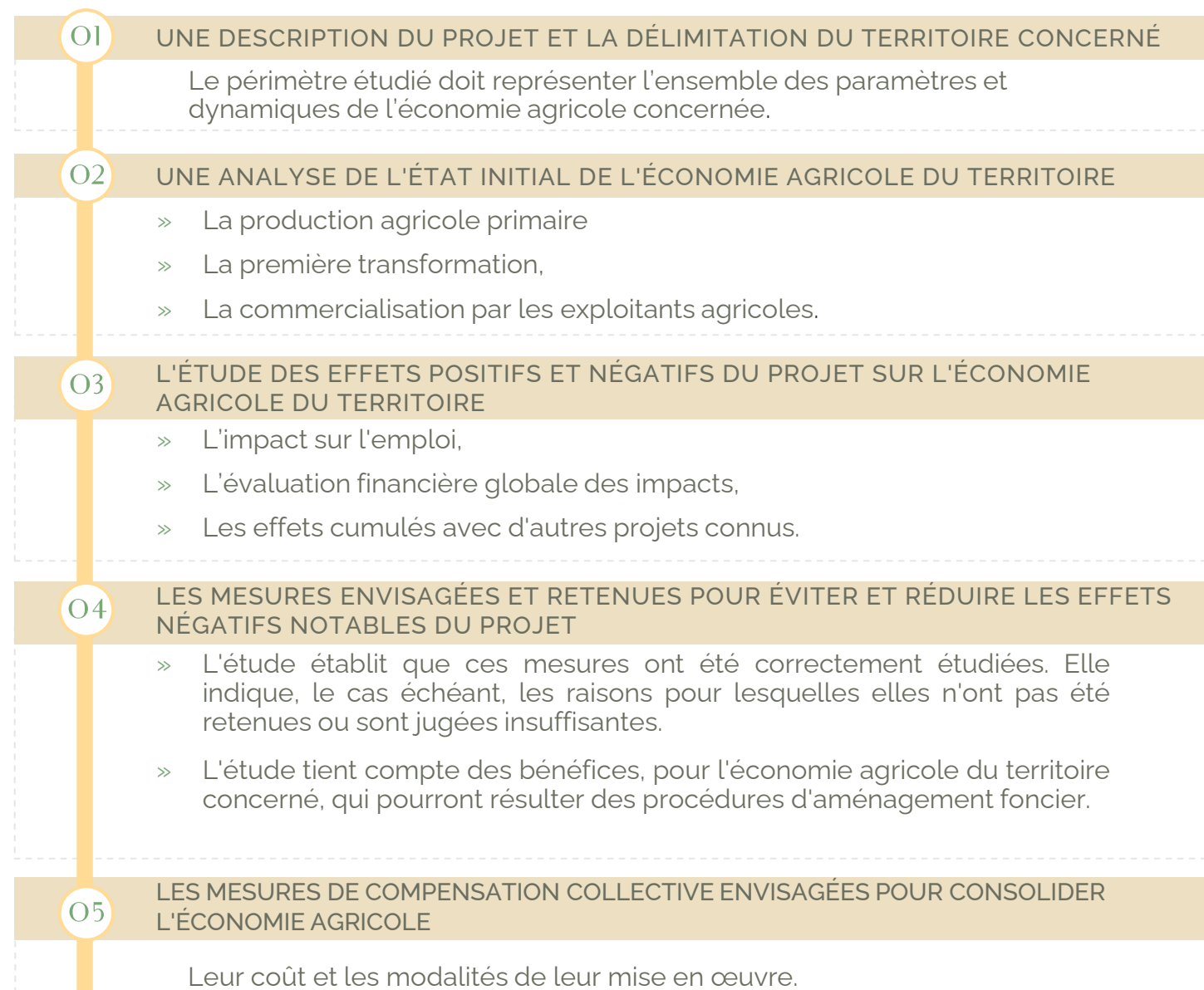
Source : CETIAC

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉTUDE

Le contenu de l'étude préalable agricole et l'instruction

Le projet remplissant les trois conditions cumulatives du Décret n°2016-1190 du 31 août 2016, une étude préalable agricole doit être réalisée selon les cinq étapes détaillées ci-dessous.

Le contenu de l'étude préalable agricole



Ces étapes structurent la présente étude préalable agricole relative au projet de Combe-Trottier, à Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin



LE PORTEUR DU PROJET CONCERNÉ PAR L'ÉTUDE

Maître d'ouvrage

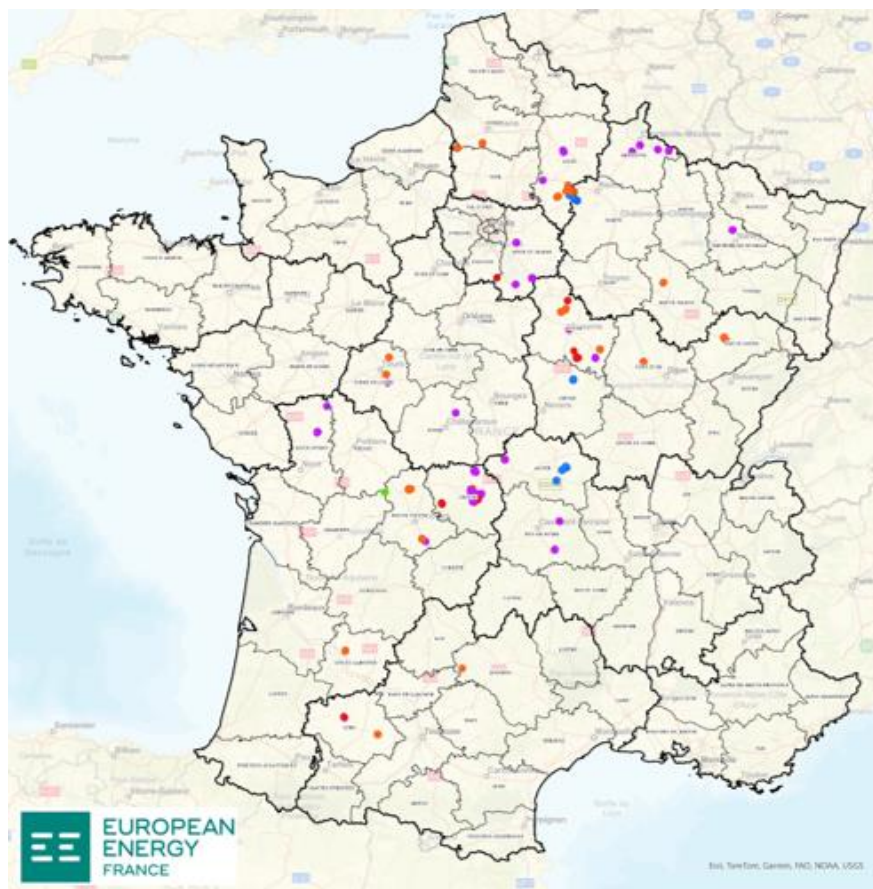
Le présent projet de parc agrivoltaïque est porté par la société European Energy, à travers la SAS EE GREEN ENERGY 02.



European Energy est une entreprise internationale fondée en 2004.

European Energy France est la filiale du groupe danois créée en 2004 et spécialistes des énergies renouvelables. Le groupe développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et solaires, ainsi que de grandes installations de Power-to-X. Son ambition est d'apporter des solutions innovantes aux besoins énergétiques des territoires. European Energy a pour objectif de participer à la transition énergétique en nouant des partenariats avec un double objectif: agir contre le réchauffement climatique et s'affranchir des énergies fossiles.

European Energy travaille actuellement sur plus d'une vingtaine de projets photovoltaïques et agrivoltaïques en France (Nièvre, Allier, Charente, Aisne).



Carte des projets solaires European Energy en cours

Source European Energy



Création en 2004

Le groupe European Energy a été fondé en 2004 par Knud Erik Andersen et Mikael D. Pedersen.



+ 700 salariés

En 2024, le groupe compte 740 salariés. 40 nationalités sont représentées au sein du groupe.



+ 20 bureaux dans le monde

European Energy a 23 bureaux dans le monde avec des équipes d'experts dans chaque pays.



3.2 millions de tonnes de CO2

Depuis 2004, European Energy a permis d'économiser 3.2 millions de tonnes de CO2.



245.000 arbres

En 2021, 245.000 arbres ont été plantés autour de nos parcs solaires.



3 GW de capacité d'énergie renouvelable

Au 1er janvier 2024, le groupe exploite plus de 3 GW de capacité d'énergie renouvelable dont 1,7 d'actifs détenus en propre.

Chiffres clés European Energy

Source European Energy

DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

En préambule de l'étude, les trois conditions cumulatives du Décret sont bien remplies par le projet. Une présentation du porteur du projet et du contexte de l'étude a été réalisée. Une description du projet sera détaillée dans un objectif de clarification des étapes et caractéristiques attendues. Plusieurs périmètres d'étude seront proposés, plus ou moins élargis afin de prendre en compte l'ensemble des composantes de l'économie agricole du territoire

Conformément à l'article D. 112-1-19 du code rural et de la pêche maritime, l'étude préalable comprend (...) Une description du projet et la délimitation du territoire concerné.

Extrait du Code Rural, Article D112-1-19 créé par Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 – art.1



01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR
L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

01a Description du projet concerné

01b Agrivoltaïsme et description des services rendus

01c Délimitation des périmètres d'étude

01

DESCRIPTION DU PROJET CONCERNÉ

- Situation géographique du projet
- Fiche d'identité du projet
- Compatibilité avec les documents de planification
- Activité agricole concernée par le projet

01a

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU PROJET

Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, dans la Communauté de Communes des Combes

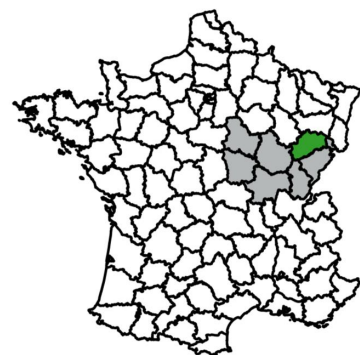
Le projet de parc agrivoltaïque porté par European Energy est situé dans la commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, dans le département de la Haute-Saône (70), au nord de la Communauté de communes des Combes. Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin est située à environ 20km de Vesoul, préfecture du département. Le projet est situé à proximité de la scierie et menuiserie Locatelli.

Créée dès 1994, la CC des Combes regroupe aujourd'hui 27 communes sur un territoire de 234 km².

Chiffres clés de la CC des Combes

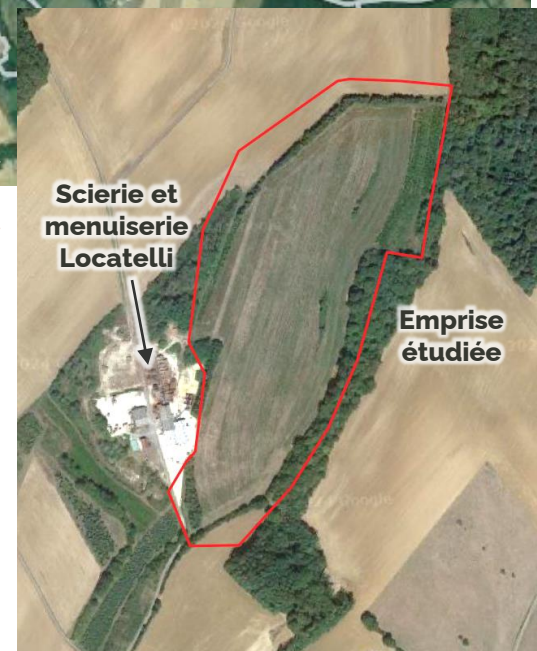
7 300 habitants dont 1 530 sur la commune

234 km² dont 28 sur la commune



0 750m N
□ Limites communales

Localisation du projet
Réalisation CETIAC



 Communauté de Communes des Combes

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Caractéristiques du projet

Le projet se conforme au décret n°2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme.

Le projet de parc agrivoltaïque de Combe-Trottier

Objet du projet : Projet agrivoltaïque conjuguant production d'énergie renouvelable électrique et production agricole
 Puissance installée : 3,2 MWc
 Production agricole : production de viande bovine (via mise en place d'une prairie de fauche)

Surfaces : Surface clôturée finale = 7,4 ha
 Surface agricole finale = 6,9ha

Portage



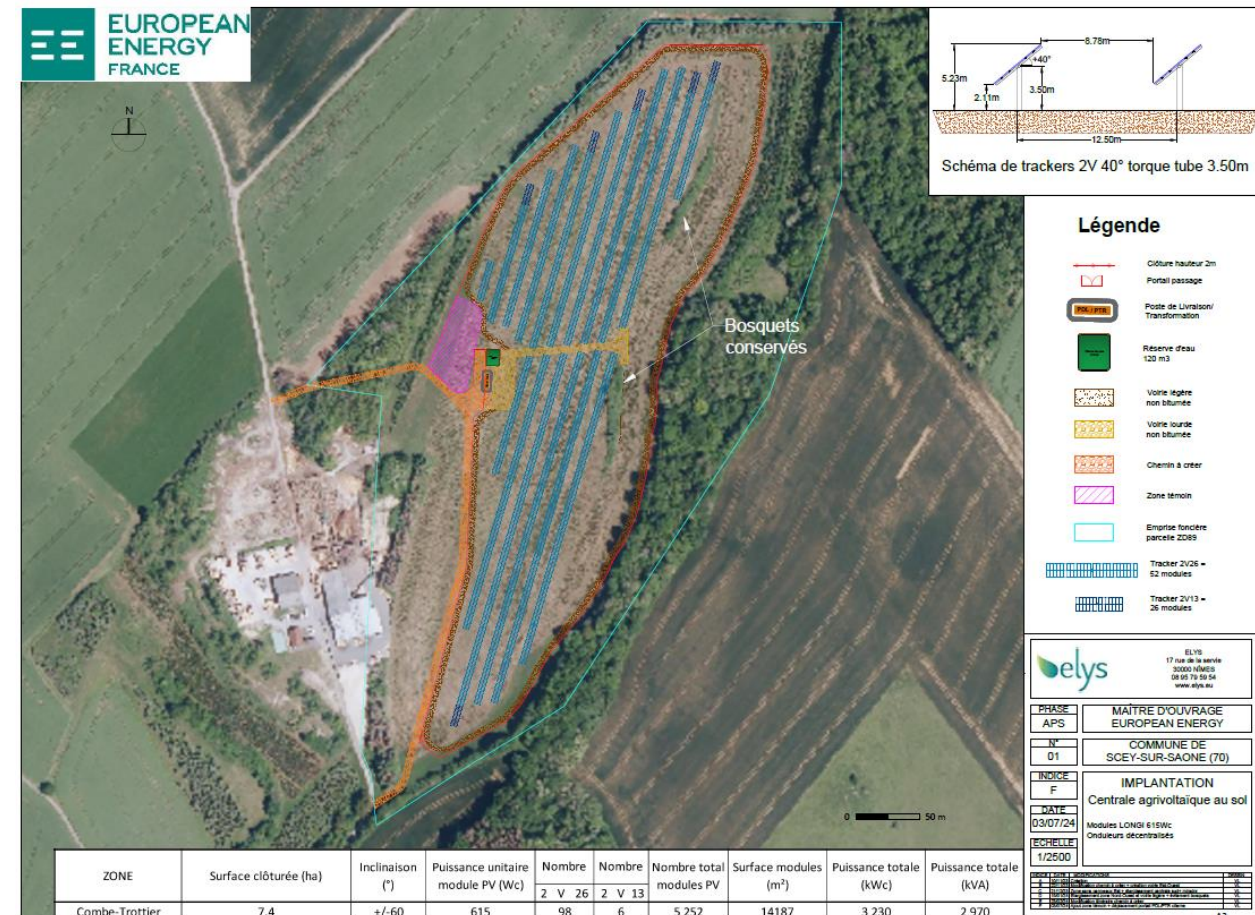
Document d'urbanisme : Zone A du PLUi de la Communauté de Communes des Combes

La particularité du projet : le développement en parallèle d'un second projet à La-Neuve-lès-Scey, avec un projet agricole commun

Le projet agrivoltaïque de Combe-Trottier ici présenté est développé de manière concomitante avec le projet agrivoltaïque des Chalindrés sur la commune voisine de la-Neuve-lès-Scey. Ces deux projets sont écartés d'environ 2 km à vol d'oiseau. Le projet agricole construit est commun aux deux projets : les surfaces agricoles mises à disposition de l'éleveur bovin du projet lui permettent une amélioration du fonctionnement de son exploitation.

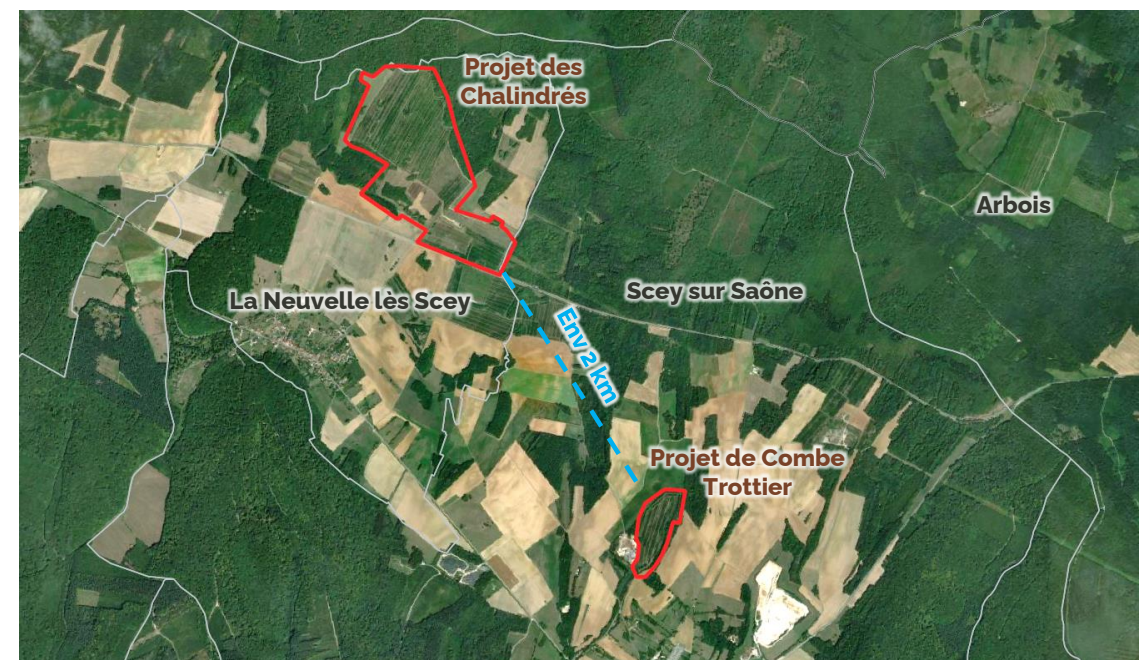
Le projet agricole a été co-construit entre l'éleveur concerné et European Energy. Il est détaillé dans la partie 3 de l'étude.

Voir en suivant la présentation du projet agrivoltaïque :
 Les exploitations engagées, les services rendus selon la définition nationale, les retours d'expérience, le suivi...



Plan masse du projet

Source European Energy



Localisation des projets de Combe-Trottier et des Chalindrés

0 500m N Carte CETIAC

COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Schémas directeurs et documents d'urbanisme

Le projet de parc agrivoltaïque de Combe-Trottier à Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin est compatible avec le PLUi en vigueur au droit du projet, en tant qu'installation d'intérêt collectif et installation agrivoltaïque.

Le PLUi de la Communauté de Communes des Combes

La commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal adopté par délibération du 20 juin 2018 par la Communauté de Communes des Combes.

Le projet agrivoltaïque est situé en zone A agricole. Le règlement de la zone A précise :

2 - Sont également autorisés, à condition qu'ils ne compromettent pas l'activité agricole, qu'ils ne portent pas atteinte à la qualité paysagère du site :

- Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (antenne de téléphonie mobile, maison de retraite, MARPA, station d'épuration, etc) dont toutes les constructions et installations de production d'énergie (aérogénérateurs, postes de livraison, fermes photovoltaïques au sol, unité de méthanisation, etc...).

Extrait du règlement du PLUi de la CC des Combes

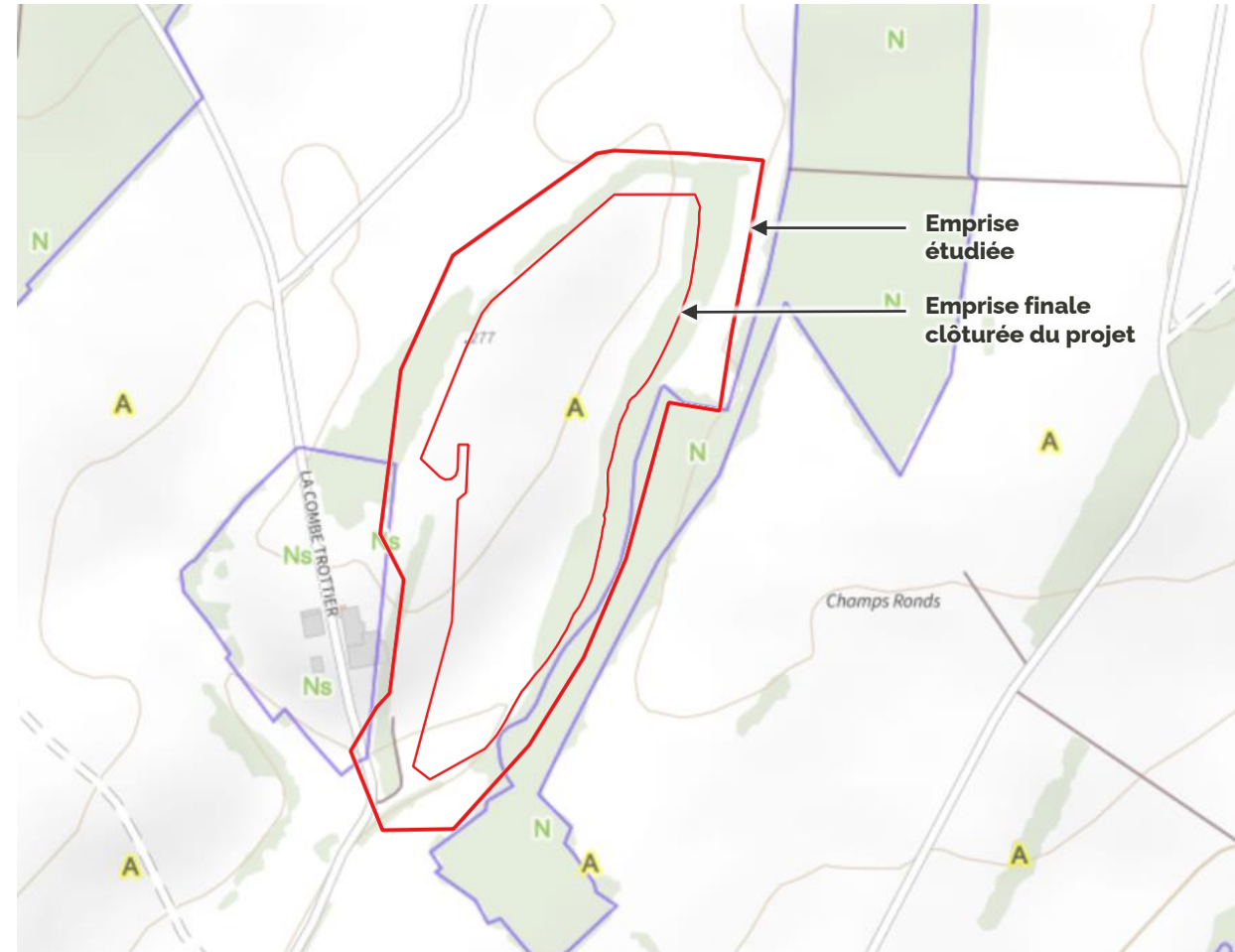
Source Site internet de la CC des Combes

Le projet de parc agrivoltaïque de Combe-Trottier est donc compatible avec le règlement de la zone A et donc avec le PLUi en vigueur.

Un SCOT en cours d'élaboration

La communauté de Communes des Combes est dans le périmètre du SCoT de Vesoul Val de Saône.

Engagé fin décembre 2011 par le Syndicat Mixte du Pays Vesoul – Val de Saône, le SCoT est en cours d'élaboration. Il regroupe 175 communes regroupées en 5 intercommunalités, sur un périmètre de 1 660km². 76 400 habitants sont concernés.



Extrait du PLUi de la CC des Combes

Source Géoportail de l'urbanisme

ACTIVITÉ AGRICOLE INITIALE SUR L'EMPRISE ÉTUDIÉE

Un site en production de sapins de Noël

L'emprise du projet fait l'objet d'une activité agricole, bien que non déclarée à la PAC (car ne bénéficiant pas d'aides) : une production de sapin de Noël. Le projet s'inscrit dans un contexte agricole mixte de polyculture élevage, avec la présence de cultures maïs aussi de nombreuses prairies. D'autres parcelles probablement valorisées en culture de sapins de Noël sont visibles en photographie aérienne.

Le propriétaire-exploitant actuel, danois, a fortement baissé sa production et souhaite l'arrêter prochainement (70 ha de sapins actuellement, pour une production d'env 20 000 sapins par an, contre 85 000 sapins sur 160 ha auparavant).

Un secteur de polyculture élevage, où la culture de sapin est également présente

L'espace agricole dans lequel s'insère le projet est valorisé par des grandes cultures (notamment du blé tendre, de l'orge, du maïs et du colza), ainsi que par de nombreuses parcelles en prairies (majoritairement à destination d'élevages bovins).

La parcelle étudiée par le projet de parc agrivoltaïque fait l'objet d'une activité agricole de culture de sapins de Noël. La photographie aérienne laisse voir une forte exploitation de l'espace sylvicole dont certaines parcelles en production de sapins de Noël : le sapin de Noël est en effet une production présente sur le département de la Haute-Saône.

La **parcelle concernée par le projet totalise une surface plantée de 6,5 ha en sapins de Noël (production Nordmann)** ainsi qu'une bande cultivée de **1,5 ha à l'est**. La production de sapin de Noël est en baisse sur la parcelle, en lien avec la prise de retraite prochaine de la gérante (voir ci-dessous).

L'emprise projet est large afin de prendre en compte les enjeux environnementaux ; cependant, les fragments de parcelles au nord et au sud ne sont pas envisagés pour le projet agrivoltaïque.

Un propriétaire-exploitant danois

La SARL T.H. est une entreprise familiale basée au Danemark qui exploite des sapins Nordmann en Haute-Saône depuis plus de 30 ans.

A l'origine, B. T. et son père T. T. étaient à la recherche de terrains en France, la Safer de Haute-Saône avait à cette époque de grandes surfaces à La Neuville-lès-Scey qui ne trouvaient pas preneur (en lien avec un faible potentiel agronomique).

L'exploitation agricole de sapins de Noël est depuis gérée par M. R., salariée de la société. Elle gère la production de sapin en assurant notamment la taille des arbres tout au long de l'année. Elle fait appel à J. G., agriculteur sur la commune et prestataire de la société, qui intervient pour la récolte, fertilisation, broyage, entretien des chemins et travaux divers. L'exploitation fait également appel à des saisonniers au moment des récoltes.

Alors que la production était initialement de 85 000 sapins sur 160 ha, la production a fortement baissé suite au décès de B.T. pour arriver à environ 20 000 sapins actuellement, sur une surface de 70ha. La dynamique est en forte baisse et il n'y a plus de nouvelles plantations. M. R. va prendre sa retraite et la SARL T.H souhaite mettre fin à l'activité sapins en parallèle du départ à la retraite.

Les principaux clients sont Allemands et Suisses ainsi que Français dans une moindre mesure. Les clients sont des jardinerie ou autres grossistes qui font ensuite de la revente aux particuliers. L'exploitation fait également de la vente aux particuliers pour les locaux qui se déplacent sur l'exploitation pour choisir leur sapin mais cela représente une part infime de CA.



Zoom sur le projet

Source RPG 2022

DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DE L'ÉTUDE

- Contexte agricole départemental
- Définition des périmètres d'étude

CONTEXTE AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

La Haute-Saône

En lien avec l'importance des espaces boisés, l'agriculture occupe une surface moins importante en Haute-Saône qu'au niveau régional, avec 44% de la surface départementale contre 51% à l'échelle régionale. Les exploitations sont plutôt grandes en moyenne (116 ha contre 69 ha à l'échelle nationale).

Les espaces sont très hétérogènes sur le département. Une présence plus importante de terres arables est notable à l'ouest alors que les surfaces en herbe et les forêts dominent sur le reste du territoire.

L'agriculture et la forêt se partagent le territoire

Le département de Haute-Saône bénéficie d'un relief très varié, propice à une végétation riche et diversifiée. **Les forêts occupent près de la moitié de la surface du département (42%) avec une plus forte densité à l'est.**

D'après les données du RGA 2020, **la Haute-Saône dispose d'une SAU de 235 314 ha (soit 44% du département)**, contre 51% à l'échelle régionale) en diminution de 0,6% depuis 2010. En dix ans, la Haute-Saône a perdu plus du quart de ses exploitations agricoles (2 792 en 2010 contre 2 029 en 2020, soit -27,3%) parallèlement à la forte augmentation de leur taille moyenne (83,8 ha en 2010 contre 116 ha en 2020).

Une agriculture dominée par l'élevage bovin, puis les COP

La majorité des surfaces de la Haute-Saône sont en prairies (52,9% de la SAU départementale) et en COP (39,1%). En production brute standard (PBS), la filière bovins lait est loin en tête avec une contribution pour 44% de la PBS totale. Viennent ensuite les COP et la polyculture-élevage pour 15% chacun, puis les bovins viande et les bovins mixtes pour 8% chacun.

En Unité de Gros Bétail (UGB), les élevages dominants en Haute-Saône sont les vaches laitières (35%) et les vaches allaitantes (14%). Les autres ateliers sont très peu représentés sur le département.

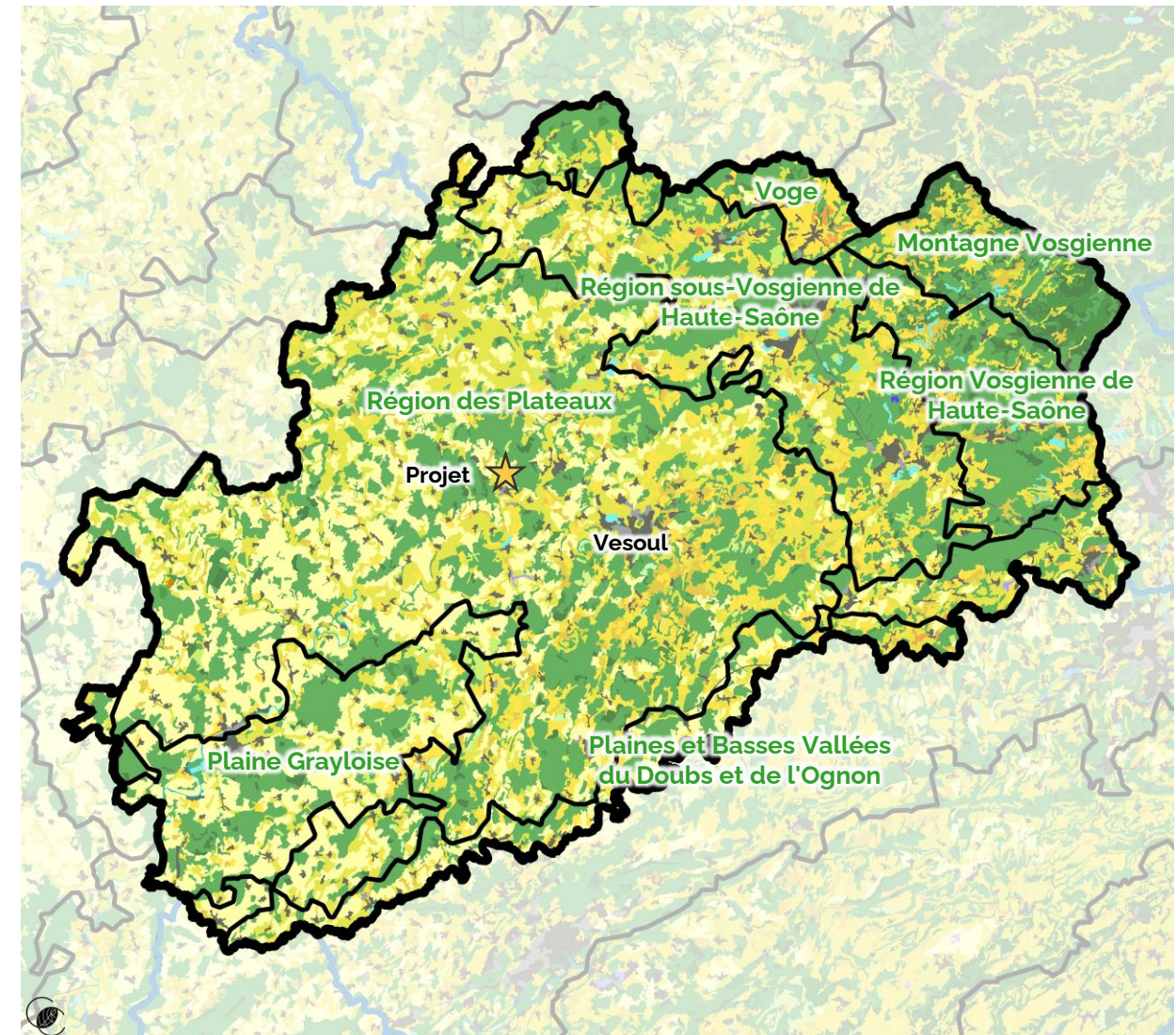
La taille moyenne des exploitations est importante (environ 116 ha contre 69 ha à l'échelle nationale et 102,6 ha à l'échelle régionale) car la plupart des exploitations sont orientées en élevage et en grandes cultures (89% des exploitations du département).

Forces du département : une agriculture diversifiée et des signes officiels de qualité (SIQO) très présents

L'agriculture du département est caractérisée par une grande variété des types de production. Dans la PRA Région des Plateaux aux sols variés, les grandes cultures côtoient l'élevage bovin. La Plaine Grayloise est constituée de sols profonds propices aux grandes cultures. A l'est, l'orientation économique agricole dominante est l'élevage bovin.

L'agriculture biologique (AB) a progressé ces dix dernières années pour représenter 13,8 % de la SAU, ce qui place le département au 1^{er} rang régional sur sa SAU en AB et au 3^{ème} sur sa part d'exploitations en agriculture biologique (14,9 % des exploitations en AB).

Le département comporte des appellations fromagères emblématiques avec par exemple l'IGP Gruyère, l'IPG Emmental Grand Cru, l'IGP Cancoillotte et l'AOP Munster.



SAU de la Haute-Saône
235 314 ha
soit 44% du département

Définition des petites régions agricoles

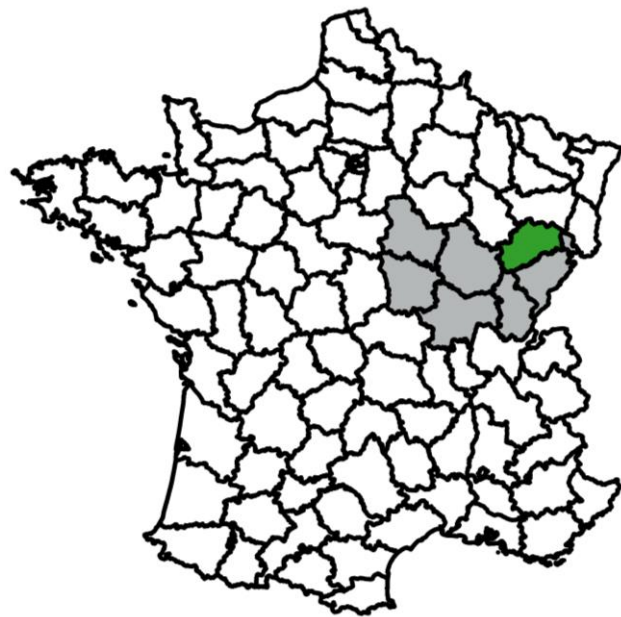
Une région agricole française (RA) est définie par un nombre entier de communes formant une zone d'agriculture homogène. Elle peut être à cheval sur plusieurs départements. La France métropolitaine est découpée en 411 RA (région agricole). Le croisement entre les régions agricoles et les départements détermine les « petites régions agricoles » (PRA). La France métropolitaine compte 713 PRA.

DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Une alternance d'espaces boisés, en cultures et en prairies

Les périmètres d'étude sont définis de façon à permettre une analyse de l'économie agricole dans laquelle s'insère le projet. Le site d'étude désignera l'agriculture directement concernée par le projet tandis que le périmètre élargi sera défini à partir de différents critères tels que l'occupation des sols, l'assolement agricole, les caractéristiques pédologiques, le relief, les filières et la cohérence administrative. Chaque critère pertinent sera analysé et leur superposition permettra de proposer un périmètre cohérent pour l'étude.

Critère d'occupation des sols



Rappel de la localisation du département

Occupation du territoire

Source : CLC2018

0 5 km N

- Départements
- Petites régions agricoles
- Zones urbanisées
- Terres arables
- Périmètres irrigués
- Prairies et autres surfaces en herbe
- Vignobles et vergers
- Cultures annuelles
- Forêts
- Zones humides
- Cours d'eau

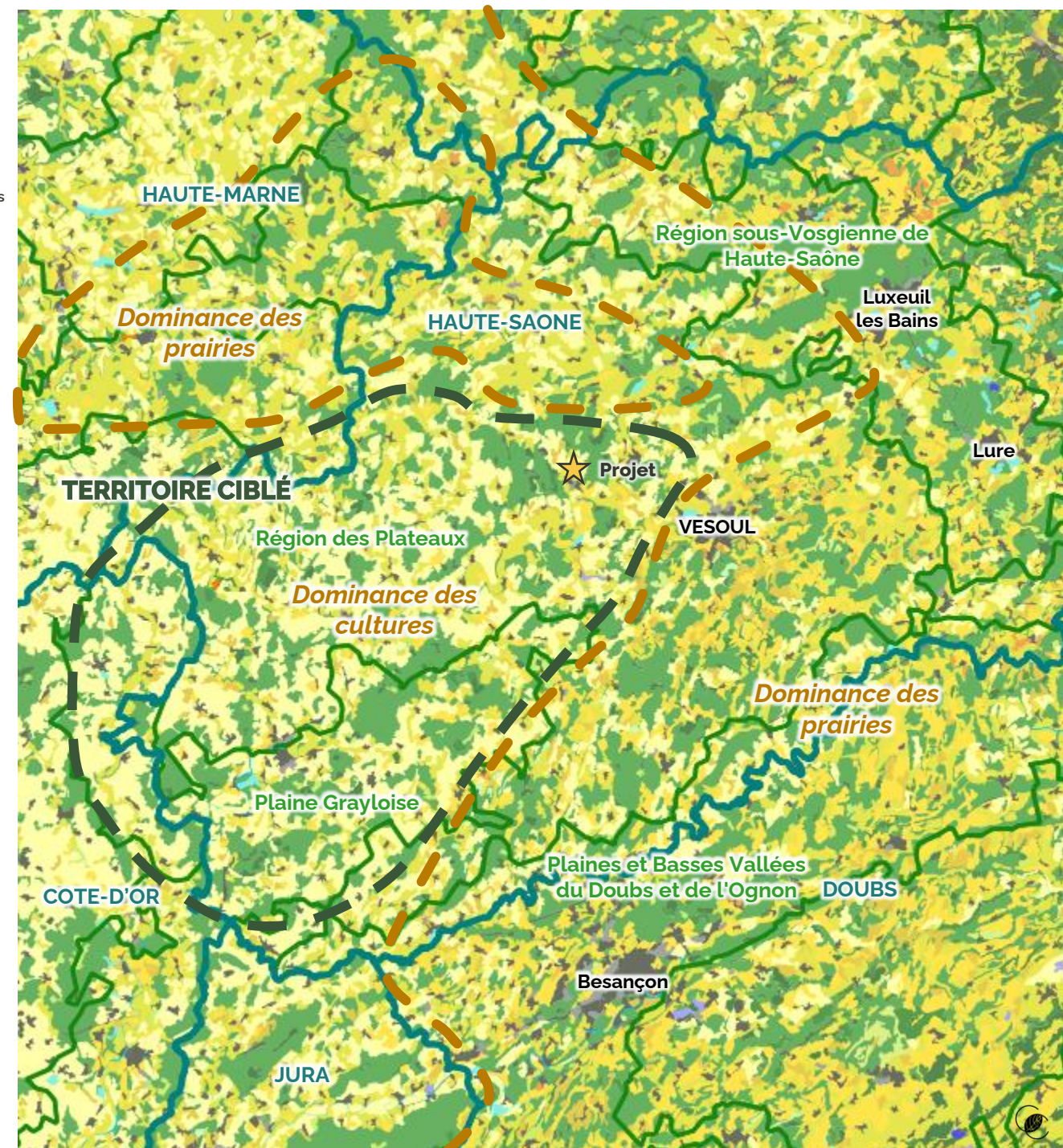
Justifications

L'emprise du projet se situe dans la petite région agricole (PRA) de la Région des Plateaux qui occupe la majorité de la partie Ouest du département de la Haute-Saône.

L'occupation du sol autour du projet se caractérise par une alternance d'espaces agricoles et d'espace boisés. La répartition entre les espaces en prairies et les espaces en culture permet de distinguer des grandes zones :

- » Le projet est situé dans un espace où les cultures sont dominantes par rapport aux surfaces en herbe
- » A l'est et au sud, sud-ouest de Vesoul; les surfaces en herbe sont largement dominantes et les surfaces en culture sont pratiquement absentes
- » De même sur la partie nord de la petite région agricole des Plateaux ainsi que sur la Haute-Marne voisine, les surfaces en herbe dominent par rapport aux cultures, bien qu'elles soient présentes en alternance.

Le territoire ciblé se concentre ainsi sur l'espace où les cultures sont plus importantes au niveau des petites régions agricoles Région des Plateaux et Plaine Grayloise (voir carte ci-contre).



DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Autour du projet, des assolements mixte cultures/prairies

A l'échelle plus fine, la représentation des assolements agricoles avec le détail des cultures permet de distinguer les particularités agricoles locales.

D'autres critères seront approfondis ensuite pour préciser le découpage.

Critère d'assolement agricole



Rappel
occupation
du territoire

Assolements agricoles

Source : RPG2022

- Départements
- Petites régions agricoles
- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Surface gelée
- Autres gels
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Estives Landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruits à coque
- Autres cultures
- Légumes-Fleurs
- Arboriculture
- Divers

0 5 km N

Justifications

La carte des assolements agricoles plus détaillés permet de préciser les différentes valorisations agricoles des territoires et ainsi de préciser le territoire ciblé.

Le projet s'insère dans un espace où les cultures sont largement tournées vers les céréales et notamment le blé tendre. Cet espace, entouré sur la carte ci-contre, reste un espace mixte entre les cultures et les prairies. On observe au sein de cet espace que les assolements sont davantage mixtes cultures/surfaces en herbe à l'Est, à proximité du projet, tandis que la dominance du blé tendre est beaucoup plus marquée à l'Ouest. C'est cet espace mixte cultures/surfaces en herbe qui est ciblé.

Les assolements de la petite région agricole de la Plaine Grayloise sont davantage orientés vers la culture de maïs, le blé tendre est peu présent. Cette petite région est ainsi sortie du territoire ciblé.

Au nord, nord-ouest du projet, les assolements sont tournés vers les prairies ainsi que la culture du maïs, probablement destinée à l'alimentation des cheptels. A l'Est, la dominance des prairies est confirmée.

Le territoire ciblé correspond ainsi à l'espace agricole autour du projet, qui est une zone mixte de transition entre un espace à forte dominance en blé tendre et des espaces où les surfaces en herbe sont majoritaires.



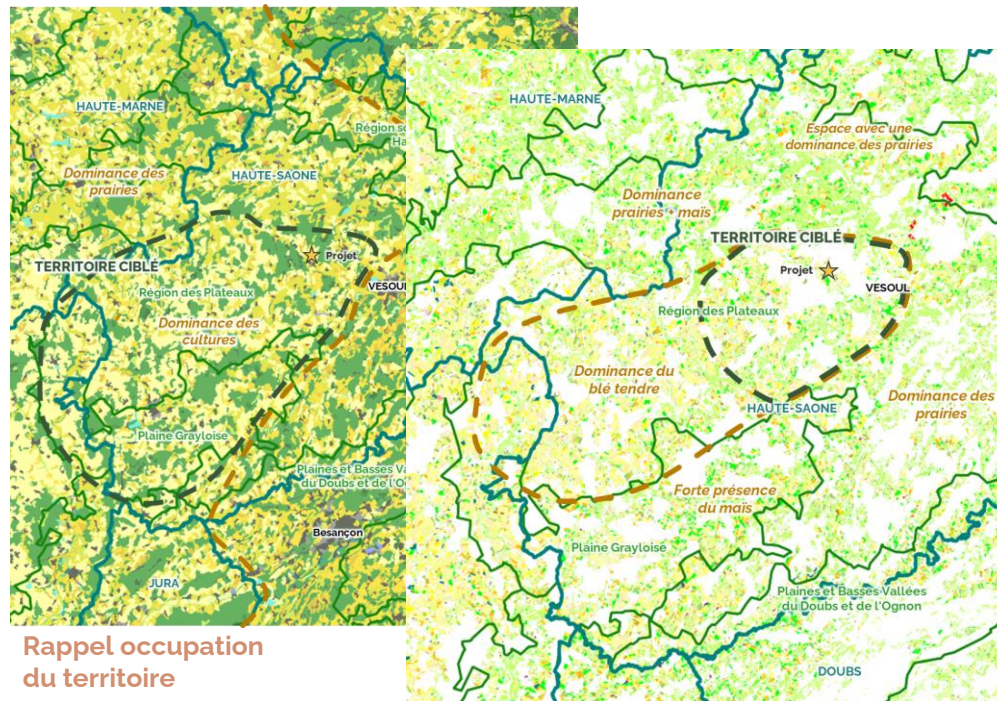
DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

La cohérence agricole recoupe le relief et les sols, mais pas les limites administratives

Le territoire retenu comme périmètre d'étude s'appuie sur la cohérence des productions agricoles (mixité cultures/prairies), elle-même liée à une cohérence de relief et de sols. En revanche, les limites administratives ne recoupent pas la cohérence agricole.

Cette dernière est privilégiée et le périmètre retenu recoupe ainsi plusieurs communautés de commune, dont une partie de la communauté de communes des Combes dans laquelle s'intègre le projet.

Critères des reliefs et des sols



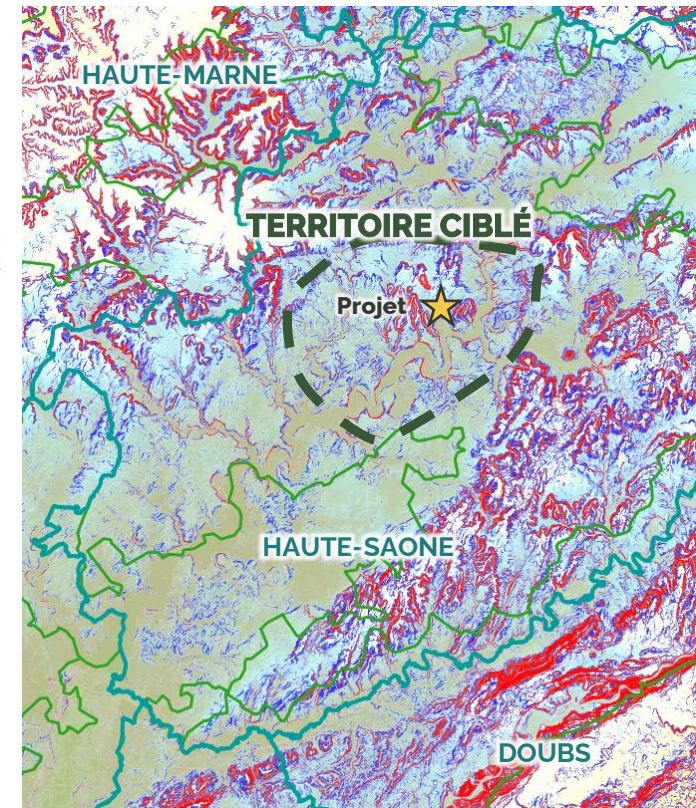
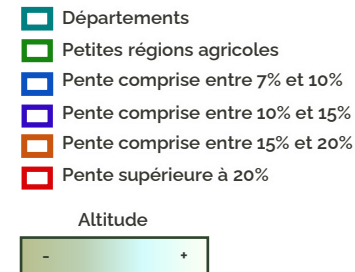
Rappel occupation du territoire

Rappel assolements agricoles

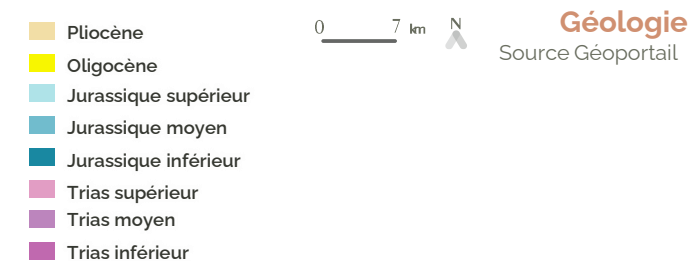
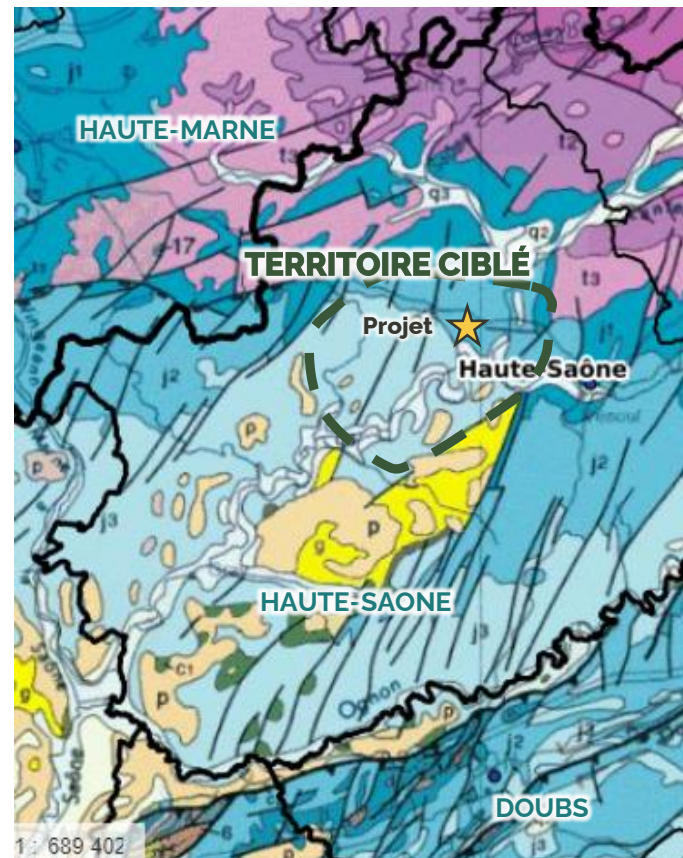
Justifications

- » **Relief et pentes** : le relief recoupe étroitement l'occupation des sols et sa valorisation agricole vus précédemment : les prairies sont très présentes sur les reliefs tandis que les cultures dominent dans la partie basse du plateau et la plaine Grayloise ; le territoire ciblé est en situation intermédiaire.
- » **Géologie** : le territoire ciblé s'appuie sur un socle datant du jurassique moyen et supérieur, ce qui lui donne une cohérence. De nombreuses failles sont visibles sur les espaces en prairies.
- » **Délimitations administratives** : Le territoire pré-ciblé selon les critères précédents ne recoupe pas de manière franche les limites administratives et s'étend sur plusieurs EPCI. La cohérence agricole est privilégiée.
- » **Signes officiels de qualité (SIQO)** : les SIQO ne permettent pas de préciser le découpage car le périmètre est compris dans de nombreuses aires d'IGP.

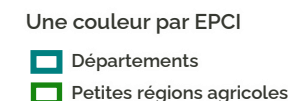
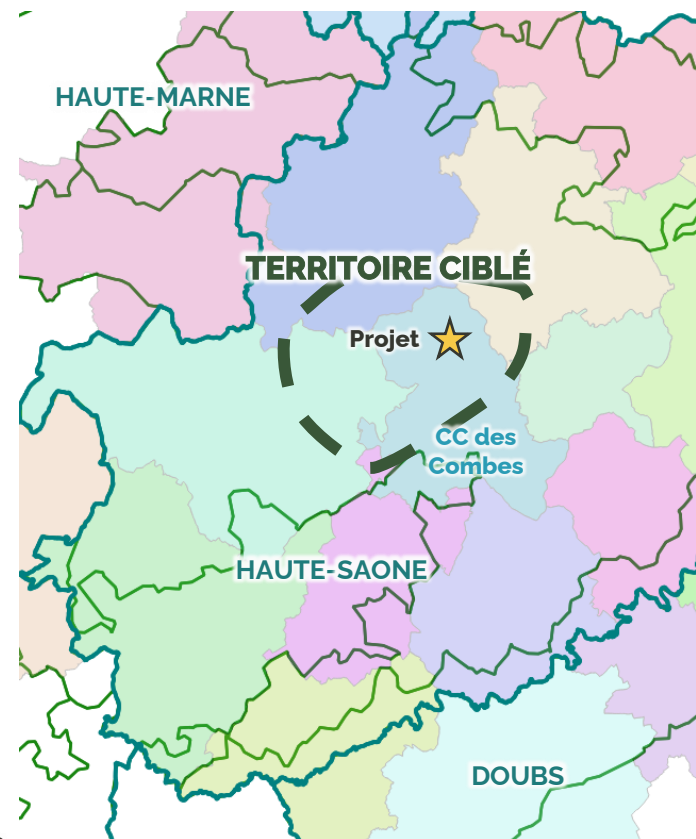
Le territoire ciblé s'appuie ainsi sur la cohérence des productions agricoles, liée aux conditions pédoclimatiques et au relief. Le périmètre élargi retenu est présenté en suivant.



0 7 km N Relief et pentes
Source BD Alti, IGN



0 7 km N Géologie
Source Géoportail



0 7 km N Délimitations administratives
Réalisation CETIAC

DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Deux périmètres d'étude ont été définis selon la préanalyse du contexte agricole local. Le site d'étude correspond à l'espace directement concerné par le projet de parc agrivoltaïque. Le périmètre élargi correspond au périmètre d'influence du projet. Il comprend le site d'étude, le parcellaire de l'exploitation concernée ainsi que divers outils de filière (d'où l'intégration spécifiquement de Port-sur-Saône).

Le périmètre élargi

Correspond au périmètre d'influence du projet. Il comprend le site d'étude, la majorité des parcellaires des exploitations concernées ainsi que divers outils de filière.

Regroupe 30 communes, dont 1 sur la CC Terres de Saône, 3 sur la CC des Hauts du Val de Saône, 3 de la CC des Quatre Rivières et 23 de la CC des Combes

Surface : 310 km²



Le site d'étude

Correspond à l'emprise étudiée pour le projet. Il comprend la parcelle agricole directement concernée par le projet.

Surface : 14,2 ha

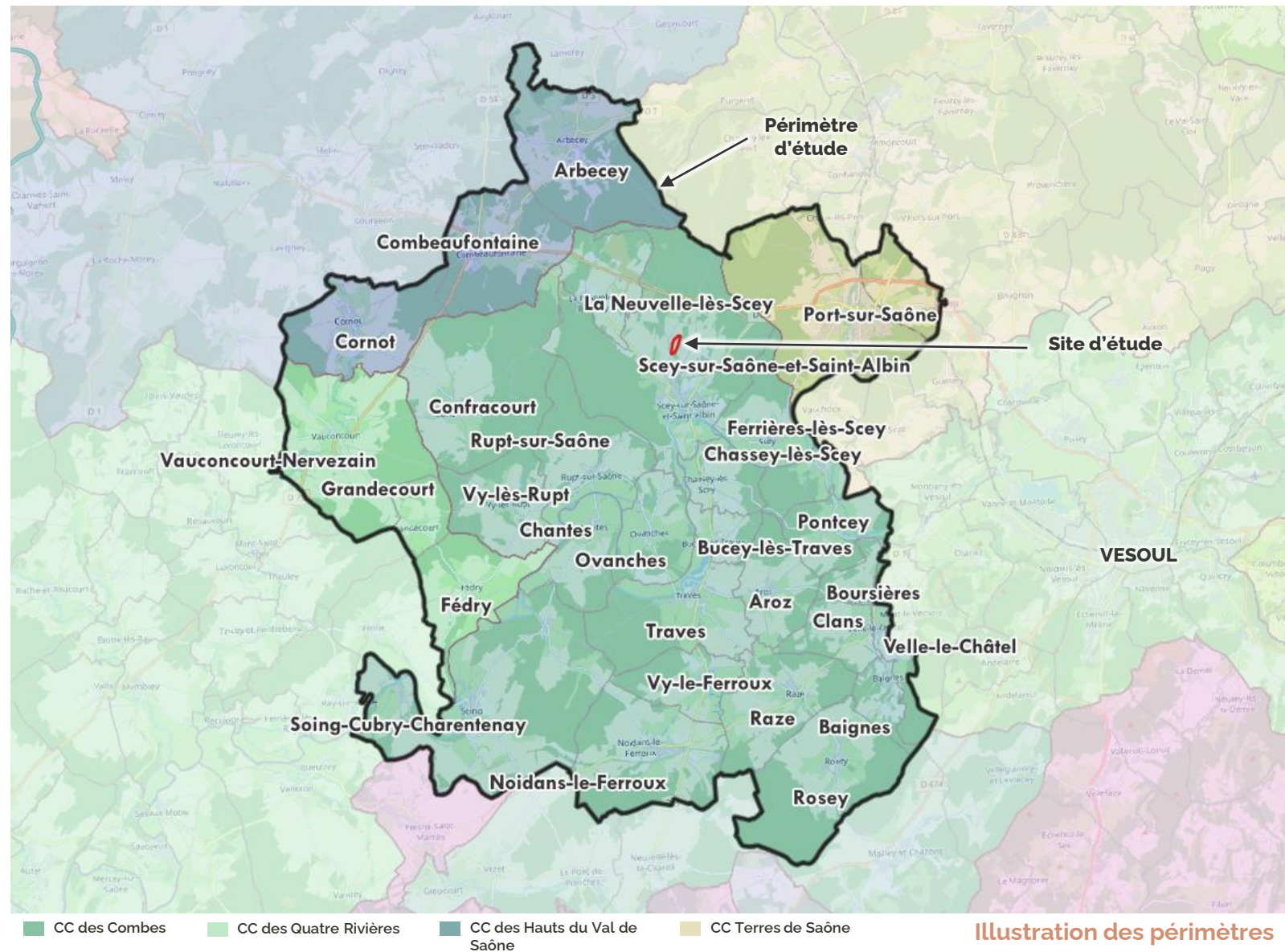


Illustration des périmètres

Réalisation CETIAC

ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Les deux périmètres sont issus d'une analyse des composantes agricoles du territoire. Sur ces deux périmètres, les filières agricoles seront caractérisées et approfondies pour connaître leurs enjeux et dynamiques.

Conformément à l'article D. 112-1-19 du code rural et de la pêche maritime, l'étude préalable comprend (...) Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné. Elle porte sur la production agricole primaire, la première transformation et la commercialisation par les exploitants agricoles et justifie le périmètre retenu par l'étude.

Extrait du Code Rural, Article D112-1-19 créé par Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 – art.1

02_a Agriculture et filières du territoire

02_b Synthèse de l'état initial de l'économie agricole



01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

02

AGRICULTURE ET FILIÈRES DU TERRITOIRE

- L'agriculture sur le périmètre élargi
- Les filières agricoles
- Démarches qualité et labellisation
- Circuits courts et filières de proximité
- Production alimentaire du périmètre élargi
- Aptitudes et potentiel agronomique
- Fonctionnalité de l'agriculture locale
- Fonctionnalité agricole du site d'étude
- Agriculture et changement climatique
- Initiatives locales de soutien à l'agriculture

02a

AGRICULTURE SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI

Une agriculture mixte de polyculture élevage

L'agriculture du périmètre élargi occupe 47% de l'espace du territoire, en alternance avec des espaces boisés essentiellement. Bien que les surfaces en cultures occupent la majorité de l'assolement (54%), les exploitations agricoles sont principalement des exploitations de polyculture-élevage ou d'élevage bovin lait, les cultures servant pour partie pour l'alimentation des cheptels. Malgré un nombre d'exploitations agricoles en baisse, elles semblent mieux « résister » qu'à l'échelle départementale. Les enjeux de transmission sont malgré tout présents.

Une place importante de l'agriculture et une baisse des exploitations moins importante qu'au niveau départementale

Avec 14 504ha déclarés à la PAC en 2022, l'espace agricole occupe 47% de la superficie du périmètre élargi, les surfaces restantes étant majoritairement occupées par des boisements. D'après les données du RGA2020 (Recensement Général Agricole), **95 exploitations agricoles valorisaient cet espace**. Le nombre d'exploitation agricole a diminué entre 2010 et 2020 de 19,5%, ce qui est nettement inférieur à la moyenne départementale de 27,3%. **La SAU moyenne des exploitations est de 139 ha en 2020** – en hausse importante de 21,2% (SAU moyenne départementale = 116ha, en augmentation de 38,4%).

En 2020, 168 ETP travaillaient dans les 95 exploitations agricoles, soit en moyenne 1,8 ETP par exploitation agricole. La majorité de main d'œuvre est constituée des chefs d'exploitations et coexploitants (76% des ETP), suivi de la main d'œuvre salariée permanentes (9% des ETP, en hausse de 57%). Entre 2010 et 2020, les formes sociétales telles que les GAEC et les EARL ont augmentées, au détriment des exploitations individuelles (-9%). Ces dernières restent majoritaires (47% des exploitations agricoles).

Une agriculture mixte de polyculture-élevage

Les céréales et oléoprotéagineux (COP) représentent la part la plus importante de l'assolement du périmètre avec 54% des surfaces. Le blé tendre est la principale production (plus d'un tiers des surfaces, suivi du colza (19%), du maïs (18%) puis de l'orge (16%). A noter la présence également de soja et de tournesol à hauteur de 3-4%, ainsi que de quelques céréales diversifiées (mélanges, avoine, épeautre). Une partie des productions est destinée à l'alimentation des cheptels.

La seconde valorisation des parcelles sont les surfaces en herbe, qui couvrent 44% de l'assolement. Les OTEX des exploitations correspondent à ces assolements : 45% des exploitations agricoles sont tournées vers l'élevage, 22% sont en polyculture-polyélevage, 24% des exploitations sont tournées vers les cultures et 7% vers des productions végétales spécialisées (légumes/fruits/flowers).

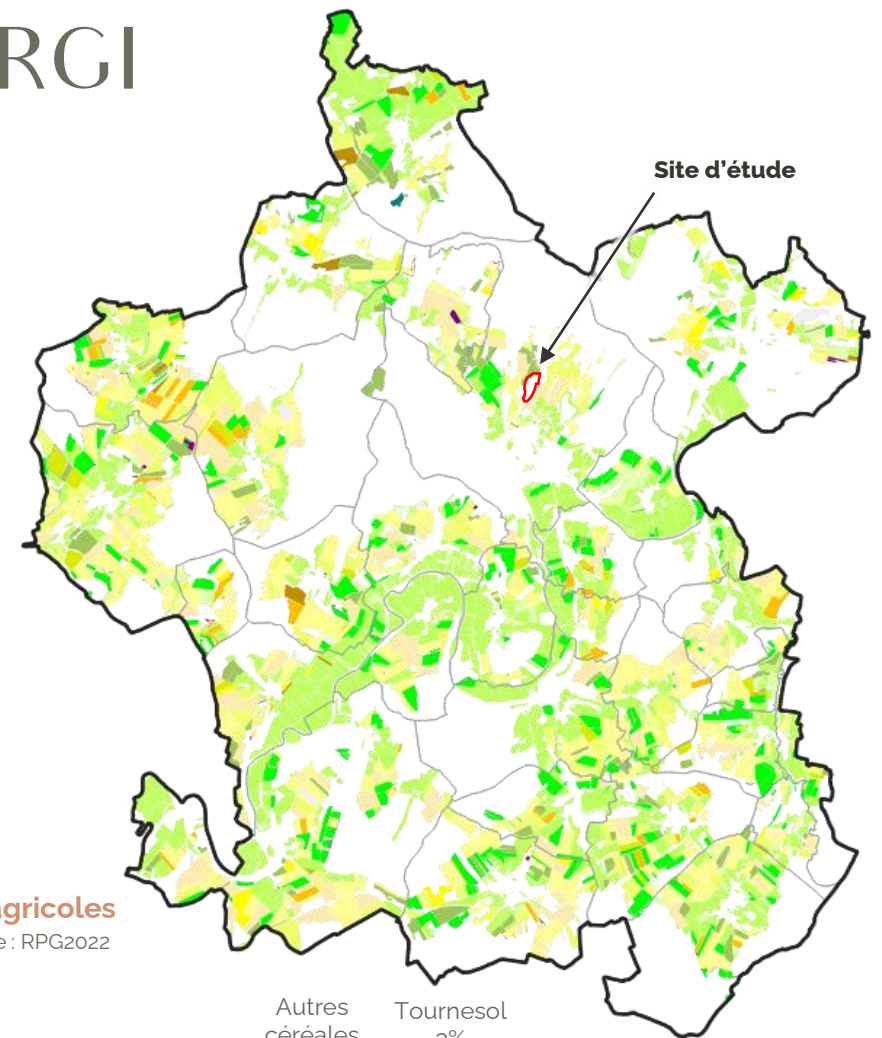
L'élevage principal est l'élevage bovin (35% des OTEX), principalement laitier (20% des OTEX) suivi des équidés/autres herbivores (7%).

Des productions de sapin de Noël sont présentes sur le périmètre élargi mais les données disponibles ne permettent pas d'en connaître les surfaces précises.

18% des exploitants avait plus de 60 ans en 2020, 44% plus de 50 ans

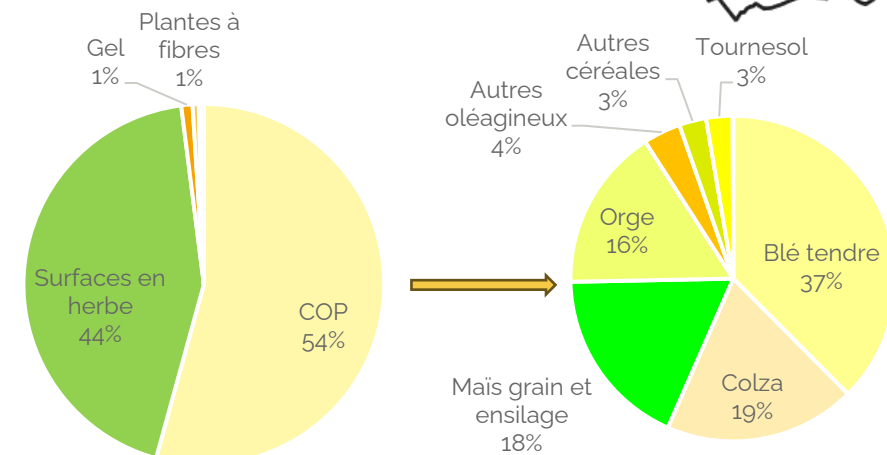
Les enjeux de transmission des exploitations agricoles sont importants sur le territoire :

- » vieillissement des chefs d'exploitations entre 2010 et 2020, avec une augmentation moyenne de 1 an pour atteindre 49 ans en 2020.
- » 44% des chefs d'exploitations a plus de 50 ans en 2020, 18% plus de 60 ans
- » 15% de la SAU est valorisée par des exploitations dont le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans



Assolements agricoles

Source : RPG2022



Assolements agricoles

RPG2022

Détails des COP

RPG2022



95 exploitations agricoles

Nombre d'exploitations par OTEX d'après RGA2020

LES FILIÈRES AGRICOLES

Bovins et polyculture-élevage

L'OTEX bovin domine sur le périmètre élargi (35% en cumulé lait, viande et mixte), suivi de près par l'OTEX polyculture-élevage (22%). La filière laitière est fortement créatrice de valeur ajoutée, avec pratiquement 1/3 de la PBS du territoire pour les seules exploitations spécialisées.

On observe un mouvement de spécialisation des exploitations agricoles, avec une baisse du nombre d'exploitation d'élevage mais un maintien de la taille totale du cheptel.

Une spécialisation laitière importante (20% des OTEX en 2020 et 31% de la création de PBS)

D'après les données du RGA 2020, les exploitations spécialisées en production laitière produisent 31% de la PBS du périmètre élargi alors qu'elles sont 20% du nombre total d'exploitations. Ce sont donc les exploitations agricoles produisant le plus de richesse économique sur le territoire. **Il y a relativement peu d'acteurs implantés localement pour collecter ou valoriser le lait produit mais ce sont des acteurs de taille importante.**

- » **Sur le périmètre à Port-sur-Saône, la fromagerie de Bôzieux – Monts & Terroirs / UCAFCO (groupe Sodiaal)** est spécialisée dans la fabrication de Gruyère IGP.
- » **La fromagerie de L'Ermitage située sur la commune de Bulgnéville (88) à environ 75 km** au nord du périmètre est un acteur important spécialisé en production de fromages des massifs montagneux de l'Est de la France (Munster, Comté, Mont d'Or, Morbier, Fromage pour Tartiflette, Raclette, Emmental). Le groupe Ermitage réalise environ 390 M€ de CA.
- » **La fromagerie Milleret à Charcenne (70) au sud-est du périmètre** est orientée dans la valorisation du lait des exploitations alentours. Le lait collecté provient de fermes dans un rayon moyen de 25 km autour de la fromagerie. L'entreprise réalise environ 70 M€ de CA.

De nombreuses exploitations mixte ou en polyculture-élevage (27%)

Les exploitations agricoles ne sont pas toutes spécialisées et de nombreuses exploitations ont un OTEX mixte, soit bovin mixte (présence d'ateliers lait et viande, 5% des exploitations) ou polyculture-élevage (présence d'un ou plusieurs ateliers d'élevage et de cultures de manière significative, 22% des exploitations agricoles du périmètre élargi). L'OTEX polyculture-élevage est ainsi en seconde position en termes de PBS (28% de la PBS totale), juste derrière les exploitations laitières spécialisées.

La diversité des activités au sein d'une exploitation agricole est une richesse pour le territoire et un atout économique. En effet, les exploitations en polyculture-élevage ne dépendent pas des aléas d'une seule filière en cas de crise pour un type de produit. Cependant cela constitue une difficulté pour l'exercice de l'activité professionnelle, avec une charge de travail élevée et un besoin de main d'œuvre parfois non comblé.

Les bovins viande, 10% des OTEX

10% des exploitations se sont spécialisées vers la production de viande bovine. Ces exploitations créent 5% de la PBS du périmètre. Les abattoirs les plus proches du site d'étude sont ceux de Besançon à 35 km au sud du périmètre élargi et celui de Luxeuil à 40 km à l'est. L'autre abattoir du département est situé à Vesoul. Cependant, une partie importante de la production est exportée en vif sous forme de brouillards, pour engraissement (Italie, Espagne, Maghreb...)

Dynamiques locales de la filière bovine

La proportion d'exploitation en élevage bovin a diminué sur le périmètre élargi (de 40 à 36%). Cependant, le nombre d'animaux n'a pas sensiblement évolué. Cela traduit un mouvement d'agrandissement et de spécialisation des exploitations, vers le lait notamment (+3%) ou la viande (+1%). Les exploitations mixtes ont diminué de 8% et les exploitations de polyculture-élevage de 13%. L'agrandissement des exploitations leur permet entre autres de faire face aux investissements (mises aux normes, amélioration des conditions de travail...).

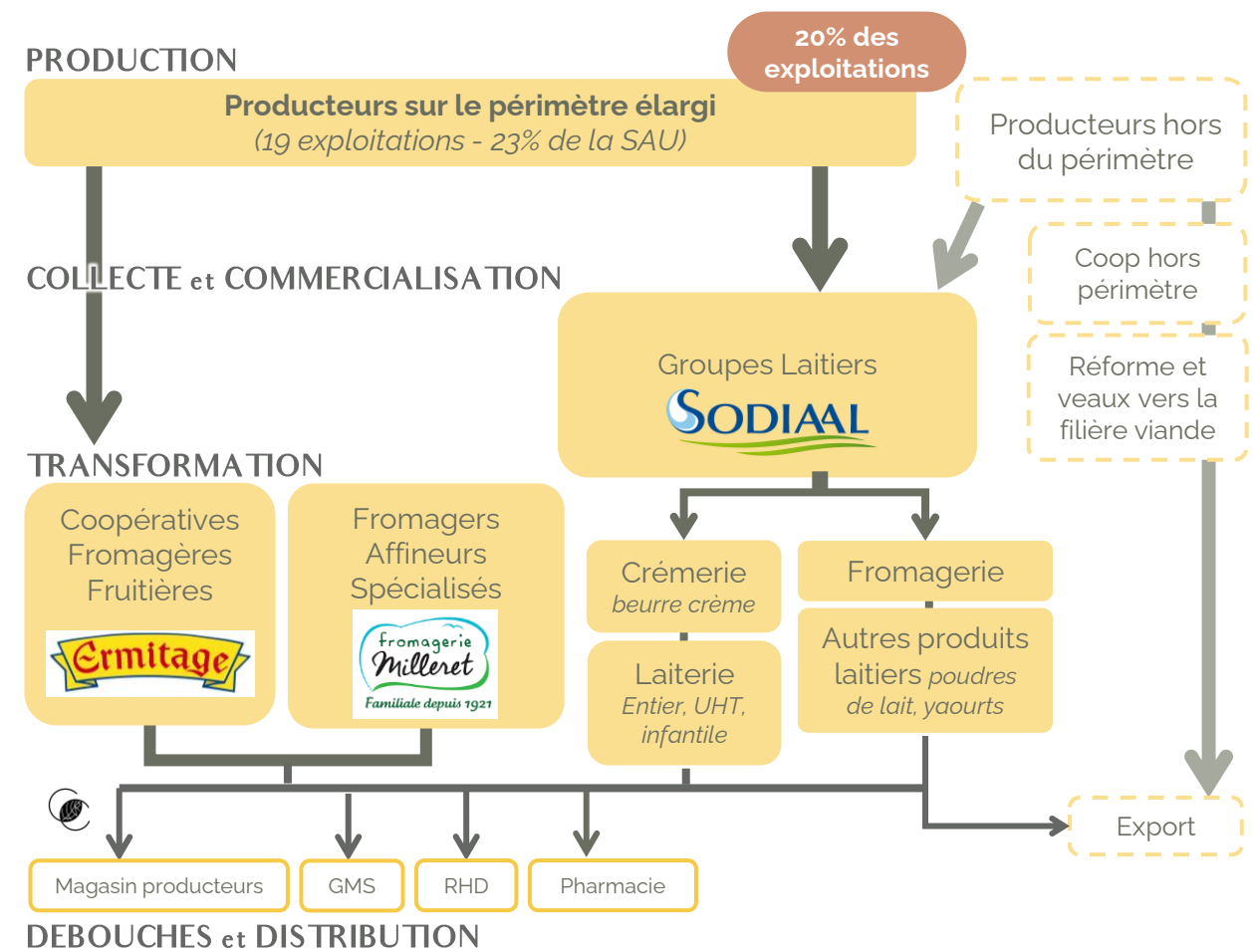
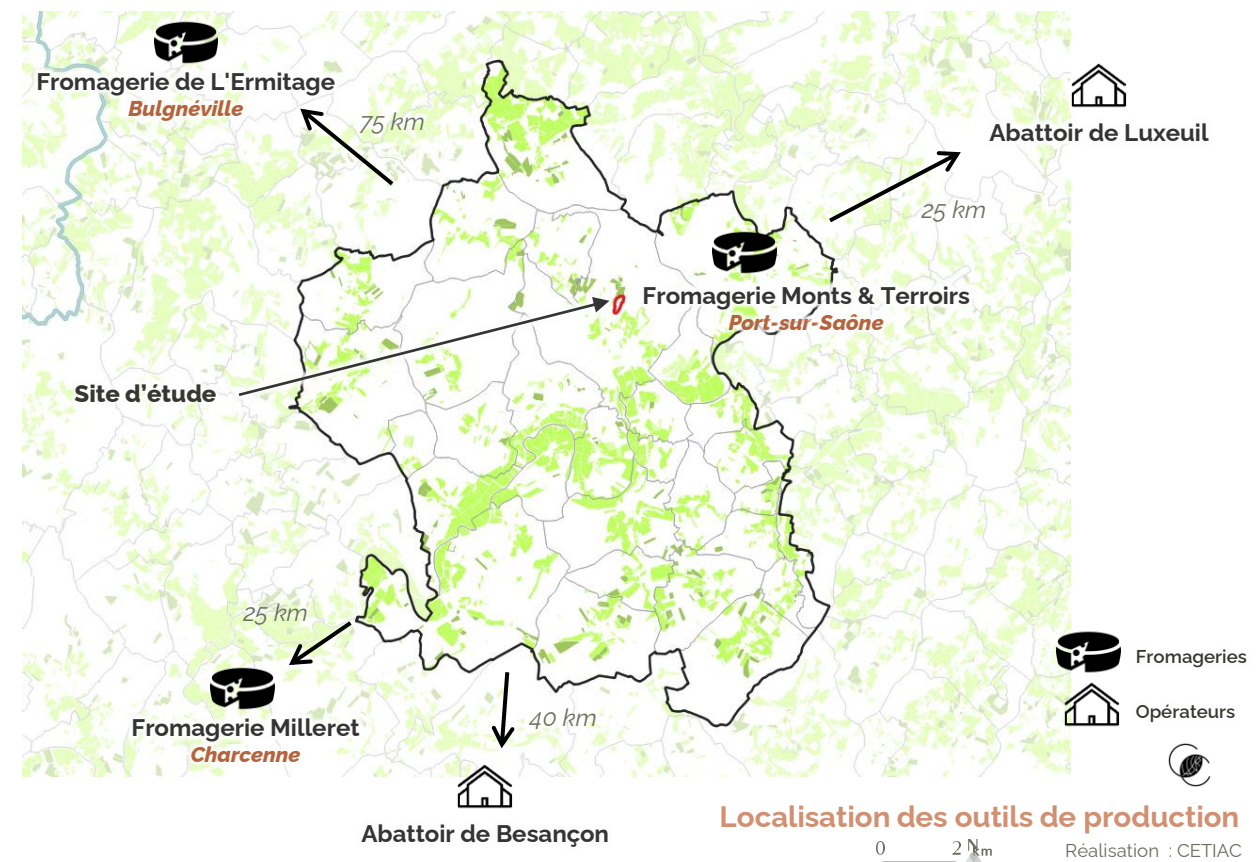


Schéma de la filière bovins lait

Source : CETIAC



LES FILIÈRES AGRICOLES

Les céréales et oléoprotéagineux

La filière grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux) est la principale filière du territoire en surfaces. Elle est structurée par 4 organismes de taille variable. Cependant, cette filière est étroitement liée aux filières animales puisqu'une partie des productions est destinée à l'alimentation des cheptels.

Concernant la partie commercialisée, les cours des céréales sont actuellement élevés et la filière se porte globalement bien, même si les enjeux de rentabilité et de structuration restent présents.

1^{ère} filière en surface sur le périmètre élargi, présente dans 76% des exploitations agricoles du périmètre élargi

La filière COP est la filière qui occupe la plus grande partie de l'assolement agricole du périmètre élargi avec 7 870 ha en 2022 d'après le RPG, soit 54% de la SAU totale.

4 organismes collectent les productions céréalières du secteur : les coopératives Interval, Coopérative Agricole Lorraine, Moulin Jacquot et le groupe Soufflet. Les silos sont cependant plutôt à l'extérieur du périmètre élargi, notamment à l'Ouest, où les COP sont plus présentes.

L'agriculture régionale a développé un haut niveau de technicité, permettant de produire des blés tendres panifiables avec des taux de protéines supérieurs à la moyenne nationale. Cette matière première qualitative répond aux exigences des activités de transformation, particulièrement en boulangerie et en biscuiterie. Les orges destinées à la fabrication du malt sont également reconnus pour leur qualité optimale en Bourgogne-Franche-Comté.

L'orge est collecté par les mêmes acteurs et principalement par le groupe Soufflet qui possède 8 malteries en France.

Acteurs structurants sur le périmètre



470 000 t collectées en moyenne

CA = 230 M€

4 300 adhérents

80 silos

Siège à Arc les Gray (70)



4,98 Mt collectées par le Groupe Soufflet en 2021

CA 2021 : 1,78 Md€

1 564 collaborateurs en France

245 silos en France

Siège des Moulins à Corbeil-Essonnes



420 000 t collectées en moyenne

CA = 200 M€

2 500 adhérents

35 silos

Siège à Laxou (54)

Cours des céréales très soutenus mais prix des intrants élevés

Les cours des céréales, notamment celui du blé tendre, connaissent ces dernières années **des fluctuations très importantes**, avec une envolée des prix en 2022-2023 (plus de 300€/t depuis le 1^{er} mars 2022 pour le blé tendre) puis une baisse progressive : **les cours sont fortement soumis au contexte mondial** comme le montre la guerre en Ukraine. **Les prix des intrants sont également élevés et fluctuants** (notamment ceux de l'azote), limitant grandement les marges possibles pour les agriculteurs. **Face à l'accroissement des difficultés techniques et économiques** (aléas climatiques, prix des intrants, ravageurs...), **certain exploitants tendent à réinterroger leur système de production** avec l'introduction de techniques culturales simplifiées, d'outils poussés de suivi des cultures...

PRODUCTION

Producteurs sur le périmètre
7 870 ha - 54% de la SAU

76% des exploitations

Producteurs hors du périmètre

COLLECTE et COMMERCIALISATION

Coopératives de Collecte/
Stockage sur le territoire



Négoces de Collecte/
Stockage sur le territoire



OS hors périmètre

TRANSFORMATION

Fabricants d'Alimentation animale

Transformateurs régionaux ou metteurs en marché

EXPORT

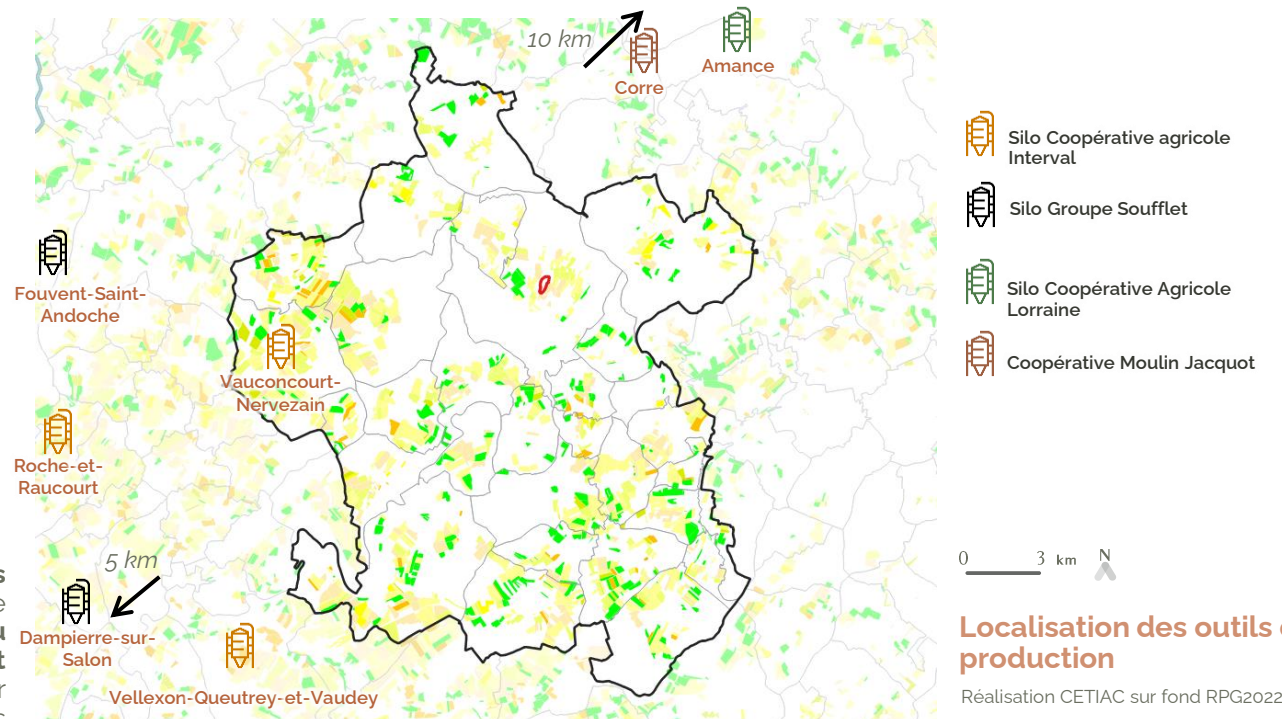
Transformation et vente directe (farine, pain, pâtes...)

Malteurs

Amidonniars

Meuniers

DEBOUCHES et DISTRIBUTION



0 3 km N

Localisation des outils de production

Réalisation CETIAC sur fond RPG2022

LES FILIERES AGRICOLES

La culture de sapins de Noël

Le site d'étude s'inscrit dans la filière sapins de Noël. La production de sapins est une production reconnue agricole (et non forestière) dont les producteurs se rattachent à l'interprofession horticole. Environ 5 000 ha de sapins de Noël sont cultivés en France, dont la majorité par des exploitations agricoles spécialisées sur cette production.

Les données disponibles ne permettent pas de préciser les éléments au niveau du périmètre élargi.

Une densité de plantation dépendant des objectifs de production

Les cultures de sapin sont implantées avec une densité comprise entre 6000 et 10 000 plants/ha, suivant la taille et la qualité des sapins attendus (en fonction des débouchés). Environ 10-12% des plants sont coupés par an et commercialisés.

Sur le site d'étude, dans une recherche marquée de qualité des sapins, la densité de plantation a été descendue à 5 500 voire 5000 plants/ha, afin de laisser davantage de place à chaque sapin et de produire des sapins d'au moins 1,5m de haut.

Environ 5000 ha de sapins en France, dont la moitié en Bourgogne-Franche-Comté et en Bretagne

Le nombre de producteurs spécialisés, c'est-à-dire réalisant plus de 60% de leur chiffre d'affaires par la vente de sapins de Noël, est de 152 en 2021 à l'échelle de la France. Plus de 200 entreprises de production commercialisent également des sapins de Noël, issus de leur propre production ou en achat-revente.

Les surfaces déclarées par les producteurs spécialisés sont de 3 600 ha et celles des autres producteurs d'environ 400 ha, ce qui porte le total à environ 4 000 ha. Cependant, les professionnels de la filière sapins de Noël estiment plutôt les surfaces plantées autour de 5 000ha. Ces données provenant d'enquêtes producteurs, l'écart peut être lié à l'interprétation des surfaces en production par certains enquêtés.

Les 3 principales régions productrices de sapins de Noël sont :

- » la Bourgogne-Franche-Comté (et notamment le Morvan), dans laquelle la production de sapins est historique
- » La Bretagne, où un nouveau bassin de production s'est développé autour de Scaer (Finistère) pendant la dernière décennie
- » Auvergne-Rhône-Alpes

Des débouchés variés

Les principaux marchés servis par les producteurs spécialisés sont ceux des jardineries et de la grande distribution généraliste (GMS), qui représentent en valeur pratiquement la moitié des débouchés. D'autres marchés sont cependant significatifs : les marchés locaux (vente directe aux particuliers ou aux entreprises et collectivités) ainsi que les ventes aux entreprises du paysage. Les ventes à des grossistes sont en revanche peu nombreuses (3%) : ils interviennent davantage sur la commercialisation de produits importés pour les revendre à des fleuristes ou autres commerces de détail.

La dernière étude Kantar (2023) montre une diminution des volumes vendus (3,5%) et tout particulièrement des Nordmanns dont les ventes baissent de 7,3% (au profit des épicéas, moins chers).

Sur le site d'étude, les principaux clients sont Allemands et Suisses. Les ventes en France se concentrent sur des jardineries qui font ensuite de la revente aux particuliers. L'exploitation fait également de la vente aux particuliers pour les locaux qui se déplacent sur l'exploitation pour choisir leur sapin mais cela représente une part infime des ventes de l'exploitation.

Eléments extrait d'une étude de FranceAgrimer et Valhor (Observatoire structurel des entreprises de la production, secteur horticole, focus segment des sapins de Noël)

	2021	2019	Evolution 19/21
Nombre d'entreprises	152	152	0%
C.A. horticole cumulé (1000 €)	56 923	48 801	16,6%
C.A. production cumulé (1000 €)	52 538	44 830	17,2%
Surface totale (ha)	3 610	3 125	15,5%
Taux de spécialisation (CA Sapin de Noël/CA horticole)	85,9%	86,0%	-0,1pt

Chiffres clés des producteurs spécialisés dans les sapins de Noël

Source : FranceAgrimer / Valhor, Observatoire structurel des entreprises de la production, 2022

	CA Horticole (1 000€) (% du CA total)	Nombre d'entreprises
Bourgogne-Franche-Comté	15 081 (26%)	31
Bretagne	14 430 (25%)	16
Auvergne-Rhône-Alpes	9 911 (17%)	25
PACA	5 946 (10%)	4
Autres	11 555 (22%)	76

Principales régions productrices de sapins de Noël

Source : FranceAgrimer / Valhor, Observatoire structurel des entreprises de la production, 2022

Répartition des ventes par circuit	%
Jardineries	29%
GMS	20%
Particuliers	14%
Collectivités	15%
Entreprises de Paysage	9%
Producteurs	8%
Grossistes	3%
Fleuristes	2%

Débouchés par segment des spécialistes des sapins de Noël (en valeur)

Source : FranceAgrimer / Valhor, Observatoire structurel des entreprises de la production, 2022

5 000 ha de sapins de Noël en France, soit env 4,5M de sapins par an

DÉMARCHES QUALITÉ ET LABELLISATION

Des dynamiques encore peu présentes malgré quelques exemples

Avec 7% des surfaces du périmètre élargi, la dynamique en agriculture biologique est moins présente que sur le département où 14,5% sont labellisées. D'autres labels de qualité sont présents, notamment 8 IGP, mais sont peu valorisés par les producteurs du périmètre. 15% des exploitants du périmètre pratique la vente directe, mais probablement sur une partie seulement de leurs productions. Les producteurs sont peu référencés. Un magasin de producteurs est cependant présent à Vesoul, à proximité. Les productions du site d'étude ne s'inscrivent pas dans ces dynamiques (sauf pour une part très minime en vente directe).

Une surface en agriculture biologique 2 fois plus faible qu'à l'échelle départementale

Les dynamiques en agriculture biologique sont moins présentes sur le périmètre élargi qu'à l'échelle du département : avec 1047 ha, les surfaces déclarées en agriculture biologique représentent 7% de la SAU du périmètre élargi tandis que la moyenne en Haute-Saône est de 14,5% (données 2021). La Haute-Saône est le premier département de la région en % de SAU converti. 12 exploitations agricoles déclarent des parcelles en agriculture biologique sur le périmètre élargi, soit 12% des exploitations. Bien que les dynamiques aient été favorables entre 2010 et 2020 pour le développement de l'agriculture biologique (doublement du nombre d'exploitations engagées à l'échelle du périmètre élargi par exemple), le contexte économique est plus difficile ces dernières années et des déconversions sont observées, notamment en élevage bovin.

Les surfaces en agriculture biologique sont principalement des surfaces en herbe : prairies permanentes (43% des totale en AB), fourrage (26%), prairies temporaires (8%), pour un total de 77%. Les céréales et oléoprotéagineux représentent 21% des surfaces en agriculture biologique.

Des signes de qualité existants mais peu utilisés

Plusieurs IGP sont présentes sur le périmètre élargi :

- » **Viandes** : Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau, Saucisse de Montbéliard, Porc de Franche-Comté.
- » **Fromages** : Emmental français Est-Central, Gruyère, Cancoillotte
- » **Vins** : Franche-Comté

Seules 6 exploitations agricoles commercialisaient avec un IGP en 2020 d'après le RGA2020. Le nombre d'exploitations avec Label Rouge n'est pas assez significatif pour être précisé.

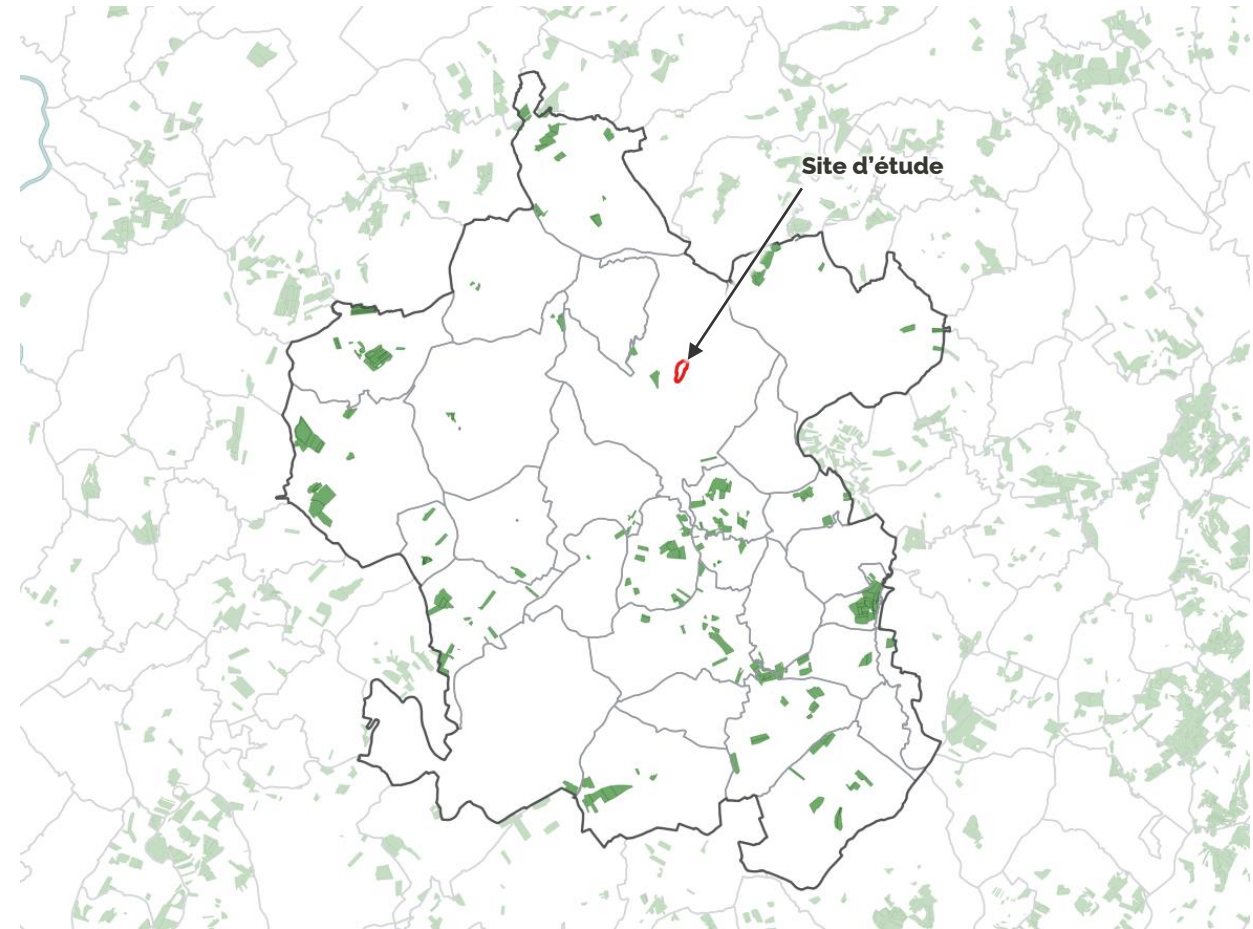


Les circuits courts encore très peu présents dans le secteur

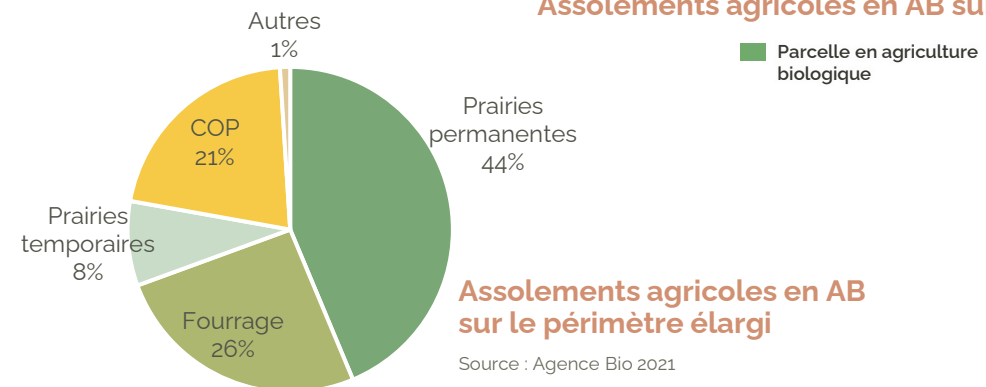
Les données du RGA indiquent qu'il y a 14 exploitations qui pratiquent la vente directe sur le périmètre, soit 15% des exploitations.

La plateforme Frais et local est le fruit d'un partenariat entre les chambres d'agriculture et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Elle a pour vocation de répertorier les points de ventes et producteurs en circuits courts. Sur le périmètre élargi, **seul 1 point de vente en circuits courts est recensé, en production horticole (plants de fleurs, légumes et petits fruits rouges).**

4 AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) sont recensées sur le département mais aucune sur le périmètre élargi. Un magasin de producteurs est présent à proximité, à Vesoul : Esprit Paysan Vesoul. La marque « Esprit Paysan » a été imaginée et portée par la FDSEA ; le magasin se définit comme un « supermarché de producteurs », en alternative à la grande distribution, et commercialise les productions de 70 exploitations locales



Assolements agricoles en AB sur le périmètre élargi



Source : Agence Bio 2021

0 3 km N

Sur le périmètre

8 IGP, pas d'AOP
7% de la SAU en AB
Peu de circuits courts

PRODUCTION ALIMENTAIRE DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI

Couverture des besoins de la population du périmètre étudié

Au regard des différentes projections basées sur l'analyse des régimes alimentaires, les manques et excédents de certaines filières pour l'autosuffisance alimentaire du périmètre élargi sont modélisables. Les surfaces agricoles du périmètre élargi sont en théorie suffisantes pour couvrir les besoins alimentaires de la population locale. Cependant, la spécialisation des productions, notamment autour de l'élevage bovin, ne permettrait pas de répondre à la diversité de la consommation alimentaire réelle. Le site d'étude ne contribue pas à la couverture des besoins alimentaires.

Un bilan alimentaire excédentaire pour le territoire

Le potentiel alimentaire du périmètre élargi a été évalué sur la base théorique d'une méthode dite « Bilans Nationaux », représentatifs de la consommation française. La surface agricole du périmètre élargi est en théorie suffisante pour couvrir 4,7 fois les besoins alimentaires de la population locale, en lien avec un nombre d'habitants faible par rapport aux surfaces agricoles.

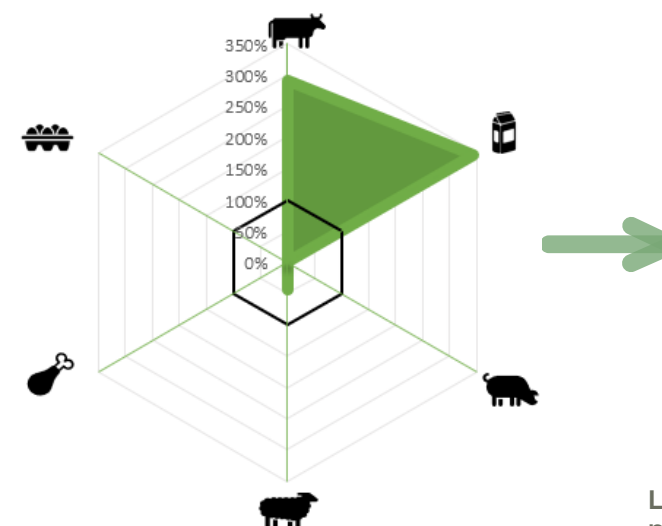
Cependant, les productions du périmètre élargi sont spécialisées sur les productions bovines (lait et viande) et le blé tendre. Ces productions sont ainsi excédentaires tandis que l'ensemble des autres productions sont déficitaires sur le périmètre élargi.

SAU totale (RPG)	14 504 ha
Population	10 331 habitants
SAU / habitant (ha)	1,4 ha/hab
Couverture surfacique par rapport aux besoins	468%
Soit	1 708 j/an

ceresco.
Alimentation, filières & territoires
Outil COMPALIM
Définition des indicateurs
dans la Bibliographie

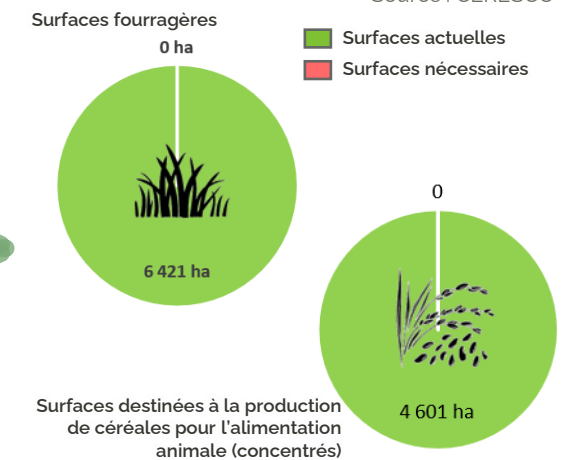
Couverture des besoins en surfaces végétales pour l'alimentation humaine	816% excédent en blé tendre
Mais des manques en	Fruits et légumes, PdT, sucre, légumineuses, pâtes
Couverture des besoins en surfaces végétales pour l'alimentation du cheptel	264% Fort excédent en surfaces fourragères
Couverture des besoins en cheptel animaux destinés à l'alimentation	3% Excédent en bovins viande et lait, déficits en agneaux, volailles, porcs et œufs

Couverture des besoins alimentaires en productions animales (%)



Couverture par ha

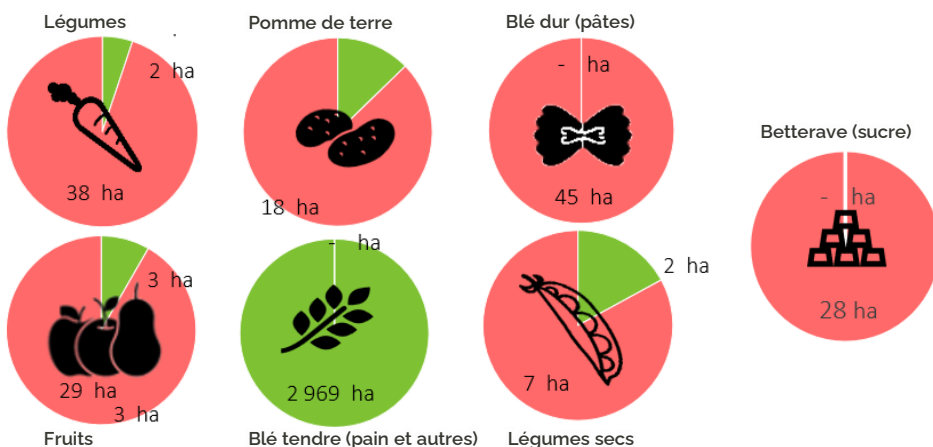
Source : CERESCO



Les surfaces dédiées aux fourrages et à la production de concentrés sont suffisantes pour couvrir les besoins alimentaires du cheptel du périmètre élargi.

Répartition des surfaces et couverture des besoins alimentaires

En dehors des céréales (dont le blé tendre et des céréales destinées à l'alimentation des cheptels), les productions végétales sont faiblement diversifiées.

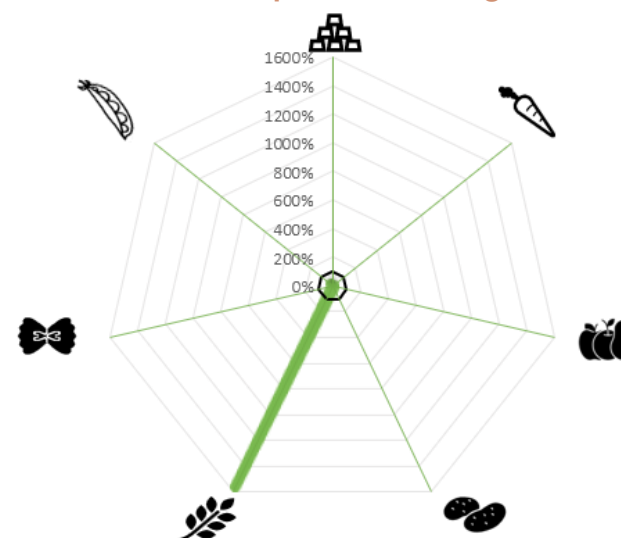


Couverture par ha

Source : CERESCO

■ Surfaces actuelles
■ Manques de surfaces

Couverture des besoins alimentaires en productions végétales (%)



Pour la consommation alimentaire des Français, 1ha représente

225 volailles, 20 bœufs

250 personnes/an en légumes

450 personnes/an en pâtes

150-200 personnes/an en pain

A noter que les régimes INCA3, EAT et AFTERRES 2050 témoignent de différences quant aux besoins théoriques pour atteindre l'autonomie alimentaire du périmètre élargi mais les grandes tendances persistent.

APTITUDES ET POTENTIEL AGRONOMIQUE

Les Cambisols représentatifs du secteur

Les cambisols sont la principale grande catégorie de sols retrouvée sur le périmètre élargi, bien que les sols soient hétérogènes à une échelle plus fine. Le potentiel agronomique des sols est globalement faible à moyen sur le périmètre élargi, en lien notamment avec leur faible épaisseur et leur faible réserve en eau.

Au niveau du site d'étude, en lien avec le relief et l'érosion des sols, les sols sont plus profonds au fond du talweg, ce qui leur confère un meilleur potentiel agronomique qu'en haut ou dans les pentes, où le potentiel est faible.

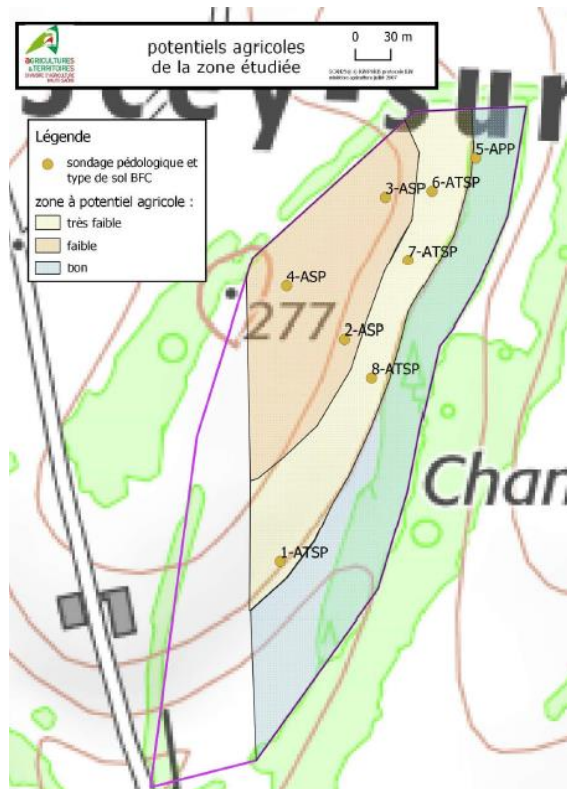
Des sols parmi les moins profonds du département

Le site d'étude repose majoritairement sur des formations marines du Jurassique Moyen et Supérieur (cf carte définition du périmètre élargi). Les sols du périmètre élargi sont des cambisols.

Les cambisols, également appelés « sols bruns » sont caractérisés par l'absence de couches accumulées d'argile, d'humus, de sel soluble ou d'oxydes de fer et d'aluminium. Grâce à leur structure et leur contenu élevé en minéraux, ils sont généralement bien exploitables pour l'agriculture.

Cependant, les sols du périmètre élargi ont globalement une faible épaisseur (inférieur à 50 cm, parmi les plus faibles épaisseurs du département de la Haute-Saône) ainsi qu'une faible réserve utile en eau (inférieur à 100 mm). Ces deux éléments diminuent de manière significative le potentiel agronomique des sols et les rends plus sensibles aux aléas climatiques de type sécheresse.

Sur le site d'étude, un potentiel très faible à bon



Potentiels agricoles du site d'étude

Source : Chambre d'agriculture 70

En juillet 2023, la Chambre d'agriculture de la Haute-Saône a réalisé une expertise agro-pédologique et une cartographie des potentialités agricoles des sols au niveau du site d'étude.

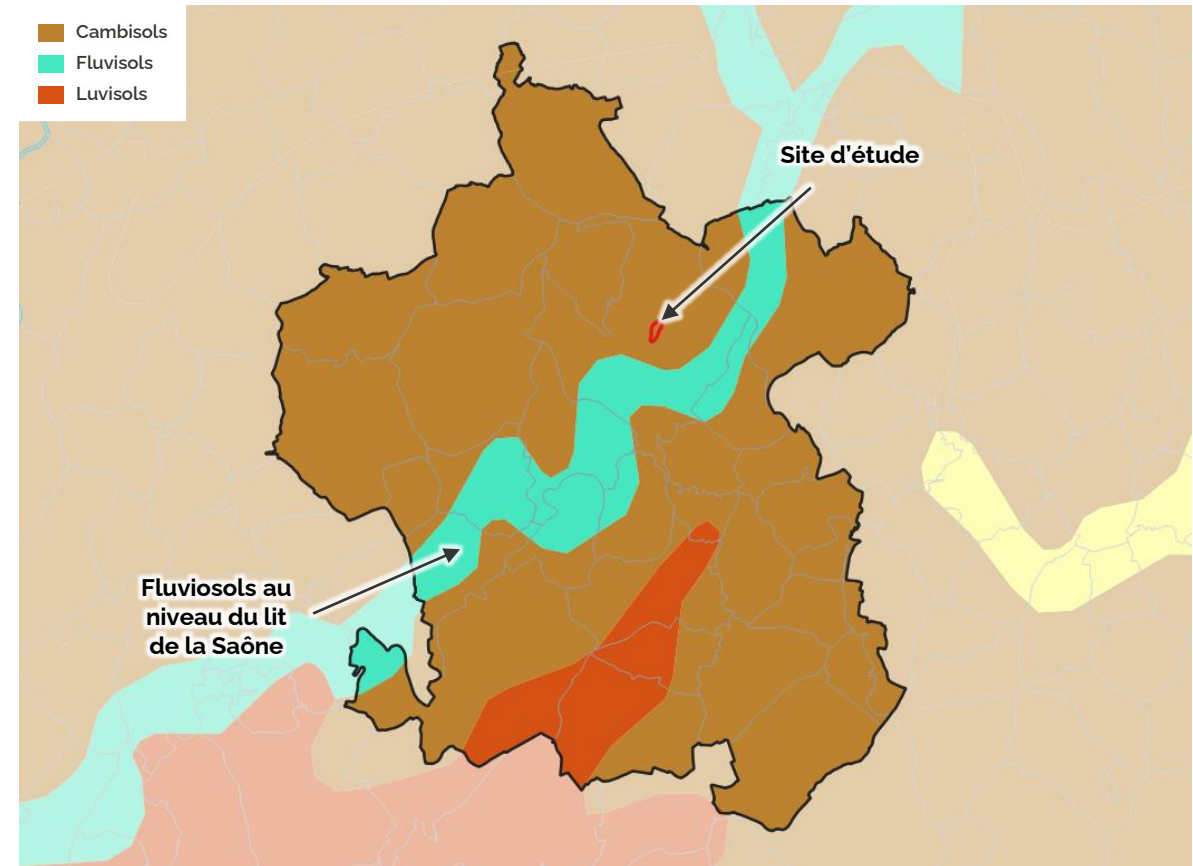
8 sondages pédologiques, distribués le long de transects qui rejoignent la partie la plus basse (sondages 1 et 5) à la plus haute (sondage 4) de chacune des principales unités micro-topographiques des aires à étudier ont été réalisés. Ils ont été complétés d'observations terrains (végétation, micro-relief).

Plus de 50% des sondages relèvent des sols de très faible profondeur. Les plus faibles profondeurs sont situées en sommet et en zone de pente. Au fond du talweg, un sondage montre des sols profonds (plus de 100cm), avec un bon potentiel agronomique.

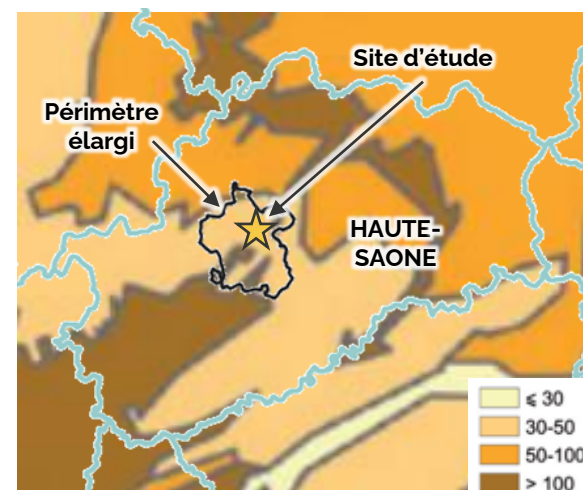
En conclusion, les sols du site d'étude sont de qualité très faible à bonne, tel qu'illustré sur la carte ci-contre.

Les surfaces sont les suivantes :

Potentiel agricole	Très faible	Faible	Moyen à bon
Surface	1,9 ha	2,3 ha	2,6 ha

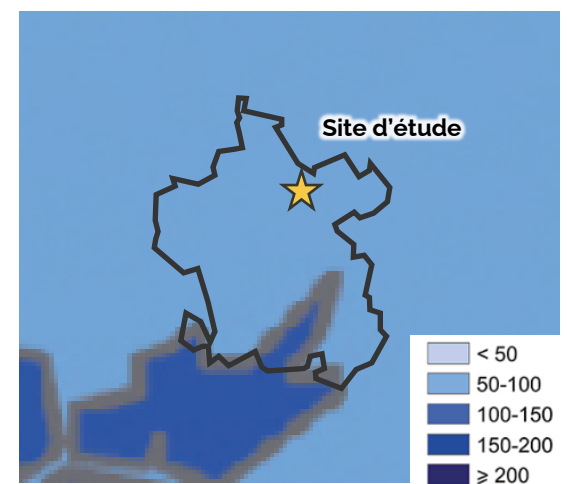


Pédologie
Source : GisSols 1998



Profondeur des sols (cm)

Source : INRA, 1998



Réserve utile en eau des sols (mm)

Source : GisSol

FONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE LOCALE

Une fonctionnalité agricole contrainte par quelques reliefs

La fonctionnalité des espaces agricoles est moyenne à bonne sur les parcelles agricoles du périmètre élargi : les reliefs peuvent poser quelques difficultés mais les plus importants sont boisés.

Le site d'étude est moyennement fonctionnel : la parcelle est grande et accessible mais la présence de quelques pentes importantes engendre des contraintes pour la valorisation agricole de la parcelle. La parcelle reste tout de même mécanisable.

Un espace agricole globalement fonctionnel bien que fragmenté

Pour les exploitations agricoles, la rentabilité de l'activité est pour partie liée à la fonctionnalité de leur parcellaire agricole, conditionnant l'optimisation de leurs travaux, du temps et des trajets.

Quelques reliefs sont présents sur le périmètre élargi, dépassant toutefois rarement 350m d'altitude. Ces secteurs sont très majoritairement recouverts par des espaces boisés tandis que les parcelles agricoles prennent place sur des secteurs de faible relief.

Ainsi, le relief entrave peu la fonctionnalité agricole sur une grande majorité du périmètre (les parcelles sont mécanisables, bien qu'il existe parfois des contraintes liées aux pentes).

La taille moyenne des parcelles est de 4,6ha, ce qui facilite leur valorisation agricole (la taille médiane est de 2,9 ha).

En termes d'occupation du sol, l'espace agricole du périmètre est interrompu par les espaces boisés mais les ilots agricoles restent de taille importante. Le réseau routier offre un maillage important permettant les accès aux parcelles. Il n'y a pas de zone urbaine importante au sein du périmètre, et donc pas d'enjeu important de pression urbaine sur terres agricoles.

La Saône crée un obstacle naturel pouvant impacter les circulations agricoles sur le périmètre. Des ponts sont aménagés à proximité des zones urbaines et permettent ainsi de limiter la dégradation de la fonctionnalité agricole locale. En contrepartie, le faible relief de la vallée de la Saône offre des parcelles planes, facilement exploitables.

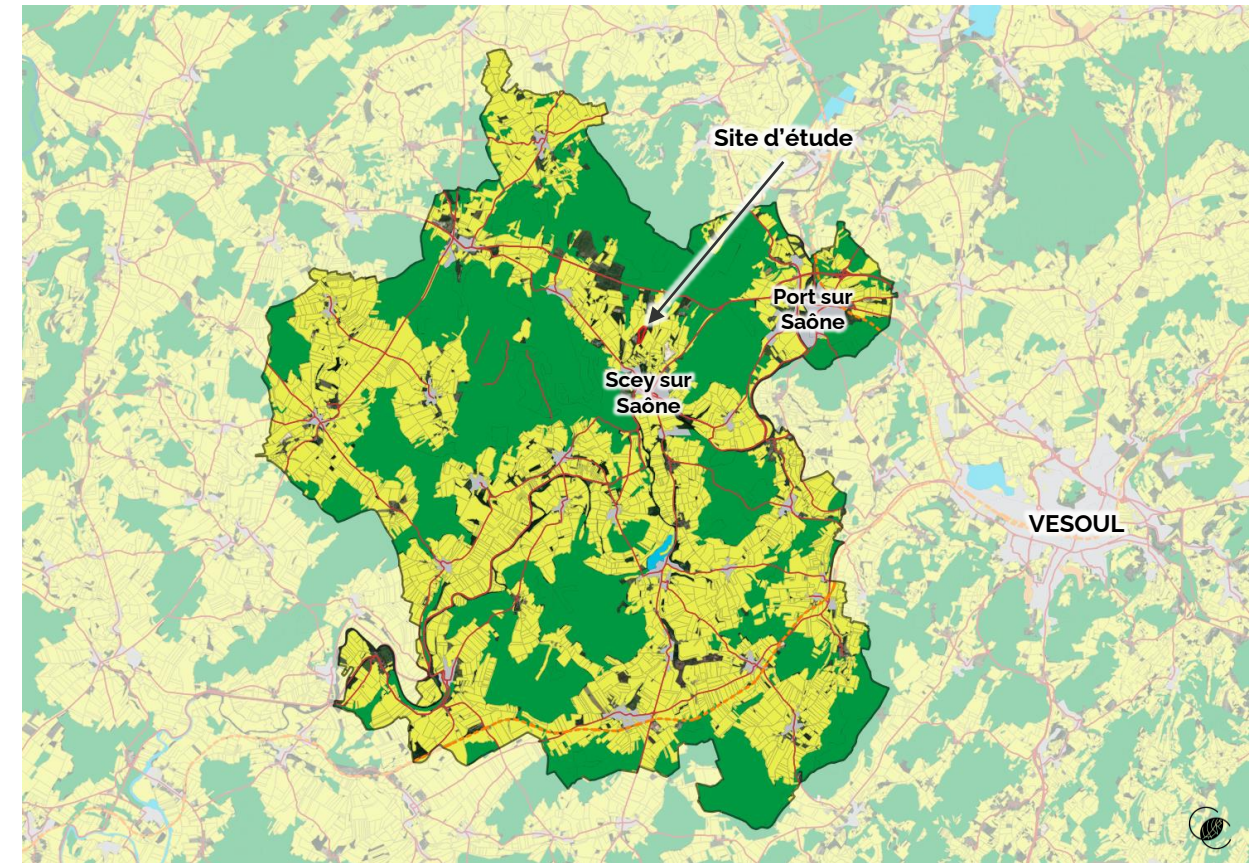
Un site d'étude présentant quelques contraintes de relief

Le site d'étude présente des reliefs, avec un dénivelé d'environ -10m vers l'est (point haut à l'ouest). Bien que la pente moyenne soit d'environ 6-7%, les pentes peuvent ponctuellement dépasser 20% sur certaines parties (voir carte ci-contre).

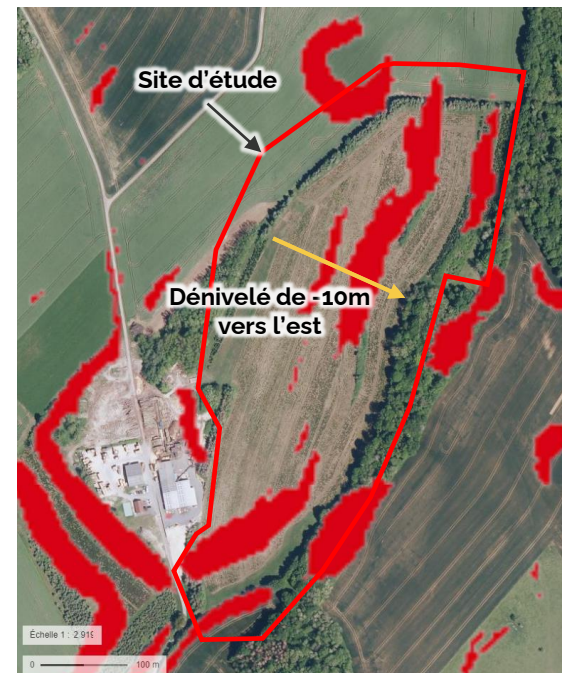
Ces pentes contraignent la valorisation agricole de la parcelle, en imposant notamment un sens de travail agricole du nord du sud.

La taille de la parcelle (plus de 8ha) facilite sa valorisation agricole.

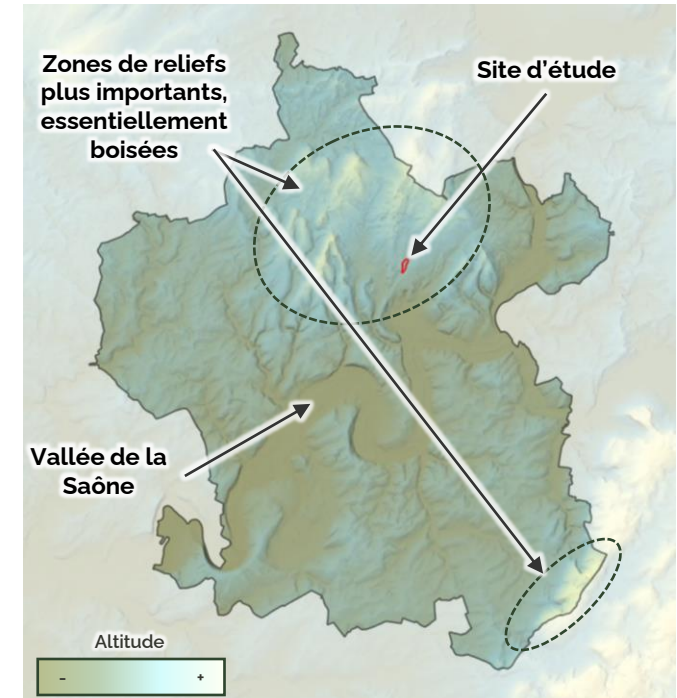
L'accès se fait par un portail au sud-est de la parcelle et ne pose pas de difficultés particulières.



Fonctionnalité du périmètre élargi
 0 2 km N Source : CLC 2018, RPG 2022



Zoom sur les reliefs du site d'étude
 Pente > à 10% Source : Géoportail



Relief sur le périmètre élargi
 Source : CLC 2018, BD Alti IGN

AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

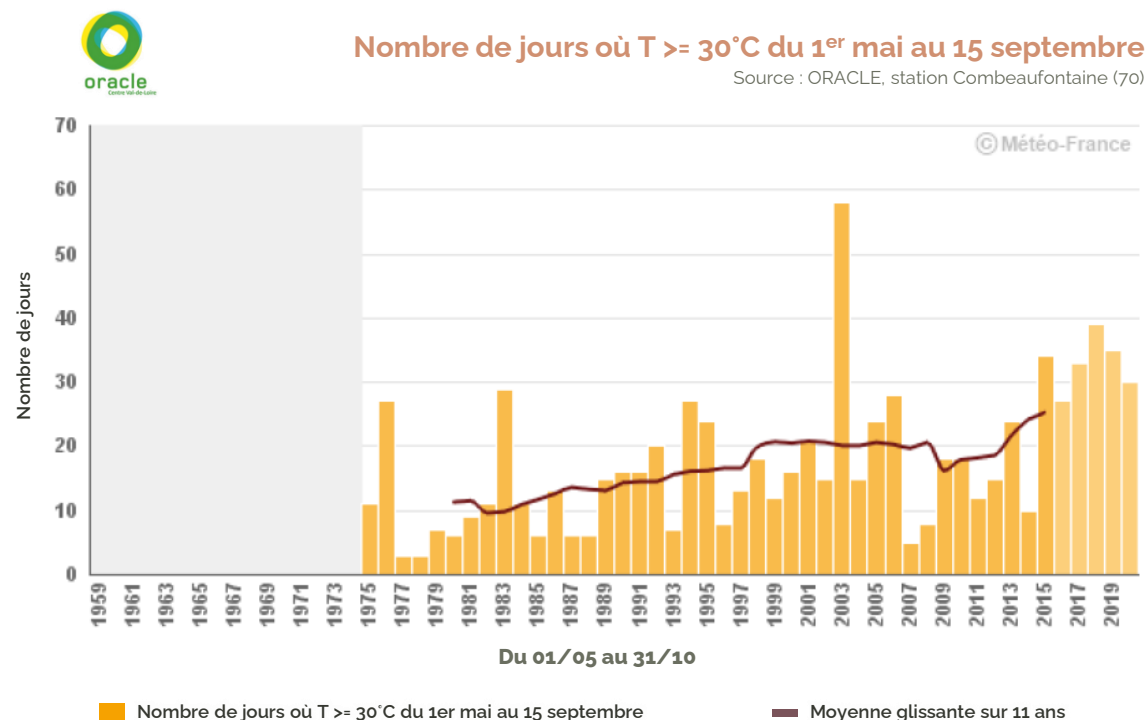
Conséquences sur l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté

Le changement climatique induit de multiples conséquences sur l'agriculture avec notamment une augmentation de la température provoquant de plus faibles rendements, une augmentation des besoins en eau et une diminution des ressources en eau.

Des stratégies d'adaptation et d'atténuation existent pour réduire les impacts du climat sur l'agriculture, mais sont encore faibles sur le département.

Grandes cultures : augmentation du nombre de jours échaudant

Dans la Haute-Saône, le changement climatique se concrétise par un accroissement des degrés-jours de croissance, représentatif d'un réchauffement climatique sur la région.



L'augmentation des températures bouleverse le cycle des cultures. Par exemple, la phase de remplissage du grain (du 1^{er} juin au 10 juillet) est très sensible aux températures supérieures à 25°C . **Une augmentation du nombre de jours échaudant (jours où $T > 25^{\circ}\text{C}$) pourrait entraîner une altération de la maturation des grains** qui restent de petite taille à cause de trop fortes chaleurs. Dans la Haute-Saône, au cours des 57 dernières années, le nombre de jours supérieur à 30°C entre le 01/05 et le 31/10 a presque doublé. L'évolution tendancielle constatée sur l'ensemble de la période étudiée est de +2,87 jours/décennie.

Même si des adaptations tels que les choix variétaux ou l'avancée des dates de semis pourraient être envisagées, l'augmentation rapide du nombre de jours échaudant observée est inquiétante. **L'augmentation de ce stress thermique serait la cause principale de la stagnation du rendement en blé depuis les années 2000 selon l'INRAE et Arvalis.**

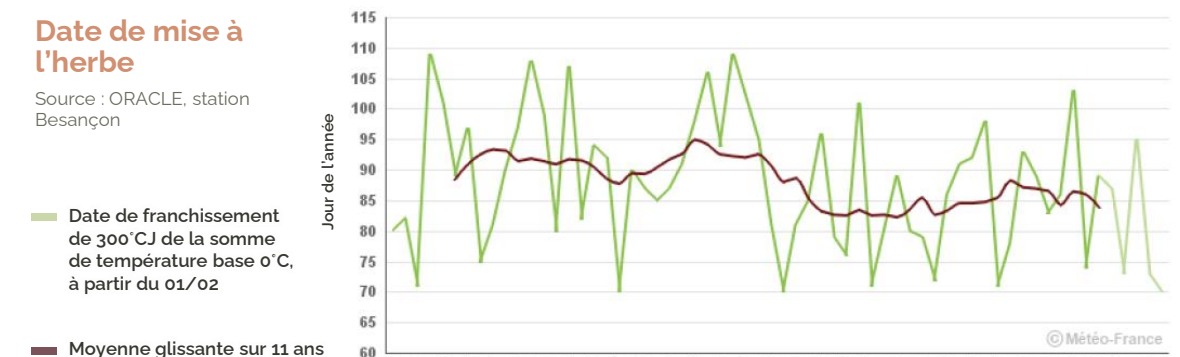
La pression phytosanitaire devrait également s'accroître avec l'apparition de nouveaux ravageurs. En effet, la hausse des températures stimule la croissance des insectes (reproduction plus active, consommation alimentaire plus importante), notamment ceux s'attaquant aux grandes cultures.

Avancée de la date de mise à l'herbe

L'évolution de la date de mise à herbe montre une tendance linéaire significative de l'ordre de -1,13 jour par décennie à Besançon. Cette évolution n'est pas qualifiée de significative par le rapport Oracle de Bourgogne-Franche-Comté. La seule station ayant une évolution significative est celle de Charnay les Mâcon au sud de la région. La mise à l'herbe avance donc de plus en plus et cette tendance va probablement se poursuivre au vu des scénarios de projection des températures.

Date de mise à l'herbe

Source : ORACLE, station Besançon



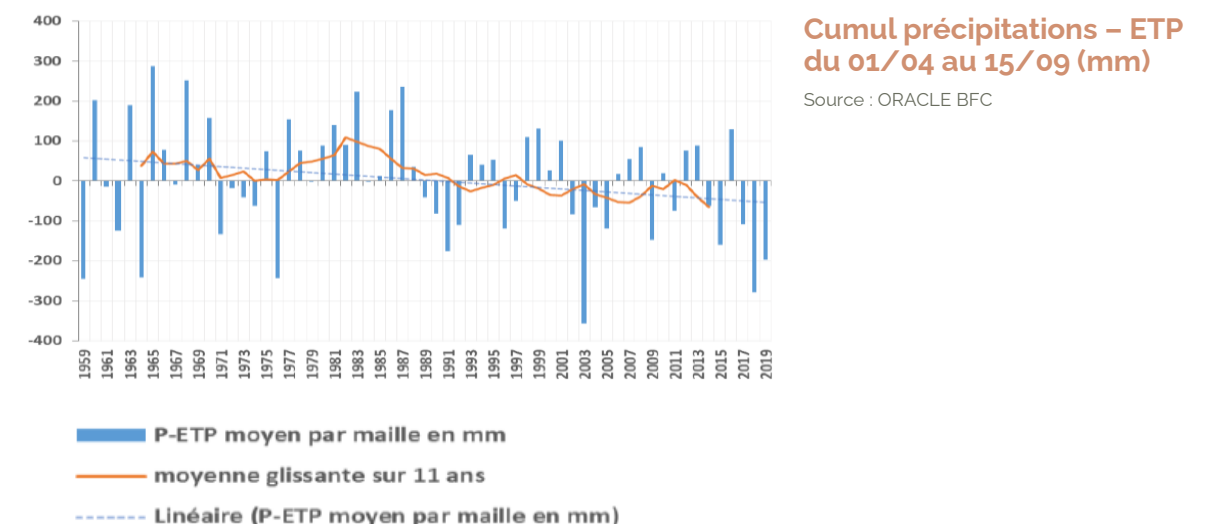
Déficit hydrique

Le déficit hydrique est la différence entre les précipitations reçues (RR) et les besoins en évapotranspiration potentielle (ETP).

S'il y a un manque d'eau, il est prélevé dans la réserve utile. Si celle-ci n'est pas suffisante, on parle de déficit hydrique.

Sur la période étudiée (1959-2015), le déficit hydrique estival (pluie - ETP) en Bourgogne-Franche-Comté s'établit de façon hétérogène sur le territoire et évolue diversement.

Seule une extrême variabilité interannuelle du bilan hydrique peut être notée (différence de 100 mm entre deux années consécutives).



INITIATIVES LOCALES DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE

Démarches et acteurs du territoire

La Haute-Saône porte un projet alimentaire départemental (PAD) et a mis en place une plateforme afin de permettre aux agriculteurs locaux de proposer leurs produits à la restauration scolaire. Une autre plateforme, Agrilocal70, permet à des acheteurs de la restauration hors-domicile de s'approvisionner en produits locaux.

A l'échelle plus locale, il n'y a pas encore de projet alimentaire de territoire ou d'autre démarche de soutien à l'agriculture.

Quelques dynamiques pour une alimentation locale

Le Département défend, au côté de la Chambre d'Agriculture, l'économie locale et les productions agricoles en s'engageant à promouvoir une alimentation de qualité pour les habitants.

» « J'veux du local - Le goût de ma Haute-Saône »

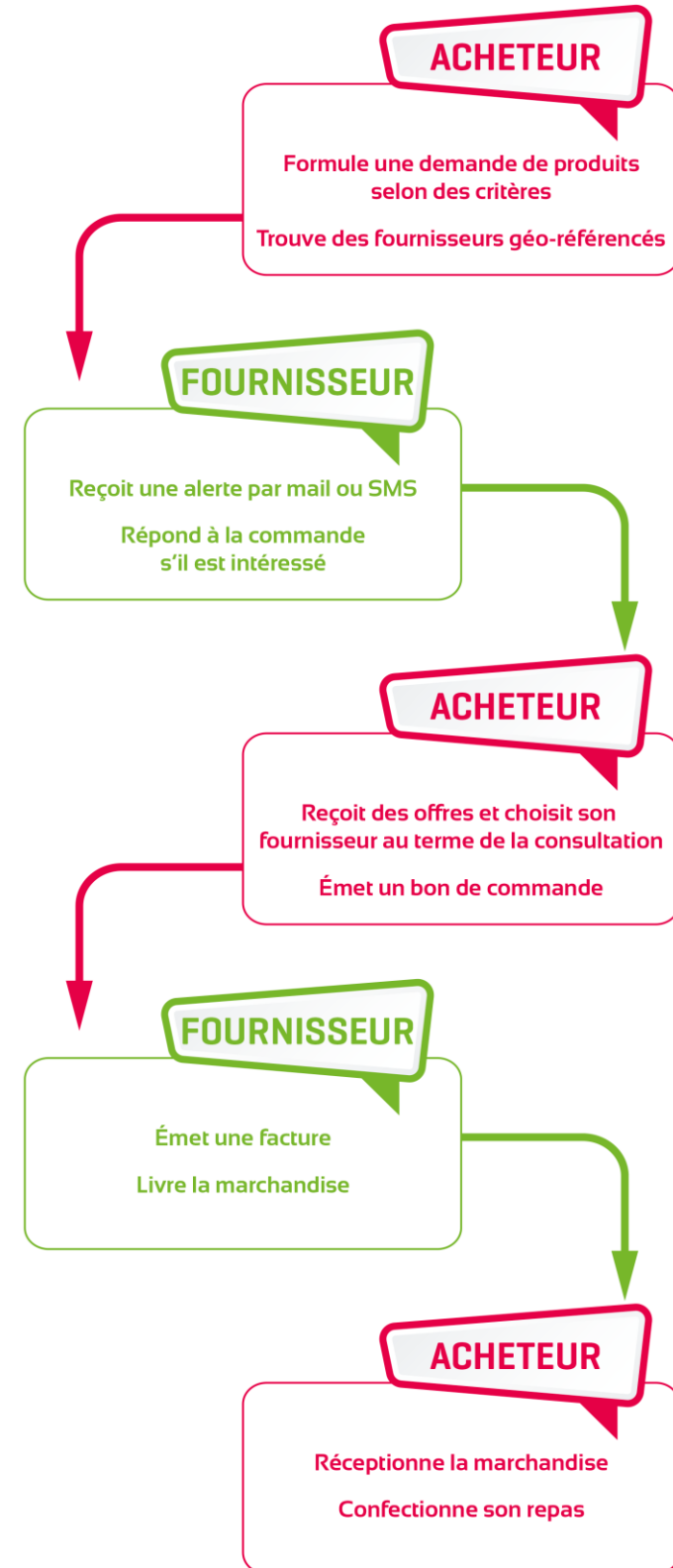
A l'initiative de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône et avec le soutien du Département, une plateforme numérique de l'alimentation de proximité « J'veux du local – Le goût de ma Haute-Saône » a été mise en ligne. Elle a pour vocation de permettre et de faciliter la mise en relation entre consommateurs et producteurs locaux. La plateforme recensera à terme l'ensemble des producteurs locaux souhaitant proposer leurs produits aux consommateurs haut-saônois et à ceux des départements voisins ainsi qu'aux visiteurs.

» Dispositif Agrilocal70 pour la restauration collective

La plateforme Agrilocal70 permet à des acheteurs de la restauration hors-domicile (collective ou non) de s'approvisionner en produits locaux auprès de fournisseurs situés à proximité. Ces fournisseurs peuvent être des producteurs, des transformateurs (artisans, entreprises), ou des distributeurs.

» PAT de la Haute-Saône

Le conseil départemental de la Haute-Saône a été lauréat de l'Appel à projet PNA national en 2021 et a été reconnu par le ministère (niveau 1) la même année. La démarche est donc récente et en cours de construction.



Fonctionnement de la plateforme Agrilocal70

Source : Agrilocal70

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

- Valeur ajoutée de l'économie agricole
- Synthèse et dynamiques de l'économie agricole

02b

ÉCONOMIE AGRICOLE INITIALE

L'économie des entreprises de la filière agricole

Le Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme : **Productions primaires + Commercialisation + 1ère transformation**

Les parcelles du site d'étude sont en fin d'exploitation de sapins de Noël. Cependant, cette production étant en phase d'être arrêtée (indépendamment du projet de parc agrivoltaïque), le chiffrage prend en compte un potentiel moyen départemental.

Le chiffrage de l'économie agricole produite à l'état initial s'appuie sur le guide élaboré par la DDT de la Haute-Saône dans sa version la plus récente à date, de février 2021, mis à jour grâce aux données fournies par la DRAAF Bourgogne Franche Comté

Production moyenne de 1 ha en Haute-Saône

SECTEUR AMONT

1 ha

Moyenne filières départementales

596 €/ha

PRODUCTION

Moyenne filières départementales

1 604 €/ha

SECTEUR AVAL

Moyenne filières départementales

1 853 €/ha
(1 407 €/ha * 1,15)

Addition des valeurs de l'ensemble de la filière (amont, production, aval)

4 053 €/ha/an

Données du secteur amont

	Engrais, amendements, phytos	semences, plants	Aliments, produits veto et repro	Fournitures	Travaux par tiers	Entretien et réparation matériel	Charges de personnel	Dotations aux amortissements		
Moyenne OTEX totaux échelle BFC (k€)	24,37	5,82	20,38	7,78	9,80	10,05	15,32	39,67	Somme totale (k€)	75,74
Abattement doctrine CDPENAF	0,20	1,00	1,00	0,20	1,00	1,00	1,00	0,20	Surface moyenne (ha)	127,00
Montant retenu (k€)	4,87	5,82	20,38	1,56	9,80	10,05	15,32	7,93	Somme/ha de SAU (€/ha)	596,32

Calculs suivant la méthodologie proposée par le cadre départemental

Données sources : utilisation des données RICA BFC tout OTEX (données moyennes 2015-2021 sauf pour les aliments et les frais vétérinaires pour lesquels la moyenne est sur 2015-2018, la donnée n'étant plus disponible ensuite)

Données de la production

Utilisation des données fournies par la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté (PBS de 2012 à 2022), **voir détails page suivante**

Données du secteur aval

Calculs suivant la méthodologie proposée par le cadre départemental, avec mise à jour du coefficient fourni par la DRAAF : il est estimé que 1€ de production agricole génère 1,15€ de production pour les industries agroalimentaires régionales (moyenne 2019-2021). Ainsi, la PBS moyenne/ha de la production est multipliée par 1,15 pour obtenir la valeur créée dans le secteur aval.

Chaque année, 1 ha agricole du site d'étude contribue à créer 4 053 € de de production agricole brute, à partir des productions, de la collecte et de la 1ère transformation ainsi que de l'amont des filières.

Voir en suivant :
L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire.

ÉCONOMIE AGRICOLE INITIALE

L'économie des entreprises de la filière agricole

Le Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme : **Productions primaires + Commercialisation + 1ère transformation**

Les parcelles du site d'étude sont en fin d'exploitation de sapins de Noël. Cependant, cette production étant en phase d'être arrêtée (indépendamment du projet de parc agrivoltaïque), le chiffrage prend en compte un potentiel moyen départemental.

Calcul du produit brut moyen par ha à l'échelle du périmètre élargi sur la base des produits bruts par hectare de SAU Bourgogne-Franche-Comté de 2009 à 2022

OTEX	Surfaces sur le périmètre élargi	% sur le périmètre élargi (en surface)	PBS fournies par la DRAAF BFC (moyenne 2009-2022)	PBS par ha du périmètre élargi au prorata des OTEX (
céréales et/ou oléoprotéagineux	3363.37	25.5%	1340.51	341.9
autres grandes cultures		0.0%		0
fleurs et/ou horticulture diverse	18.48	0.1%	Donnée mentionnée « incohérente » => non retenue	0
fruits ou autres cultures permanentes	115.09	0.9%	4863.79	42.4
bovins lait	3055.73	23.2%	2096.97	485.9
bovins viande	870.94	6.6%	1128.33	74.5
bovins mixtes	1641.51	12.4%	1648.00	205.1
ovins ou caprins	73.61	0.6%	1930.07	10.8
équidés et/ou autres herbivores	21.07	0.2%	Absence de données	0
polyculture et/ou polyélevage	4027.77	30.5%	1452.67	443.7
TOTAL		1		PBS moyenne sur le périmètre élargi = 1604,3 €/ha

SYNTHÈSE ET DYNAMIQUES DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Les forces et faiblesses des filières agricoles sur le territoire

COMMENT LIRE LE SCHÉMA

6 caractéristiques ont été définies par CETIAC pour l'économie agricole. Elles sont représentées sous forme de grands pétales. La taille des pétales illustre les forces et faiblesses du périmètre élargi (grande taille = force) et des dynamiques existantes (les flèches).

Les enjeux du **périmètre élargi** sont présentés en premier et ceux du **site d'étude** en second.

Périmètre élargi

Site d'étude

Acteurs, filières agricoles et démarches qualité

Des filières structurées et créatrice de valeur ajoutée sur le lait ; Un lien plus faible au territoire sur les filières d'élevage et les filières COP (export) avec une valeur ajoutée plus faible. Quelques démarches qualité mais plutôt faibles.

Site d'étude peu inclut dans les filières locales et les circuits courts

Enjeux pour le territoire : Création de VA

Potentiel agronomique

Qualité des sols faible à moyenne (sols peu profonds avec une faible réserve en eau)

Idem sur le site d'étude

Enjeux pour le territoire : maintien

Environnement et changement climatique

Des systèmes peu diversifiés et donc moins résilients. Des OTEX sensibles au réchauffement climatique (COP particulièrement)

Site d'étude représentatif du périmètre

Enjeux pour le territoire : durabilité

Surfaces agricoles et fonctionnalité

Un espace agricole plutôt fonctionnel dans son ensemble, malgré quelques contraintes de relief

Une parcelle de grande taille et accessible mais quelques pentes contraignantes

Enjeux pour le territoire : maintien

Emplois agricoles

Des exploitations agricoles vieillissantes, avec un enjeu de transmission. Des filières globalement peu pourvoyeuses d'emploi à part pour la fromagerie à Port-sur-Saône

Site d'étude représentatif du périmètre

Enjeux pour le territoire : maintien

Production alimentaire et initiatives de soutien

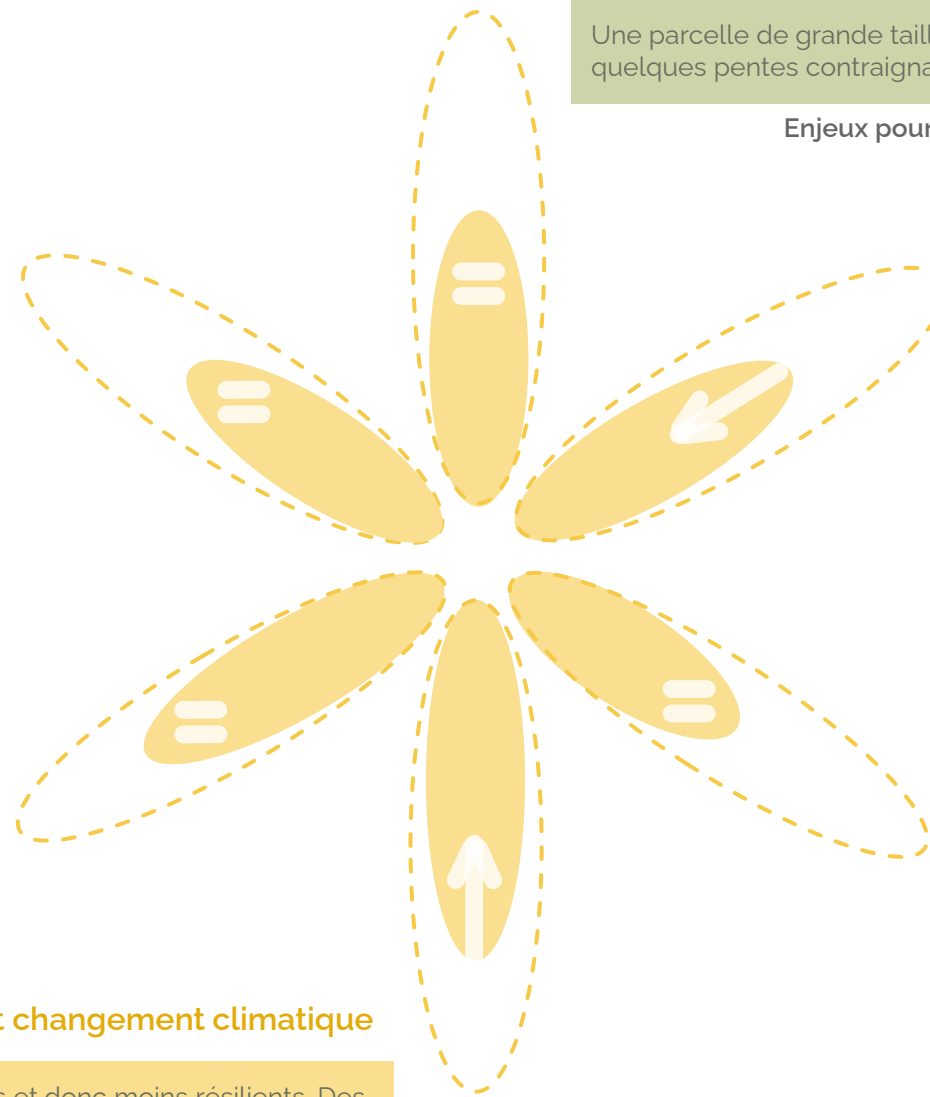
SAU importante par rapport au nombre d'habitants mais forte spécialisation des productions compte tenu des potentiels agronomiques locaux.

Site d'étude non intégré dans des filières alimentaires

Enjeux pour le territoire : Adéquation

Synthèse des caractéristiques de l'activité agricole

Source : CETIAC



SYNTHÈSE ET DYNAMIQUES DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Enjeux, opportunités et menaces sur le territoire

Au regard de l'état initial des filières agricoles du périmètre élargi et de leurs caractéristiques, 6 grands enjeux sont soulevés pour les filières agricoles du territoire. Des menaces et opportunités ont été détaillées.

Elles viennent compléter le contexte initial et les tendances recensées sur le territoire.

Cette page est liée à la page précédente.

Synthèse et enjeux

Source : CETIAC

Surfaces agricoles et fonctionnalité

Les + sur le périmètre	Des parcelles de taille fonctionnelle et un réseau routier permettant l'accès aux parcelles et aux outils de filière
Les – sur le périmètre	Des pentes et la barrière naturelle de la Saône qui viennent réduire ponctuellement la fonctionnalité agricole
Le site d'étude	Représentatif du périmètre (grande taille et bon accès mais des pentes)
Dynamiques	Une SAU en faible diminution sur le périmètre élargi entre 2010 et 2020
Enjeux	Maintien des surfaces agricoles exploitables
Opportunités	
Menaces	

Emplois agricoles

Les + sur le périmètre	Une baisse limitée des exploitations agricoles sur le périmètre et employant en moyenne 1,8 ETP par exploitation
Les – sur le périmètre	Enjeu de renouvellement des agriculteurs ; assez peu d'emplois dans les filières localement (mis à part à Port-sur-Saône)
Le site d'étude	Non représentatif du périmètre
Dynamiques	Vieillessement des exploitants sur le territoire
Enjeux	Maintien des agriculteurs valorisant les surfaces
Opportunités	
Menaces	Faible renouvellement des agriculteurs, peu de dynamiques de reprise des exploitations laitières (charge de travail importante, rentabilité fluctuante), patrimonialisation des exploitations

Acteurs filières agricoles, démarches qualités et circuits courts

Les + sur le périmètre	Filière lait structurée par 3 fromageries importante dont la fromagerie de Bôzieux sur le périmètre élargi, et produisant une bonne valeur ajoutée
Les – sur le périmètre	Des productions en partie tournées vers l'export, avec une captation de la valeur ajoutée moindre sur le territoire. Peu d'opportunités de débouchés pour les circuits courts. Une faible dynamique AB sur le périmètre
Le site d'étude	Peu représentatif du périmètre
Dynamiques	Assez peu de dynamiques notées sur le territoire
Enjeux	Création de valeur ajoutée sur le territoire
Opportunités	Structuration de nouvelles filières et diversifications
Menaces	Marchés européens fluctuants et concurrentiels

Potentiel agronomique

Les + sur le périmètre	Des sols globalement faciles à travailler mais avec un potentiel agronomique faible à moyen
Les – sur le périmètre	Des sols parmi les moins profonds du département, avec de faibles réserves en eau
Le site d'étude	Représentatif du périmètre, potentiel agronomique très faible à bon
Dynamiques	Un potentiel qui semble se maintenir pour le moment
Enjeux	Maintien du potentiel de production
Opportunités	Captation de carbone dans les sols
Menaces	Erosions, pertes de vie des sols

Environnement et changement climatique

Les + sur le périmètre	Une agriculture qui permet le maintien de paysages ouverts, en alternance avec les forêts
Les – sur le périmètre	Augmentation des besoins en eau et du nombre de jours échaudant, apparition de nouveaux ravageurs
Le site d'étude	Représentatif du périmètre
Dynamiques	Augmentation des prises de conscience avec l'augmentation des aléas
Enjeux	Durabilité du système agricole
Opportunités	L'augmentation des aléas et des charges de production va pousser au questionnement des systèmes de production actuels
Menaces	Changement climatique, raréfaction des ressources dont l'eau, érosion de la biodiversité

Production alimentaire du territoire et initiatives de soutien

Les + sur le périmètre	Un potentiel de production agricole présent (SAU importante par rapport à la population)
Les – sur le périmètre	Une agriculture spécialisée ne permettant pas l'autonomie alimentaire du territoire, des circuits courts encore peu développés car beaucoup d'export, peu de potentiel de diversification compte tenu des sols
Le site d'étude	Ne s'intègre pas dans les productions alimentaires
Dynamiques	Demande croissante en produits locaux globalement en France mais des contraintes économiques d'accessibilité dans un contexte de hausse de coût de la vie. Peu d'habitants localement donc peu de demande
Enjeux	Adéquation du bassin de consommation et de la production
Opportunités	Alimentation de la restauration collective (loi Egalim)
Menaces	Augmentation de l'urbanisation et perte d'espaces productifs

EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Ce premier diagnostic a permis de comprendre et approfondir les filières agricoles du territoire ainsi que leurs enjeux et dynamiques. La production agricole de référence, caractérisée à partir de la méthodologie départementale, est estimée à 4 053€/ha au regard des filières. En connaissance de l'état initial, l'appréciation des impacts du projet permettra de caractériser la force des effets positifs et la gravité des effets négatifs suivants lesquels seront proposées des mesures de la séquence ERC : Eviter, Réduire ou Compenser.

Conformément à l'article D. 112-1-19 du code rural et de la pêche maritime, l'étude préalable comprend (...) L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole de ce territoire. Elle intègre une évaluation de l'impact sur l'emploi ainsi qu'une évaluation financière globale des impacts, y compris les effets cumulés avec d'autres projets connus ; Les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet. L'étude établit que ces mesures ont été correctement étudiées. Elle indique, le cas échéant, les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues ou sont jugées insuffisantes. L'étude tient compte des bénéfices, pour l'économie agricole du territoire concerné, qui pourront résulter des procédures d'aménagement foncier mentionnées aux articles L. 121-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ; Le cas échéant, les mesures de compensation collective envisagées pour consolider l'économie agricole du territoire, l'évaluation de leur coût et les modalités de leur mise en œuvre.

Extrait du Code Rural, Article D112-1-19 créé par Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 – art.1

- 03_a Mesures pour éviter et réduire les effets négatifs
- 03_b Incidences positives et négatives du projet
- 03_c Mesures de compensation agricole collective



01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

03

PRÉSENTATION DU PROJET AGRICOLE

- Genèse du projet agrivoltaïque
- Les étapes de co-construction du projet
- Justification de l'implication du projet
- Exploitation agricole engagée dans le projet
- Projet agricole ; développement de l'élevage bovin
- Caractéristiques de la structure agrivoltaïque
- Suivi du projet et mise en œuvre
- Maintien dans le temps de l'activité agricole

03 a

GENÈSE DU PROJET AGRIVOLTAIQUE

Une mutation de la production sur la parcelle concernée par le projet

Le projet de parc agrivoltaïque de Combe-Trottier est issu de la conjonction de deux trajectoires :

- » Celle de l'actuel propriétaire exploitant, éloigné géographiquement, qui souhaite arrêter l'exploitation de sapins, suite à une forte baisse d'activité (notamment en lien avec le décès du précédent propriétaire) et au prochain départ à la retraite de la gérante locale
- » Celle de l'actuel prestataire agricole sur l'exploitation de sapin, lui-même à la tête d'une exploitation de polyculture-élevage (grandes cultures et élevage bovin), et qui a besoin d'extensifier sa production bovine afin de la sécuriser

Remarque : les réflexions ayant conduit à la construction du projet agrivoltaïque de Combe-Trottier à **Scey-sur-Saône** sont largement partagées avec celles de la construction du **projet des Chalindrés à La-Neuve-lès-Scey**. Bien que ce projet fasse l'objet d'une étude distincte, le projet agricole est partagé.

L'ARRET DE LA PRODUCTION DE SAPINS (DEPART A LA RETRAITE)

L'exploitation – propriétaire de la production de sapins est éloignée d'un point de vue géographique (Danemark) et d'un point de vue de leur secteur d'activité principal (fabrication de briques et tuiles pour le secteur du bâtiment). L'exploitation de sapins leur a incombé suite au décès du précédent propriétaire (liens familiaux).

L'exploitation agricole de sapins en France, sur le secteur de Scey-sur-Saône et La Neuve-lès-Scey, est entièrement gérée par une salariée présente sur place et travaillant pour la société depuis 30 ans. La production de sapins de Noël sur l'exploitation est en forte baisse depuis le décès du précédent propriétaire, impliqué dans la commercialisation des sapins de Noël produits. De plus, la gérante de l'exploitation agricole de sapin va partir à la retraite et la société danoise souhaite ainsi mettre fin à cette activité, éloignée de son cœur de métier et éloignée géographiquement.

L'éloignement géographique de la société et le faible potentiel des terres agricoles de l'ensemble de l'exploitation a poussé la société à réfléchir à des productions alternatives possibles. Les discussions avec le prestataire agricole de l'exploitation de sapins, également exploitant en polyculture-élevage, ainsi qu'avec European Energy a amené le projet de co-production énergie/production bovine.

UNE EXPLOITATION BOVINE EN RECHERCHE DE SURFACES

Monsieur G. est polyculteur-éleveur (atelier bovin) et également prestataire de l'exploitation actuelle de production de sapins de Noël.

Son élevage de bovins viande est actuellement très intensif : environ 150 têtes (env 70 mères, Charolaises principalement et quelques Salers) sur une surface en herbe de 80ha. Ainsi, le fonctionnement de l'atelier d'élevage est tendu en termes de gestion des surfaces en herbe et de l'alimentation du cheptel, ce qui le rend sensible aux aléas climatiques (notamment le manque d'eau qui impacte rapidement la quantité produite, les terres étant peu épaisses et séchantes).

Le projet agrivoltaïque permettra ainsi à Monsieur G. d'extensifier son chargement et de mieux maîtriser l'autonomie alimentaire en herbe et les aléas économiques liés. Monsieur G. prévoit une augmentation possible de son cheptel et de sa production en lien avec l'augmentation des surfaces en pâture et fauche. Cette augmentation est par ailleurs possible grâce à la présence de places dans les bâtiments agricoles de l'exploitation agricole.

AUTOUR D'UN PROJET COMMUN

Des réflexions entre le propriétaire, Monsieur G. et European Energy ont abouties au portage d'un projet commun dont la pérennisation sur le long terme est assurée par :

- » **L'assurance d'un loyer pour le propriétaire via un bail emphytéotique**
- » **Une contractualisation tripartite entre le propriétaire, l'éleveur futur exploitant agricole et European Energy**
- » **La fourniture de services pour l'exploitation bovine : augmentation des surfaces fourragères et donc meilleure autonomie alimentaire du troupeau (permettant son augmentation), protection contre les aléas de type fortes chaleurs**

Voir en suivant les étapes de co-construction du projet agrivoltaïque avec les parties prenantes agricoles

LES ÉTAPES DE CO-CONSTRUCTION DU PROJET

Des scénarios agrivoltaïques à la concrétisation du projet



Différents scénarios agricoles et la co-construction du projet bovin

Dès l'identification du site et les premiers échanges, une réflexion a été conduite afin d'identifier les productions agricoles possibles sur le projet. La poursuite de la production de sapin ou la mise en place d'un élevage (bovin ou ovin) ont ainsi été des scénarios étudiés. Bien que la production de sapins de Noël soit présente et intéressante sur le périmètre, la mise en place d'une production bovine a été privilégiée sur le projet de Combe-Trottier pour plusieurs raisons :

- » La présence d'un éleveur bovin à proximité immédiate du projet, intéressé par le projet et pour lequel la mise à disposition de surfaces fourragères est pertinente
- » Une moindre compatibilité de la production de sapins et des installations photovoltaïques par rapport à la production bovine (risque d'ombrage important sur les sapins)
- » Un souhait de permettre une rotation des cultures (mise en place de prairies à la suite de la production de sapins)

A noter qu'une production ovine a également été envisagée mais n'a pas été retenue pour la même principale raison : l'absence d'éleveur ovin à proximité.

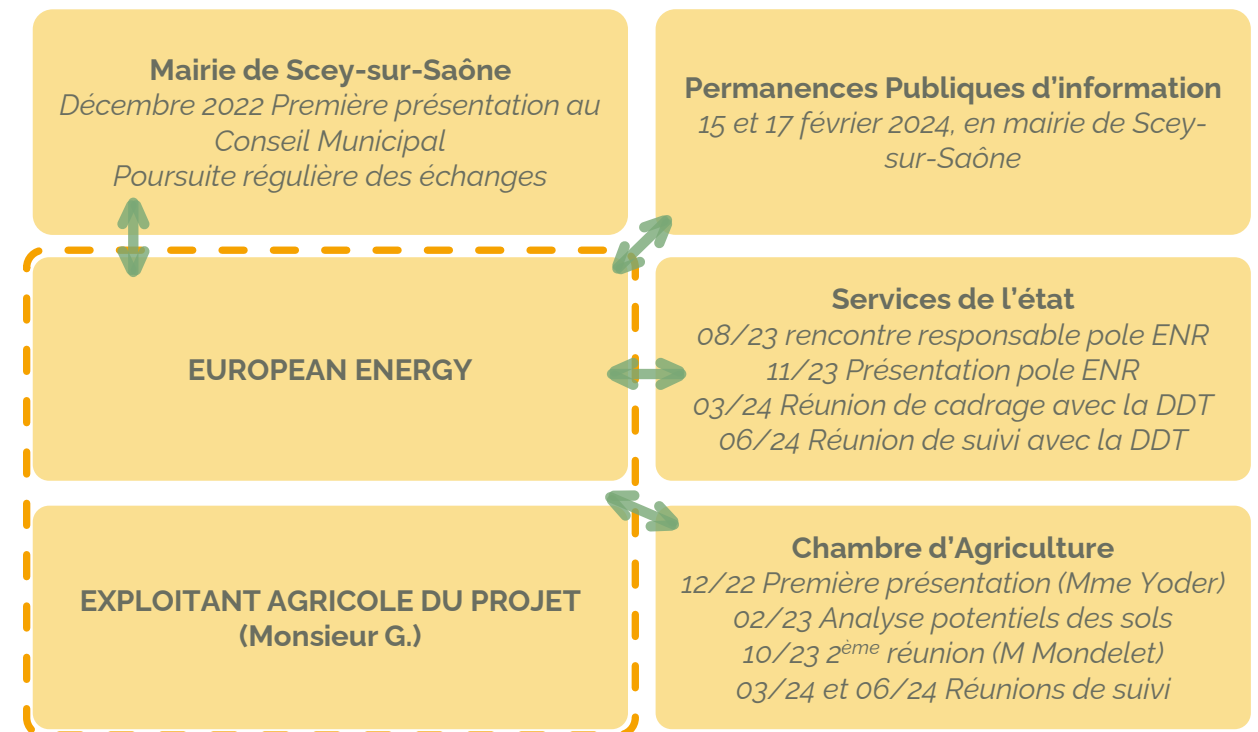
Suite à la validation du scénario, les échanges se sont poursuivis entre l'éleveur et European Energy afin de co-construire le projet en fonction des contraintes de fonctionnement de l'éleveur. Les échanges ont permis :

- » D'adapter la structure agrivoltaïque au fonctionnement du cheptel bovin : rehaussement et écartement des panneaux, réflexion sur la mise en place d'un pâturage tournant et le chargement possible tout au long de l'année, réflexion sur l'alimentation en eau du cheptel...
- » De vérifier la pertinence technico-économique du projet sur le fonctionnement de l'exploitation

En parallèle d'une concertation avec les acteurs du territoire

Le travail de concertation et de prise en compte des différents enjeux locaux a nécessité plusieurs aller-retours sur la durée. La concertation a débuté en **2022** et s'est déroulée auprès de plusieurs acteurs, avec de nombreux échanges :

- » Les services de l'Etat en particulier la **DDT**
- » Les **représentants de l'agriculture du territoire** en particulier la Chambre d'Agriculture
- » **Les collectivités** notamment la commune de Scey-sur-Saône
- » Les **voisins** et les habitants locaux, avec des permanences publiques d'information en Mairie de Scey-sur-Saône



**Organismes concertés et
parties prenantes**

Source : CETIAC

JUSTIFICATION DE L'IMPLANTATION DU PROJET

Analyse des variantes d'implantation du projet

Dans le cadre du développement du projet, différents plans d'implantation ont été étudiés et ont permis de conduire à la variante actuelle d'implantation. Les contraintes agricoles ont été prises en compte dès la première implantation (hors première variante maximaliste, non réaliste) puis le projet a évolué avec la prise en compte des enjeux environnementaux.

La présence de la scierie voisine a également été prise en compte, notamment par un chemin permettant de contourner la scierie. Ces discussions ont amené à différentes adaptations de l'implantation.

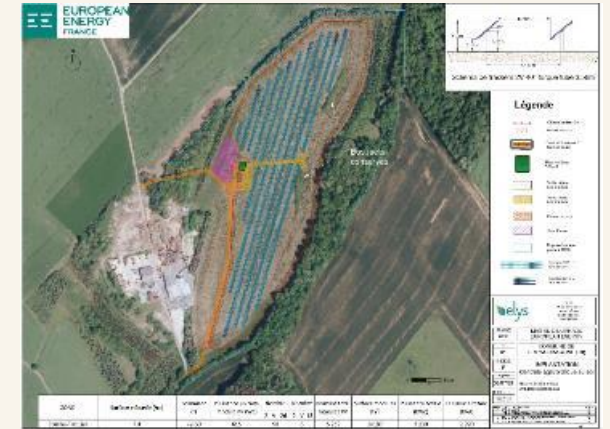
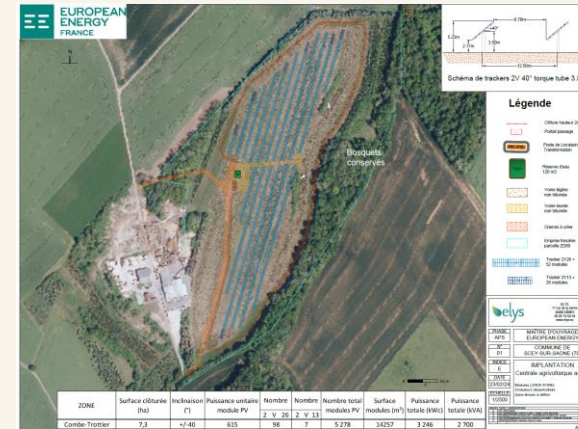
Dimensionnement du projet au regard du projet agricole et de l'ensemble des enjeux

Plan d'implantation maximisant la production électrique

Prise en compte des enjeux agricoles sur les structures PV

Evitement de zones pour enjeux agricoles ou environnementaux

Variante définitive intégrant l'ensemble des enjeux



La variante 1 avait été dimensionnée avant connaissance des enjeux environnementaux et lancement de la composante agricole.

Il s'agissait de **panneaux fixes, avec des espaces interrangs faibles et une optimisation de la surface disponible.**

La variante 2 s'est vu ajouté un « chemin de contournement », chemin communal permettant de contourner la scierie, située au sud-ouest du projet.

Les structures fixes des modules photovoltaïques sont remplacées par la **mise en place de trackers et les espacements entre rangées sont dimensionnés pour accueillir un projet agricole de production de fourrage.**

La variante 3 a été conçue en ajustant le chemin de contournement pour correspondre au cadastre et à l'emprise utilisée par la scierie.

Un travail **d'évitement des bosquets et d'une bande cultivée à l'est a été réalisé.** En effet, cette bande de terre présente un **potentiel agronomique légèrement plus élevé** que le reste de la parcelle.

L'évitement des bosquets et lisières est favorables au cortège des milieux semi-ouverts (zone d'alimentation et de déplacements des amphibiens, habitats de reproduction, de chasse et de thermorégulation des reptiles, habitats de reproduction de la Linotte mélodieuse et du Bruant jaune, habitats favorables à l'alimentation du Hérisson d'Europe, habitats d'alimentation et de déplacement des chiroptères...).

La variante finale intègre la mise en place d'une zone témoin de 1800 m² à l'est du projet.

EXPLOITATION AGRICOLE CONCERNÉE PAR LE PROJET

Une exploitation de polyculture-élevage en recherche de surfaces

Monsieur G. a une exploitation de polyculture-élevage (bovin) et également prestataire de l'exploitation actuelle de production de sapins de Noël. Son élevage de bovins viande est actuellement très intensif : environ 150 têtes (env 70 mères, Charolaises principalement et quelques Salers) sur une surface en herbe de 80ha. Le fonctionnement de l'atelier d'élevage est tendu en termes de gestion des surfaces en herbe et de l'alimentation du cheptel, ce qui le rend sensible aux aléas climatiques (notamment le manque d'eau qui impacte rapidement la quantité produite, les terres étant peu épaisses et séchantes).

Le projet agrivoltaïque permettra à Monsieur G. d'extensifier son chargement et de mieux maîtriser l'autonomie alimentaire en herbe et les aléas économiques liés. Monsieur G. prévoit une augmentation possible de son cheptel et de sa production en lien avec l'augmentation des surfaces en pâture et fauche. Cette augmentation est par ailleurs possible grâce à la présence de places dans les bâtiments agricoles de l'exploitation agricole. L'exploitation agricole de Monsieur G. évoluera également via l'implantation d'environ 16-20 ha de sapins (en dehors de l'emprise des projets agrivoltaïques), avec des débouchés principalement régionaux.

Fonctionnement de l'exploitation agricole avant et après le projet agrivoltaïque

EXPLOITATION AGRICOLE ETAT INITIAL

Exploitation de polyculture-élevage (COP – viande bovine)

230 ha
de SAU

150 ha COP
(blé/orge/colza)
+ 80 ha en herbe

150 bovins
1,6 UGB/ha

Vente de
broutards mâles
10 mois + génisses
30 mois

Prestation
de service
sur la
production
de sapins

1 gérant + 1 salarié temps plein (objectif initial mi-temps)

Difficultés : fort chargement, difficultés de gestion de l'autonomie alimentaire du troupeau (manque de surfaces) les années de sécheresse notamment ; difficultés économiques à maintenir l'emploi (recherche d'un mi-temps initialement, mais pas de salarié intéressé)



PROJETS AGRIVOLTAIQUES

Projet de
Combe-Trottier

6,9 ha en
prairie destinée
en priorité à la
fauche

Projet concerné par la
présente étude

Projet des
Chalindrés La
Nouvelle-lès-
Scey

42 ha en prairie
destinée au
pâturage bovin



EXPLOITATION AGRICOLE ETAT PROJET

Exploitation de polyculture-élevage (COP – viande bovine – sapins)

280 ha
de SAU

150 ha COP
(blé/orge/
colza) + 130 ha
en herbe

150 bovins
*Chargement
moyen*
1UGB/ha

*Augmentation
possible du cheptel
et des ventes suivant
production d'herbe*

Mise en
place de
16-20 ha de
sapins

1 gérant + 1 salarié temps plein sécurisé

Avantages pour l'exploitation agricole : Extensification du système via augmentation des surfaces en prairies et sécurisation de l'autonomie fourragère du cheptel ; sécurisation de l'emploi salarié (permis auparavant par la prestation de service sapin)

PROJET AGRICOLE : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE BOVIN

Détails du projet agricole

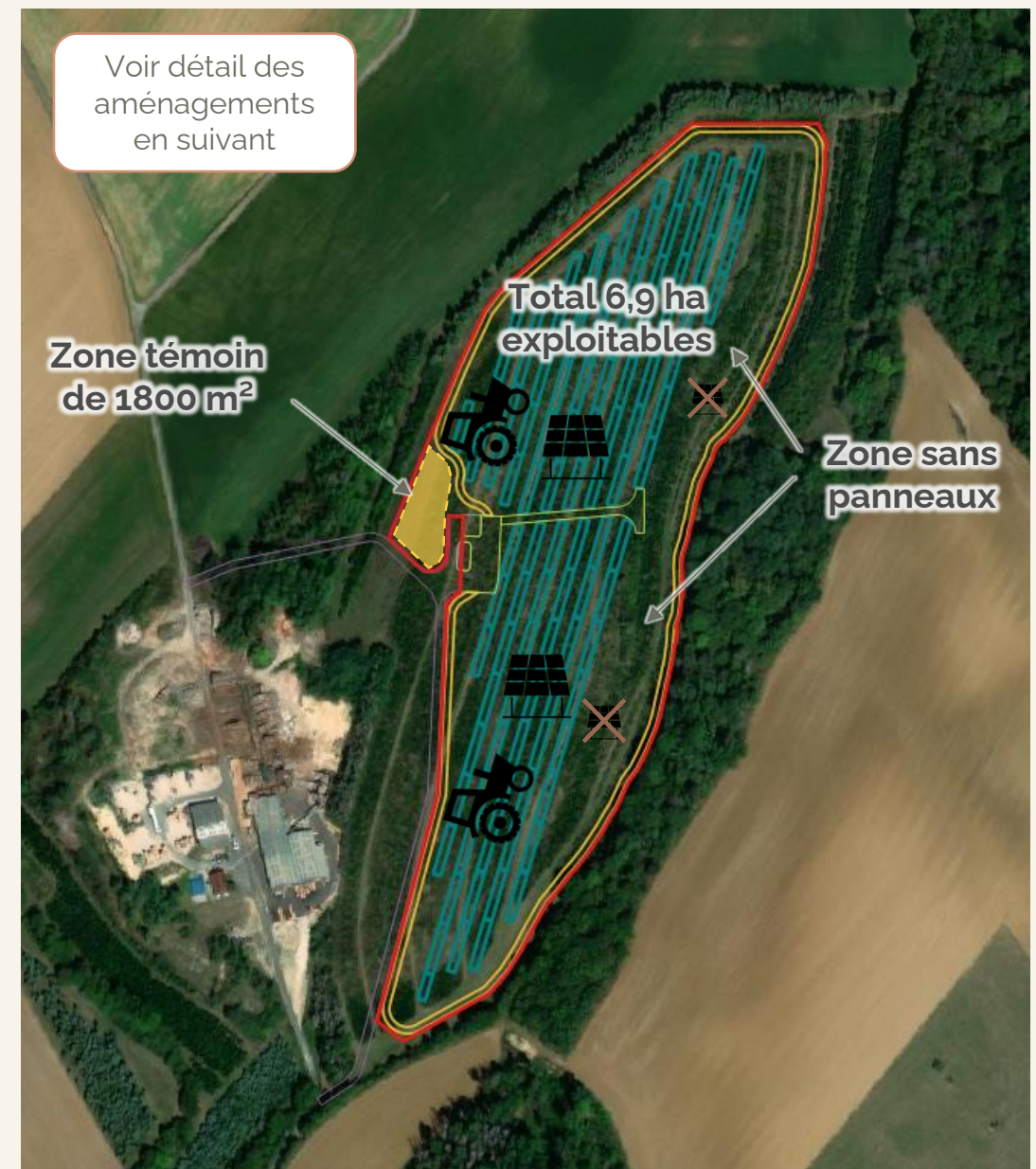
Le projet agricole a été travaillé dès la conception du projet d'ensemble, avec l'exploitant agricole prestataire de service sur la production de sapin, éleveur bovin par ailleurs. L'objectif est de permettre à l'éleveur d'extensifier ses pratiques et ainsi de mieux maîtriser ses charges d'alimentation et son fonctionnement. L'augmentation des surfaces fourragères à l'échelle du projet de Combe-Trottier ici présenté et du projet des Chalindrés à La Neuville-lès-Scey permettra à terme de développer le cheptel et la production bovine.

L'exploitant agricole compte également remettre en place une surface de sapins de Noël d'environ 16-20 ha, destinée à l'alimentation des marchés régionaux.

Les discussions avec l'éleveur ont permis de prendre en compte les contraintes de la production fourragère au sein de la centrale agrivoltaïque, en travaillant sur les adaptations de l'implantation des panneaux photovoltaïques.

Projet agricole : extension de l'élevage bovin sur les 6,9 ha du projet, via la mise en place d'une prairie de fauche

Description	Mise en place d'une prairie de fauche permettant une augmentation des surfaces fourragères de l'exploitation agricole, sur 6,9 ha Baisse du chargement global de l'exploitation, permettant de meilleurs résultats économiques pour l'exploitation agricole
Type d'activité attendue	Production de fourrages destinés à la production de broutards mâles et de génisses engraisées (30 mois) Compte tenu des aménagements des structures photovoltaïques, le pâturage par les bovins sera également possible sur la parcelle
Aménagements prévus	Aménagements en conformité avec le décret 2024-318 du 8 avril 2024 relatif à l'agrivoltaïsme : Mise en place de panneaux photovoltaïques de type trackers Ecartement de 12,5 m pieux à pieux Hauteur point bas 1,51m ; point haut 5,69m lorsque panneaux inclinés à 60° (max) Mise en place de tournières de 12 m minimum à chaque bout de rangée, permettant de manœuvrer avec les outils agricoles Portail de 8 m permettant le passage des outils agricoles Bridage possible du fonctionnement des panneaux lors des travaux agricoles (bridage par l'exploitant agricole)
Conditions d'exploitation	Contractualisation en cours (conventionnement tripartite de longue durée, voir en suivant)
Investissements portés par European Energy	Préparation et mise en place des prairies (broyage des sapins et semis, ordre de grandeur 1300€/ha) Prise en charge des équipements spécifiques à l'entretien autour des pieux (faucheuse sous clôture et glissière)
Mise en place de la mesure	Broyage des sapins puis mise en place de trèfle avant les travaux pour protéger les sols ; semis de la prairie suite aux travaux (choix d'un mélange prairial adapté) ; voir précisions page 44.
Suivi de la mesure	Mise en place d'un suivi avec la Chambre d'agriculture : mise en place d'une zone témoin et de capteurs de suivi ; modalités décrites dans la « Notice Agrivoltaïque », en conformité avec le décret 2024-318 du 9 avril 2024 relatif à l'agrivoltaïsme et à l'arrêté du 5 juillet 2024
Lien avec le territoire	Maintien de la production agricole et de la filière bovine sur le territoire ; Pérennisation de l'exploitation agricole concernée par le projet, amélioration de ses résultats économiques, pérennisation de l'emploi salarié déjà existant



Visualisation schématique du projet agricole

Source CETIAC

CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURE AGRIVOLTAÏQUE

Visualisation schématique des adaptations de l'implantation

**Projet agrivoltaïque
en production d'herbe
pour bovins viande
Surface concernée
= 6,9 ha**

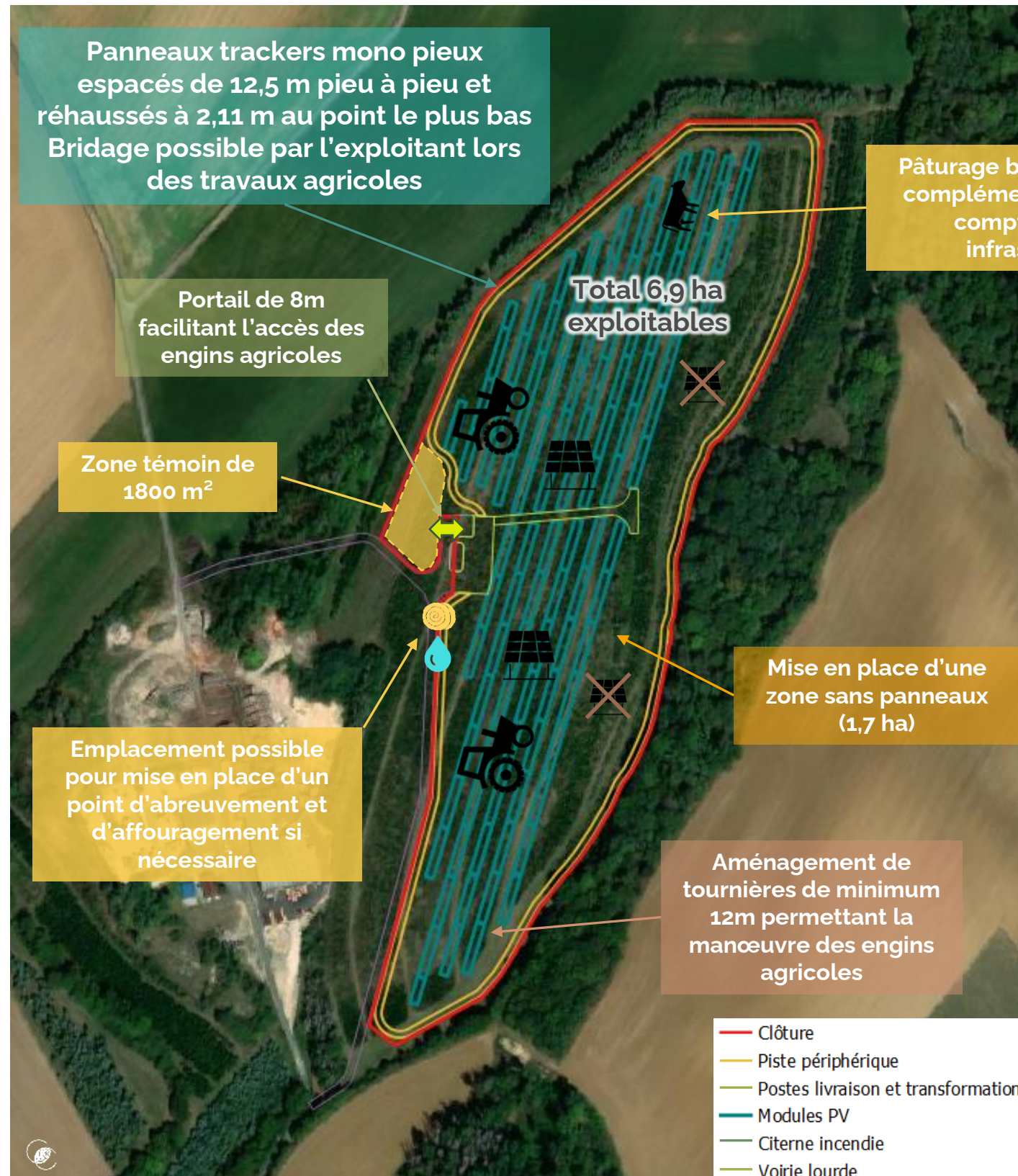
Exploitation agricole
concernée : Exploitation
agricole locale, en
production bovine

Taux de couverture = 39,2%

Surfaces non exploitables =
4913m² (0,49 ha), soit 9,3% de
la surface couverte par
l'installation agrivoltaïque

**Voir détail des données dans la
notice agrivoltaïque en annexe**

-  Portail d'accès
-  Emplacement pour une tonne à eau
-  Râtelier
-  Pas de panneaux PV



**Visualisation
schématique du
projet agricole**

Réalisation CETIAC



CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURE AGRIVOLTAÏQUE

Prise en compte des contraintes de l'exploitation et adaptations des aménagements

Taux de couverture = 39,2%

Surfaces non exploitables = 4913 m² (0,49 ha), soit 9,3% de la surface couverte par l'installation agrivoltaïque (52 765 m²)

Voir détail des données dans la notice agrivoltaïque en annexe

Adaptation des éléments de structures

- » Hauteur minimale en point bas (lorsque inclinaison à 60°) : **1,51 m**
- » Hauteur maximale en point haut (lorsque inclinaison à 60°) : **5,69 m**
- » **Ecartement bord à bord de 8,78 m** lorsque que les panneaux sont à inclinés à 40° (**12,5 m pieux à pieux**) pour permettre le passage d'outils agricoles, de bovins et favoriser le ruissellement des eaux de pluie et la pousse de l'herbe
- » Puissance installée : 3,2 MWc sur une surface couverte par l'installation agrivoltaïque de 5,3 ha soit 0,6 MWc/ha
- » Mise en place de variantes : le projet a fait l'objet d'une co-conception avec l'agriculteur du projet pour assurer la compatibilité entre les infrastructures agricoles et de production énergétique
- » Recherche et innovation : mise en place d'un suivi avec la Chambre d'agriculture 70 (mise en place d'une zone témoin et de capteurs de suivi ; modalités décrites dans le « dossier agrivoltaïque », en conformité avec le décret 2024-318 du 9 avril 2024 relatif à l'agrivoltaïsme et à l'arrêté du 5 juillet 2024)
- » Démantèlement : retour à l'état initial (European Energy s'engage à remettre en état les prairies après démantèlement conformément au cadre légal)

Partenariats engagés

- » Agriculteur : 1 agriculteur partenaire
- » Productions agricoles sous panneaux : production de foin pour cheptel bovin, pâturage bovin éventuel, en complément de la fauche
- » Mode de conventionnement : conventionnement tripartite de longue durée
- » Engagement **long terme**, sur toute la durée de vie de la centrale
- » Type d'activité attendue : Productions agricoles (bovin viande) et énergétique

Schéma de principe des installations - coupe

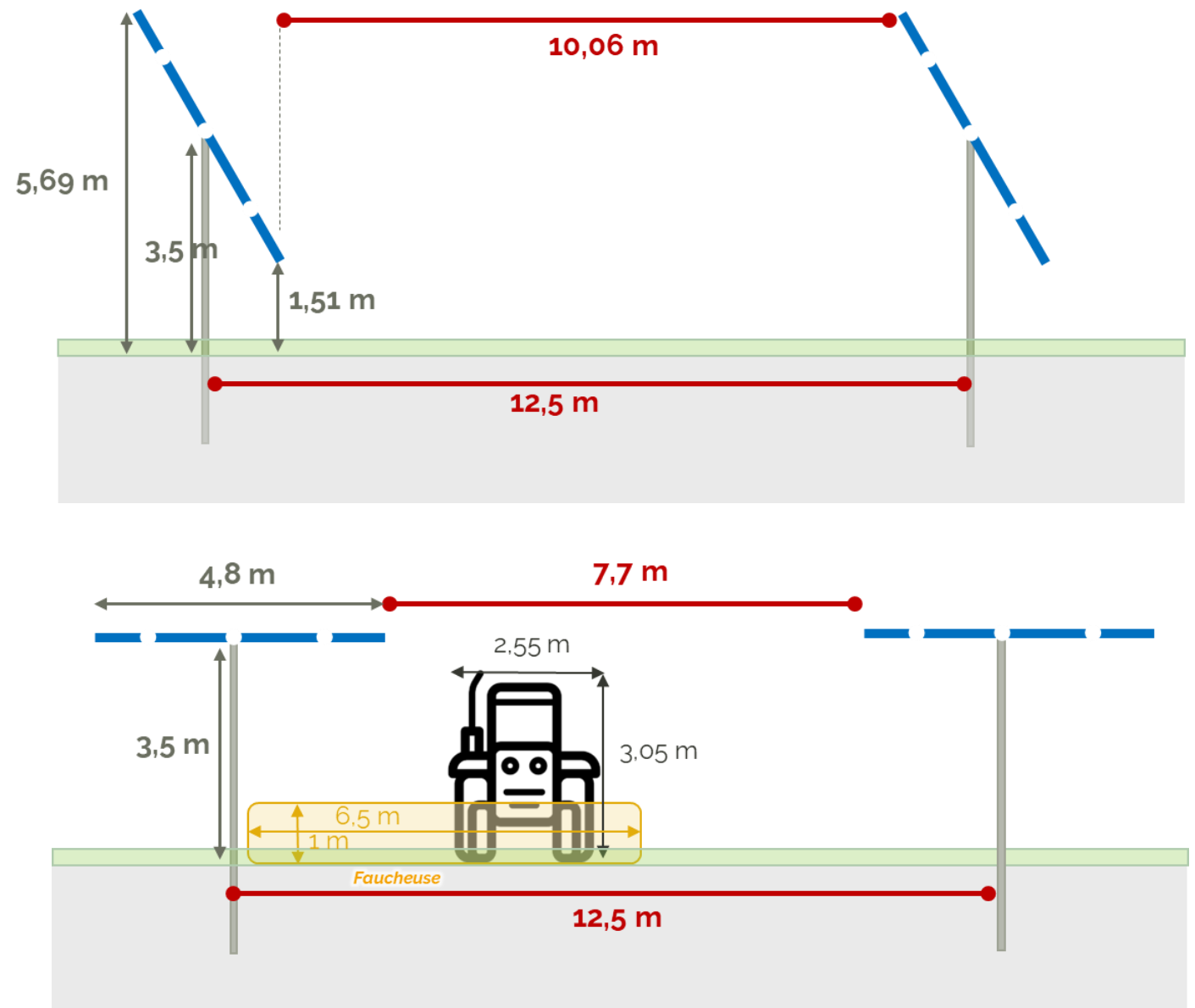


Schéma de principe des installations lorsque les panneaux sont inclinés à 60° (inclinaison maximale) et à 0°

Schéma CETIAC d'après European Energy

MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PROJET AGRIVOLTAIQUE

Suivi des retombées économiques des mesures

MISE EN ŒUVRE DU PROJET AGRICOLE : MISE EN PLACE DES PRAIRIES

La bonne mise en place du projet agricole est un moment clé pour la réussite d'un projet agrivoltaïque. Sur le projet de Combe-Trottier à Scey-sur-Saône, l'enjeu principal réside dans la bonne mise en place des prairies suite à la phase de broyage des sapins puis la phase de travaux.

La première étape pour la mise en place de la prairie est le **broyage des sapins** restant actuellement sur la parcelle. Le broyage inclut les 10 premiers cm de terre, permettant de broyer le haut des souches et d'insérer une partie de la matière organique dans le sol. Les copeaux de sapins broyés sont laissés au sol et leur décomposition alimentera le sol en matière organique. Cette étape de broyage est courante, elle est réalisée à chaque fin de cycle d'une plantation de sapins, avant réimplantation des nouveaux plants de sapins dans l'inter-rangs. **La réalisation de cette étape est prévue en août/septembre 2025.**

L'ensemencement de la prairie sera réalisé après le broyage : il semble adapté d'effectuer un premier semis afin de préparer les sols (en trèfle, adapté pour protéger les sols) puis la prairie sera semée suite aux travaux de construction. Un mélange prairial adapté au sol sera préconisé afin d'assurer productivité, nutrition et pérennité de la prairie toute l'année.

Une fois les prairies correctement mises en place, les premières coupes pourront avoir lieu, suivant la pousse observée par l'éleveur. Si la fauche est complétée par un pâturage, ce qui est recommandé pour un bon entretien des prairies et possible compte tenu de l'implantation des panneaux photovoltaïques, l'introduction des bovins sera progressive afin de les habituer à leur nouvel environnement (phase d'habituation).

Si nécessaire, un sursemis sera réalisé au bout de 5 ans, en s'assurant de bonnes conditions de semis (bon contact entre le sol et la graine, 15 mm de pluie dans les 15 jours suivant, adaptation des espèces fourragères en fonction des résultats obtenus et des évolutions).

Mélange prairial proposé par l'éleveur

Sainfoin, Lotier corniculé, Minette, Trèfle blanc katarit, Dactyle dactina, Trèfle violet pastor, Ray gras anglais ozia, Fétuque élevée volupta,
NB : ce mélange pourra être adapté en fonction des essais menés sur les espèces fourragères

Espèces prairiales envisagées

SUIVI DANS LE TEMPS DU PROJET AGRICOLE

En conformité avec l'arrêté du 5 juillet 2024, un suivi sera mis en place afin de s'assurer de la bonne mise en place du projet et de constituer des retours d'expérience sur le territoire. Une zone témoin sera mise en place (1800 m² en partie Ouest de l'emprise clôturée). Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs seront observés au sein du parc agrivoltaïque et sur le cheptel ; un suivi technico économique plus global de l'exploitation agricole pourra également être mis en place. Le suivi sera travaillé en partenariat avec la Chambre d'agriculture 70 pour répondre aux objectifs du décret agrivoltaïque (2024-318). Les modalités sont décrites dans le « dossier agrivoltaïque ».

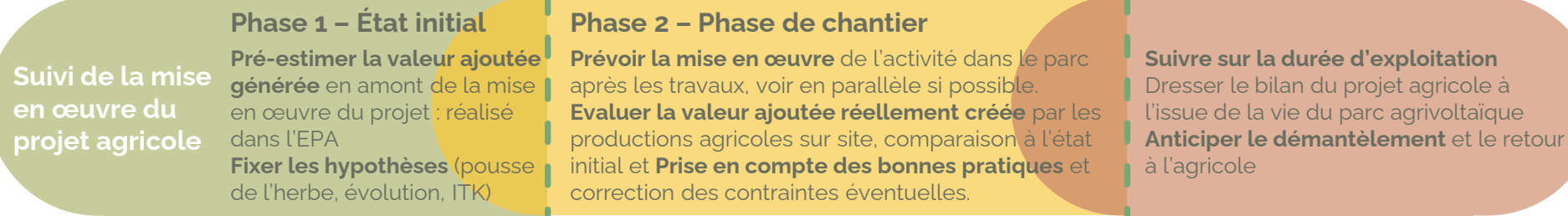


Process de suivi et mise en œuvre

Source : CETIAC

Autorisation du projet

Fin de la phase chantier



et démantèlement

Le suivi du projet fait l'objet d'un cahier des charges dédié, travaillé avec la CA70 et Emilie Pommier Conseil, afin d'apporter des données et de répondre aux modalités de contrôle.

Ce suivi permettra la remontée d'informations envers les services instructeurs et un retour d'expérience territorial sur la valorisation des prairies dans l'emprise des parcs agrivoltaïques bovins.

LE MAINTIEN DANS LE TEMPS DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

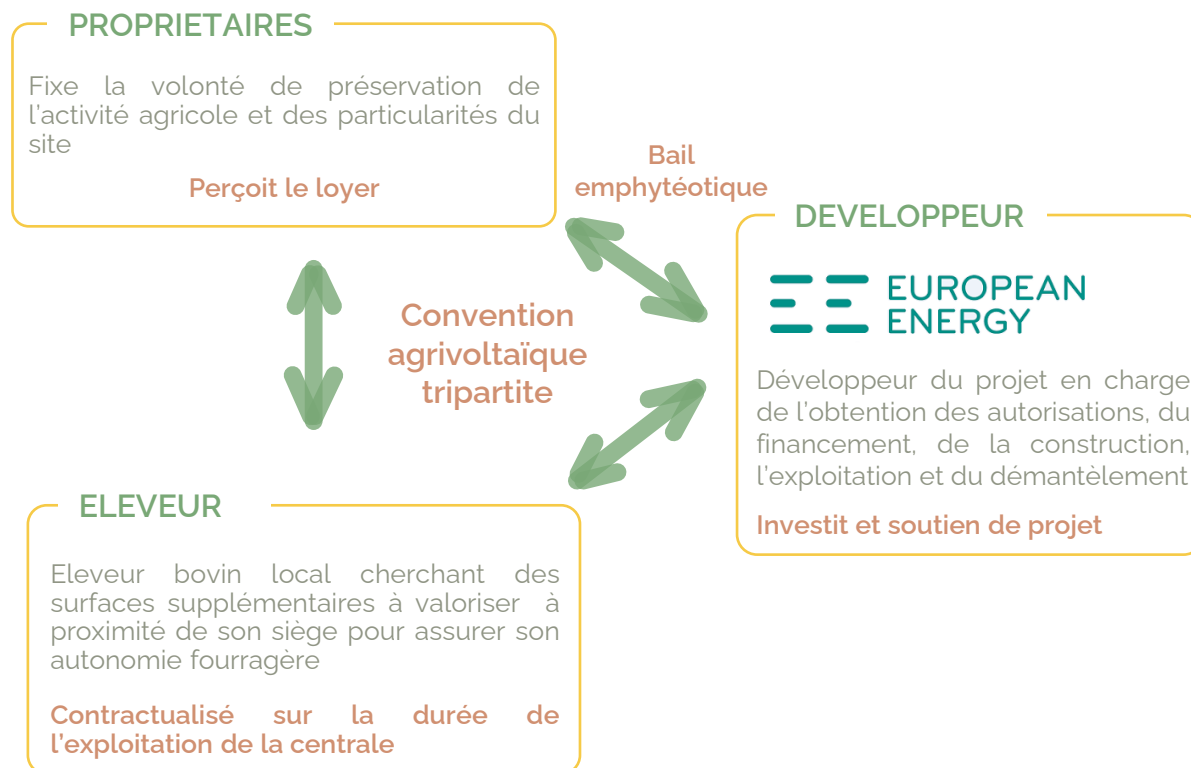
Un dimensionnement et un engagement tripartite

Le projet agrivoltaïque est issu d'une volonté conjointe des acteurs agricoles et de European Energy de construire un projet permettant la cohabitation des productions agricoles et énergétiques. Afin de permettre la viabilité du projet pour l'ensemble des parties prenantes, des engagements tripartites seront mis en place entre les propriétaires, l'éleveur bovin et European Energy. Une attention particulière sera accordée à la transmission de l'exploitation bovine, afin de maintenir dans le temps l'activité agricole.

Les engagements sur la durée de l'exploitation

La mise en place des conventions est en cours. Le conventionnement est prévu **tripartite entre European Energy**, l'exploitant agricole et le propriétaire afin d'assurer le maintien de l'exploitation agricole dans le temps et l'équité entre les différentes parties prenantes. La convention agrivoltaïque tripartite contient les **engagements réciproques d'European Energy afin de maintenir l'activité agricole**, notamment dans le respect du décret 2024-318 du 8 avril 2024.

Le conventionnement se fera sur le long terme (durée de vie de l'exploitation photovoltaïque ou de l'exploitation agricole) afin de sécuriser l'exploitation agricole en lui donnant de la visibilité pour son fonctionnement.



European Energy est au courant du travail en cours d'élaboration d'un bail rural à clause agrivoltaïque et sera disposé à transférer les clauses de la convention dans ce futur cadre législatif, une fois qu'il sera mis en place.

En parallèle : Anticiper la transmission – la feuille de route

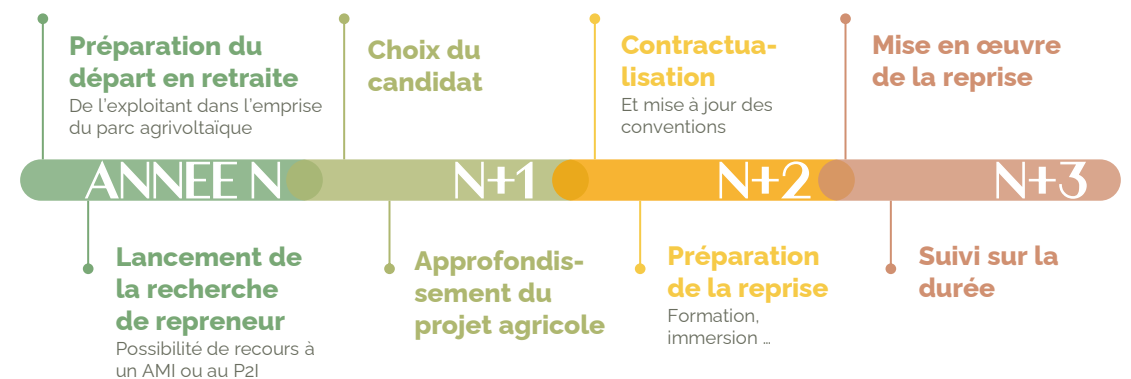
Bien que l'éleveur ait encore a priori au moins une dizaine d'année d'activité devant lui, le projet de Combe-Trottier à Scey-sur-Saône se doit d'anticiper la transmission de l'exploitation agricole de l'éleveur actuel, compte tenu de la durée de vie de la centrale solaire.

D'un point de vue de l'attractivité de l'exploitation agricole, le maintien du partage des redevances entre le propriétaire et l'exploitant agricole est prévu lors du changement d'exploitant agricole.

Également, European Energy s'engage à aider l'éleveur actuel à trouver un repreneur, dans la limite de ses capacités et en ayant conscience que les démarches de transmission s'inscrivent dans des temps longs. **A noter que le salarié actuel pourrait être intéressé pour reprendre l'exploitation agricole.**

Si la transmission à l'actuel salarié n'aboutissait pas, différentes étapes pourraient être suivies et accompagnées :

- » Préparation de la transmission de l'exploitation, dans les 5 ans avant la transmission (calendrier et méthode de transmission, inscription au registre des cédants)
- » Recherche d'un repreneur, en utilisant notamment les réseaux agricoles existants (répertoire à l'installation, acteurs locaux tels que la SAFER70 et la CA70...)
- » Choix d'un repreneur et éventuel tuilage sur l'exploitation agricole
- » Contractualisation du projet de reprise entre le repreneur et European Energy, via la signature d'un projet de nouvelle convention mise à jour; à noter que le suivi réalisé devrait permettre des bonnes conditions de reprise



Déroulé d'un parcours possible de recherche d'un repreneur

Schéma CETIAC

MESURES POUR ÉVITER ET RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS

- La séquence Eviter, Réduire ou Compenser
- Mesure d'évitement
- Mesure de réduction
- Bilan des mesures Eviter et Réduire

03b

LA SÉQUENCE EVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER

Les réflexions engagées dans le cadre du projet

Le projet a été développé en anticipation des enjeux agricoles. Il s'agit de limiter les effets négatifs du projet sur l'économie agricole en adoptant les étapes suivantes :

L'application de la séquence ERC

D'ABORD - EVITER :

Une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer complètement un impact négatif identifié que ce projet engendrait. Autrement dit, l'état initial de l'économie agricole doit être maintenu dans son intégralité.

➡ 1 mesure d'évitement - Page 48

ENSUITE - RÉDUIRE :

Une mesure de réduction vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités. Autrement dit une économie agricole doit être mise en place dans l'emprise du projet mais sous une nouvelle forme que celle de l'état initial

➡ 1 mesure de réduction - Page 49

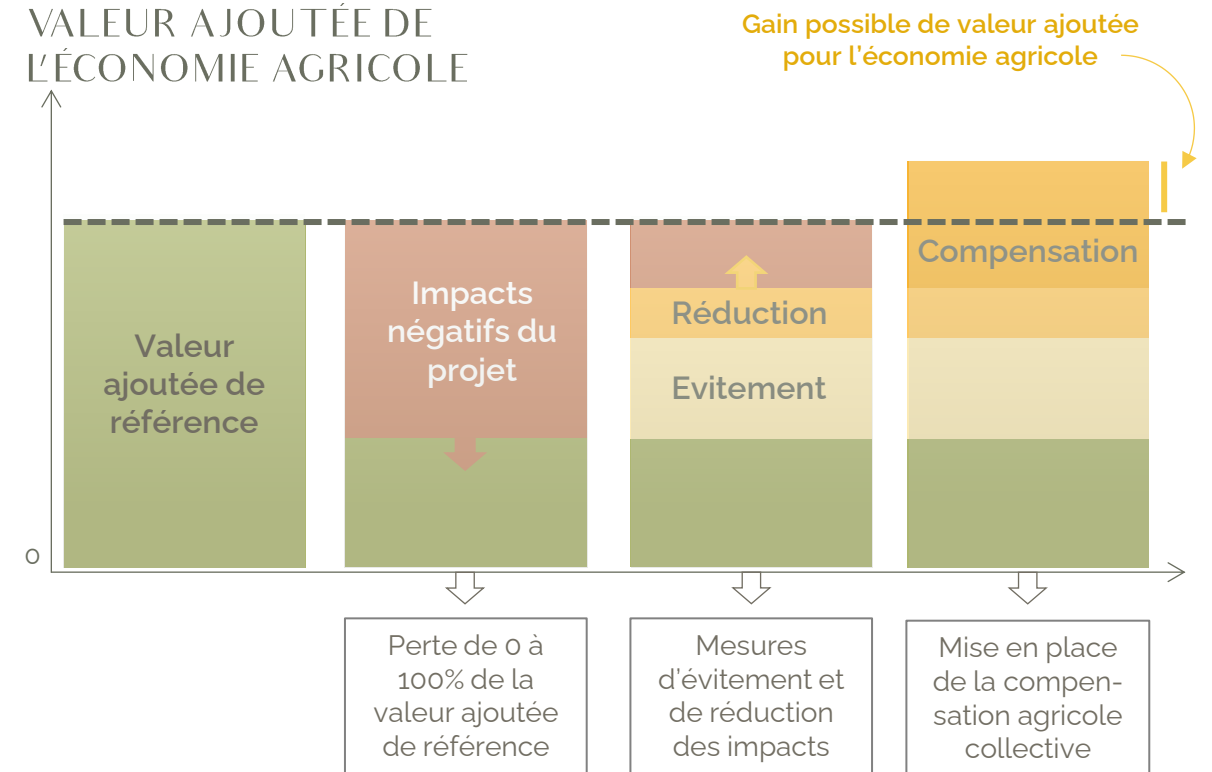
SINON - COMPENSER COLLECTIVEMENT :

Une mesure de compensation a pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects de projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits. Autrement dit, lorsqu'il n'a pas été possible de générer une économie agricole dans le cadre du projet, des actions de soutien hors du site seront nécessaires.

➡ En fonction de la persistance d'un impact négatif sur l'économie agricole, des mesures de compensation pourront être nécessaires.

La séquence ERC du projet construite progressivement (et mesure d'accompagnement)

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE



Présentation de la séquence ERC

Rappel de l'économie agricole de référence de l'état initial

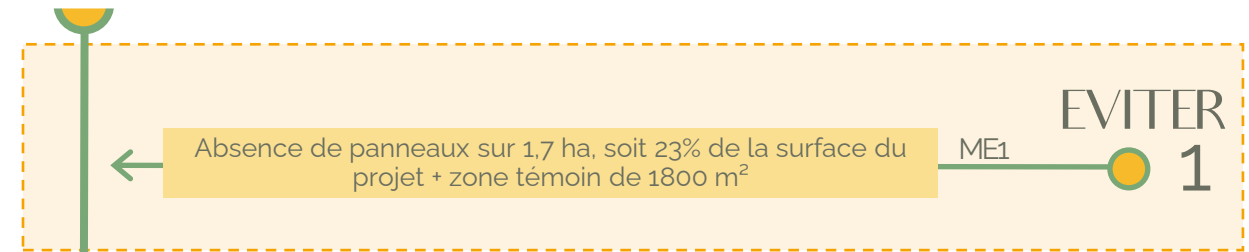
MESURE D'ÉVITEMENT

Absence d'implantation de panneaux photovoltaïques sur une surface de 1,7 ha

Une zone de 1,7 ha sur la bordure Est du projet n'est pas implantée en panneaux photovoltaïques. On peut considérer dans la séquence Eviter, Réduire, Compenser, que cette surface est ainsi évitée. A noter que cette zone évitée est située sur les sols de meilleurs potentiels agricole de la parcelle (bon potentiel d'après l'étude de sols), ce qui est favorable à l'éleveur. La surface pourra être en cultures.

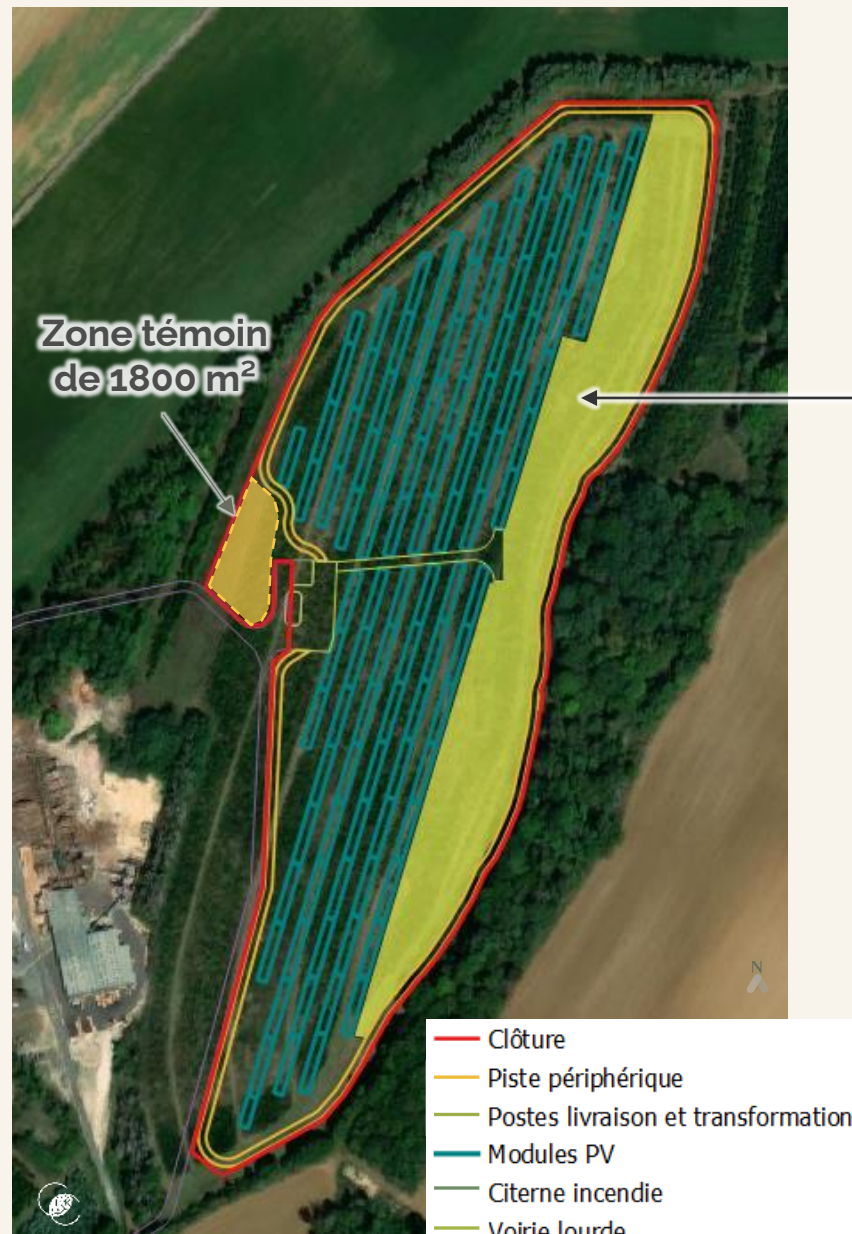
Dans le cadre du décret 2024-318 du 8 avril 2024, une zone témoin de 1800 m² a également été évitée à l'ouest du projet (voir carte ci-dessous).

EFFETS NÉGATIFS DU PROJET



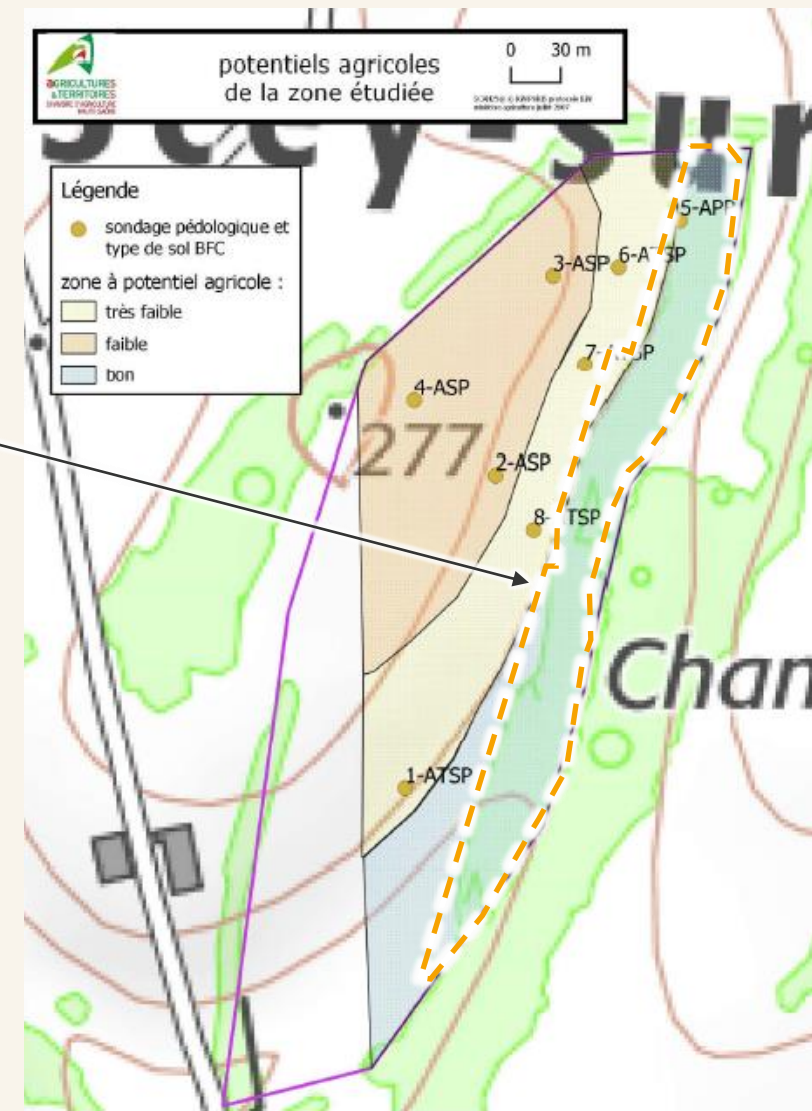
IMPACTS RÉSIDUELS NÉGATIFS NON ÉVITÉS/NON RÉDUITS

ME1 : Absence d'implantation de panneaux photovoltaïques sur une surface de 1,7 ha, soit 23% de la surface clôturée du projet agrivoltaïque



Localisation de la zone évitée

Réalisation CETIAC



Rappel du classement des potentiels agricoles de la zone étudiée et localisation de la zone évitée

Source : étude pédologique réalisée par la Chambre d'agriculture 70

MESURE DE RÉDUCTION : LE PROJET AGRICOLE

La synergie avec un projet agricole

Le projet agricole développé dans le cadre du projet agrivoltaïque constitue la mesure de réduction de l'étude préalable agricole : le projet agricole permet de recréer de la valeur économique agricole au sein du projet de parc agrivoltaïque.

La surface agricole maintenue au sein du projet est de 6,9 ha (en herbe) tandis qu'une surface de 0,49 ha ne peut pas être valorisée par l'agriculture en lien avec les infrastructures photovoltaïques.

EFFETS NÉGATIFS DU PROJET



IMPACTS RÉSIDUELS NÉGATIFS NON ÉVITÉS/NON RÉDUITS

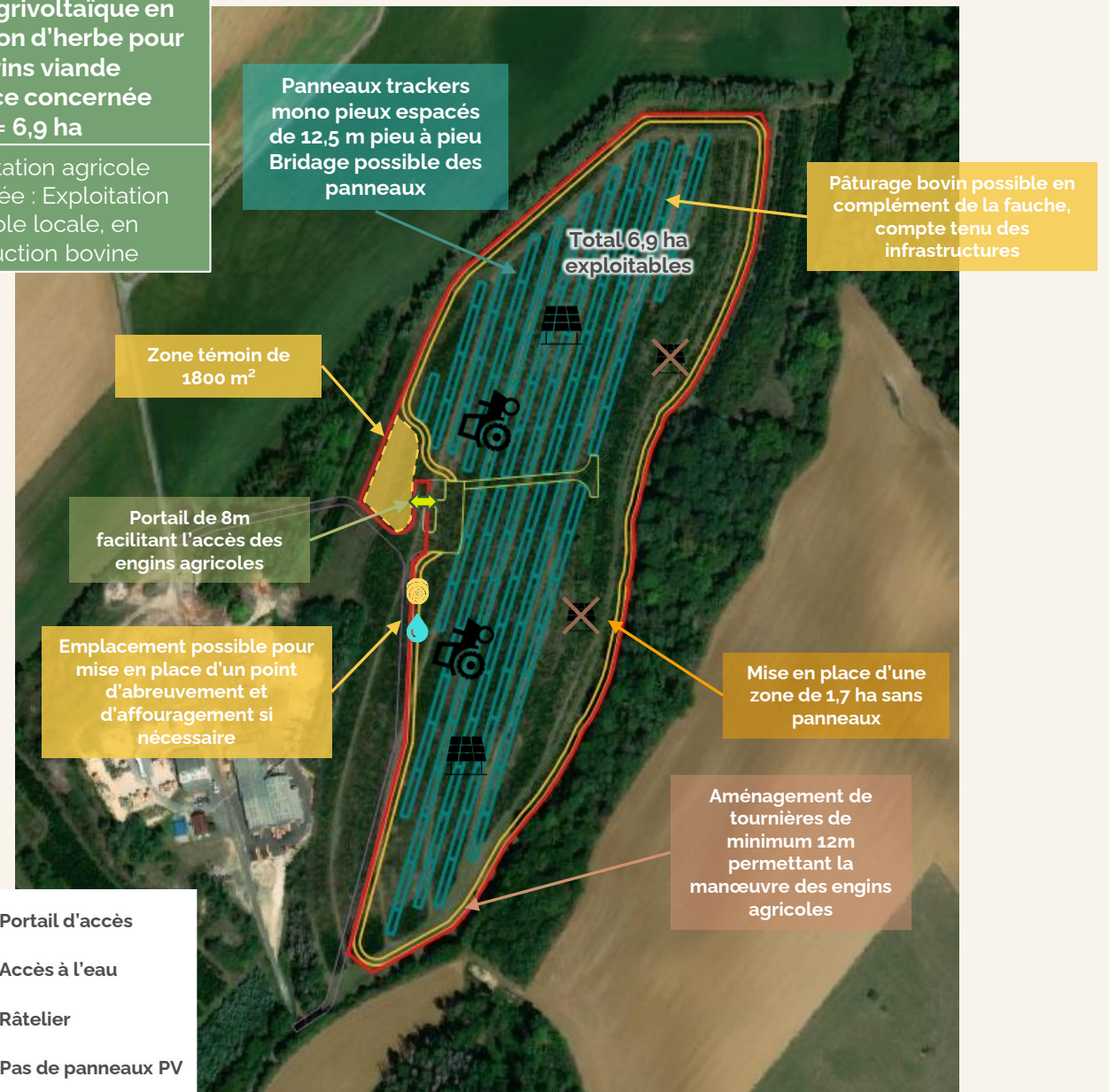
MR1 : Développement de l'élevage bovin sur 6,9 ha (prairie de fauche)

Rappel du projet agricole constituant la mesure de réduction

Description	Mise en place d'une prairie de fauche permettant une augmentation des surfaces fourragères de l'exploitation agricole, sur 6,9 ha
Type d'activité attendue	Production de fourrages destinés à la production de brouards mâles et de génisses engraisées (30 mois) <i>Compte tenu des aménagements des structures photovoltaïques, le pâturage par les bovins sera également possible sur la parcelle, bien que ce ne soit pas l'objectif sur ce projet</i>
Avantages pour l'éleveur concerné	Extensification via l'augmentation des surfaces fourragères, permettant une meilleure gestion du troupeau Augmentation possible de la troupe bovine
Service rendu principal	Adaptation au changement climatique
Adaptations mises en place (prises en charge par European Energy)	» Panneaux monopieux de type trackers » Ecartement de 12,5 m pieu à pieu » Mise en place de tournières de 12 m minimum à chaque bout de rangée » Portail de 8 m permettant le passage des outils agricoles » Bridage possible du fonctionnement des panneaux lors des travaux agricoles
Mise en place de la mesure	Broyage des sapins puis mise en place de trèfle avant les travaux pour protéger les sols ; semis de la prairie suite aux travaux (choix d'un mélange prairial adapté).
Suivi de la mesure	Mise en place d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône – Mise en place d'une zone témoin de 1800m ² permettant la réalisation de mesures
Lien avec le territoire	Maintien de la production agricole et de la filière bovine sur le territoire ; Pérennisation de l'exploitation agricole concernée par le projet, amélioration de ses résultats économiques, pérennisation de l'emploi salarié déjà existant

Projet agrivoltaïque en production d'herbe pour bovins viande
Surface concernée = 6,9 ha

Exploitation agricole concernée : Exploitation agricole locale, en production bovine



Rappel des adaptations prévues du parc agrivoltaïque, permettant la mise en place de la mesure de réduction

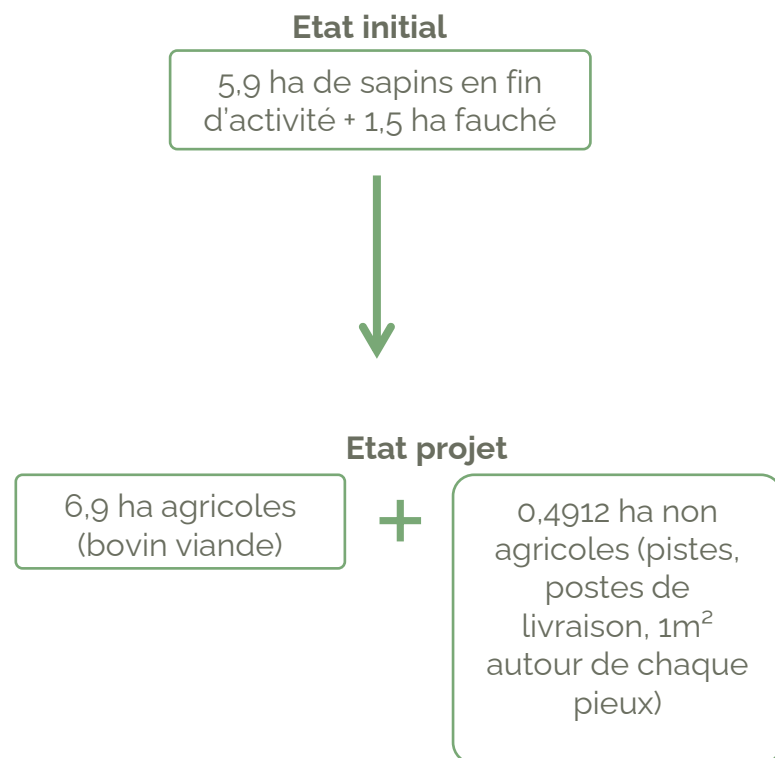
Réalisation CETIAC

BILAN DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Estimation des impacts du projet

Dans le cadre d'un projet agrivoltaïque et le maintien d'une production agricole significative au sein du projet, les impacts du projet sont calculés sur les surfaces qui sont utilisées par les infrastructures photovoltaïques : les pistes, les postes de livraison ainsi qu'une surface de 1m² autour de chaque pieux.

Evolution des surfaces au sein de l'emprise clôturée de 7,4 ha



Estimation de la production agricole perdue

SECTEUR AMONT

1 ha

Moyenne filières départementales

596 €/ha

PRODUCTION

Moyenne filières départementales

1 604 €/ha

SECTEUR AVAL

Moyenne filières départementales

1 853 €/ha
(1 407 €/ha * 1,24)

Prise en compte
du potentiel
agricole
départemental
moyen

Addition des valeurs de l'ensemble de la filière (amont, production, aval)

4 053 €/ha/an soit 1 991 € sur les 0,49 ha agricoles concernés par les infrastructures photovoltaïques

Estimation de la perte de production agricole liée au projet

1 991 € sur les 0,49 ha agricoles concernés par les infrastructures photovoltaïques

* sous réserve de mise en œuvre effective des activités agricoles prévues en mesures de réduction

INCIDENCES POSITIVES ET NÉGATIVES DU PROJET

- Effets cumulés avec d'autres projets
- Bilan des impacts du projet

03 c

EFFETS CUMULÉS AVEC D'AUTRES PROJETS

Projets susceptibles de consommer de l'espace agricole

Deux autres projets sur terres agricoles sont identifiés à proximité :

- » Le projet des Chalindrés, avec lequel ils partagent le même projet agricole ;
- » Un parc photovoltaïque sur la même commune, sur 9,3 ha agricoles

Le projet de Combe-Trottier pourrait avoir des effets cumulés sur l'économie agricole avec ces projets si leurs impacts n'étaient pas bien pris en compte lors de la séquence Eviter, Réduire, Compenser.

Effets cumulés avec le projet des Chalindrés à La Nouvelle-lès-Scey : la construction d'un projet agricole commun

Le projet agrivoltaïque des Chalindrés à La Nouvelle-lès-Scey, situé à 2 km à vol d'oiseau, est développé en même temps que le projet agrivoltaïque de Combe-Trottier à Scey-sur-Saône ; le projet agricole est co-construit à l'échelle de ces deux projets.

Le projet des Chalindrés à La Nouvelle-lès-Scey engendre une perte de production agricole en lien avec la mise en place des infrastructures agrivoltaïques (surfaces non exploitables de 2,1 ha).

L'impact du projet sur l'économie agricole sera compensé par la mise en place de compensation agricole collective, d'un montant proposé de 10 186€ (voir étude préalable agricole correspondante).

Les projets ont un effet cumulé sur la mise à disposition plus significative de surfaces en herbe pour l'amélioration du fonctionnement de l'exploitation bovine impliquée dans les projets.

Les autres projets identifiés à proximité

2 projets photovoltaïques ont été identifiés à proximité du projet de Combe-Trottier :

- » Un projet porté par Urbasolar (société Urba 178) sur l'ancienne Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux au lieu-dit « La Corvée du Déchireux » de la commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin ; les surfaces concernées ne sont pas agricoles
- » Un projet porté par Opale sur la commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, sur une emprise de 13 ha dont 9,3 ha agricoles (2,3 ha en céréales et oléoprotéagineux ainsi que 7 ha de sapinière dont les arbres sont devenus trop grand pour être exploités) ; la surface artificialisée est de 0,26 ha. Le projet met en place des mesures de réduction (pâturage ovin au sein de la centrale ainsi que remise en état de 2,07 ha agricole hors projet) ainsi qu'un montant de compensation agricole collective.



Localisation des projets des Chalindrés et de Combe-Trottier

0 500m N Carte CETIAC

BILAN DES IMPACTS DU PROJET

Synthèse des différentes incidences sur l'économie agricole

0,49 ha de surfaces dédiées aux infrastructures PV

Perte de 1 991 €/an de production agricole

Incidences sur les surfaces agricoles	Force de l'incidence
Surfaces concernées	7,4 ha agricoles clôturés au total, dont 6,9 ha dédiés au projet agricole au sein du projet
Surface agricole occupée par les infrastructures photovoltaïques	0,49 ha, qui ne seront pas valorisés d'un point de vue agricole (4912 m²)
Circulations agricoles	Maintien des circulations agricoles par la mise en place de portails de 8m
Mitage et morcellement	Pas d'incidence du projet
Accès aux parcelles	Maintien des accès agricoles par la mise en place de portails de 8m
Accès aux organismes	Pas d'incidence du projet
ZNT	Pas d'incidence du projet
Pression foncière	Possible augmentation de la pression foncière en lien avec l'attrait des projets photovoltaïques

Incidences sur les exploitations	Force de l'incidence
Nombre d'exploitations concernées	1 exploitation agricole concernée par le projet à l'état initial et 1 exploitation à l'état projet
Emplois perdus sur la filière	Gain théorique sur l'emploi dans la filière bovine suite augmentation de la production
Incidences sur les dynamiques d'installation/transmission	Incidence positive possible via l'augmentation de l'attractivité économique de l'exploitation agricole concernée

Incidences sur la production alimentaire locale	Force de l'incidence
Perte de produit alimentaire	Gain de productions alimentaires en viande bovine
Diminution de l'autonomie alimentaire du territoire	Augmentation de l'autonomie théorique en viande bovine (mais déjà excédentaire sur le périmètre élargi)
Diminution des productions commercialisées en circuits courts	Pas d'incidence du projet

Incidences sur la durabilité	Force de l'incidence
Surfaces AB/HVE perdues	Pas d'incidence du projet
Suppression de haies, boisements, SIE	Pas de suppression (pérennisation des espaces)
Incidence sur la ressource en eau	Pas d'incidence du projet
Risques de pollutions des ressources	Pas d'incidence du projet

Incidences sur le potentiel de production	Force de l'incidence
Perte de surfaces aux bonnes aptitudes agronomiques	Potentiel agronomique faible pour les grandes cultures
Perte de surfaces irriguées ou drainées	Pas d'incidence du projet
Perturbation des assolements et/ou mutation du système de production	Passage d'une production de sapins de Noël (depuis 30 ans) à une production de viande bovine via mise en place de prairies (utilisation précédente des parcelles avant les sapins)
Présence d'investissements non amortis	Pas d'incidence du projet
Arrêt des projets en cours	Pas d'incidence du projet (retraite exploitant sapins)

Incidences sur la valeur ajoutée	Force de l'incidence
Perte de valeur ajoutée sur les filières agricoles	Perte de 1 991€/an en lien avec les infrastructures photovoltaïques
Perte de production labellisées	Pas d'incidence du projet
Fragilisation d'un opérateur de la filière	Pas d'incidence du projet
Incidences sur les activités agro-touristiques	Pas d'incidence du projet
Freins aux investissements agricoles	Pas d'incidence du projet

Impact positif	Impact nul	Impact faible	Impact moyen	Impact fort
----------------	------------	---------------	--------------	-------------



Compte tenu de la moindre création de valeur ajoutée de la production bovine sur le territoire, des mesures de compensation agricole collective sont nécessaires. La compensation agricole collective est présentée en suivant.

MESURES DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

○ Compensation agricole collective

○ Calcul du montant de la compensation agricole collective

03 d

COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

La méthodologie voulue par le Décret

Les mesures de compensation collectives doivent bénéficier à au moins deux exploitations ou un organisme structurant une filière agricole. Les compensations collectives sont recherchées en priorité, et concertées au niveau local, en cohérence avec le territoire et proportionnées avec le projet.

Les pistes de mesures de compensation agricole collective

Afin de soutenir des projets sources de valeur ajoutée pour les filières agricoles différentes propositions de compensation collectives sont évoquées :

Aides aux investissements liés à la production primaire

Incitation à engager de nouveaux investissements pour maintenir ou reconvertir une activité. La possibilité d'investissements collectifs est prévue.



Promotion des produits agricoles

Soutien à la relance de la notoriété d'une production, création de circuits courts. Donner une nouvelle dynamique à la production impactée par le projet.



Transformation et commercialisation de produits agricoles

Augmenter localement la plus-value des productions affectées par le projet.



Conseil pour les PME dans le secteur agricole

Appui à la compétitivité et à l'innovation, à la viabilité économique et environnementale visant à renforcer l'ancrage local des exploitations.



Recherche et développement dans les secteurs agricoles

Aide allouée à un organisme de recherche. Recherche de nouveaux débouchés pour une filière spécialisée, affectée par une réduction foncière.



Transfert de connaissance et actions d'information

Aide à la formation professionnelle et l'acquisition de compétences, des projets de démonstration liés à des investissements ou des visites d'exploitations.



Systèmes de qualité

Répondre par la montée en gamme à la perte de la quantité produite en raison d'une réduction foncière.



Aides à finalité régionale

Incitation à la diversification d'une entreprise existante.



Aides à la formation en entreprise, hors secteur agricole

Accompagner l'adaptation à l'emploi dans le cadre d'un projet bénéficiant d'une aide régionale.



Infrastructures locales

Amélioration de l'environnement des entreprises et des consommateurs.



CALCUL DU MONTANT DE LA COMPENSATION

Montant de compensation agricole collective en l'absence de projet agricole de compensation

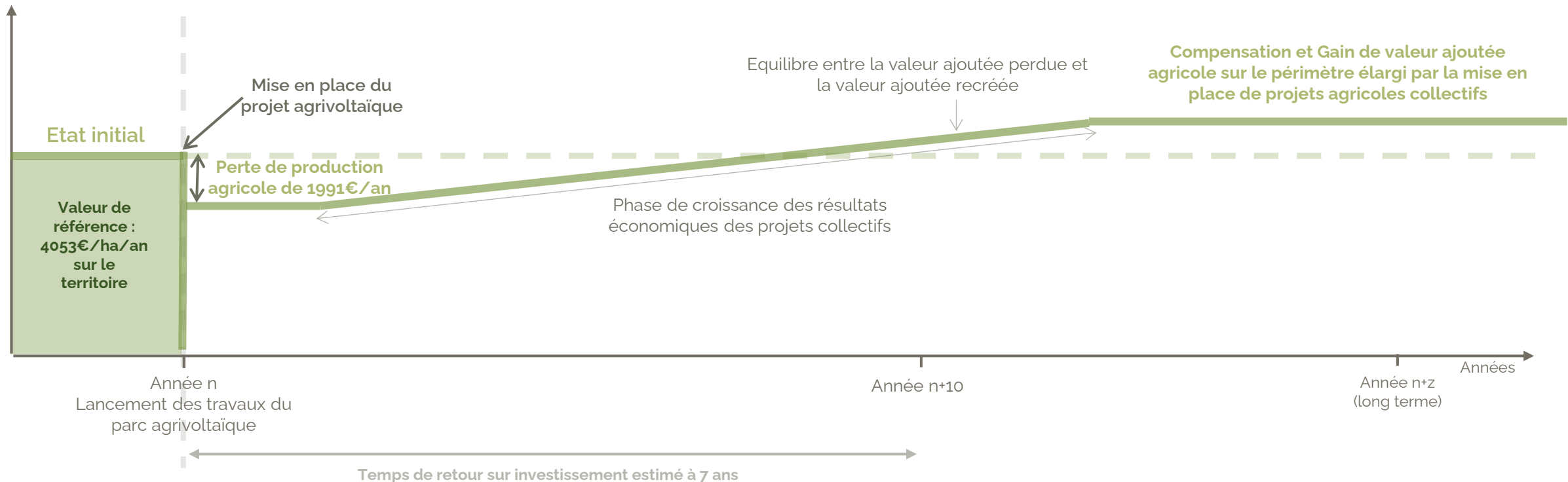
PRODUCTION AGRICOLE DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI*

Rappel des données économiques

Rappels du chiffrage de l'état initial :
Production agricole :
4053€/ha/an

Mesure de réduction :
Mise en place d'un projet agricole permettant le maintien d'une production agricole

Surfaces non agricoles :
0,49 ha dédiés aux infrastructures photovoltaïques



* Représentation schématique déclinée au regard de la situation économique agricole initiale et n'intégrant pas les variations conjoncturelles agricoles des décennies à venir (hors champs d'étude)

Schéma bilan des impacts du projet et de la compensation agricole
Réalisation CETIAC

Montant de l'économie agricole impactée par le projet (A)	1 991€/an sur la totalité du projet
Montant de l'impact sur 7 ans = B = A * 7	B = 13 939€
Montant de la compensation = C = B / 1,15 (coefficient d'investissement régional, moyenne 2019-2021, donnée DRAAF BFC)	C = 2 387 €

La durée retenue de 7 ans est le temps de retour sur investissement des projets agricoles : c'est la durée nécessaire observée en moyenne pour que les projets dans lesquels la compensation est investie permettent à leur tour de créer de la valeur ajoutée agricole.

Afin de recréer la valeur ajoutée perdue sur le territoire en lien avec le projet agrivoltaïque, European Energy s'engage à financer un projet agricole collectif à hauteur de 2 387€, via la consignation du montant à la Caisse des Dépôts et Consignations, en l'absence de projets agricoles collectifs actuellement identifiés.

MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES



01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU
TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR
L'ÉCONOMIE AGRICOLE

**04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE &
ANNEXES**

○ CETIAC conseil en compensation agricole

○ Méthodologie CETIAC

○ Bibliographie & Glossaire

○ Annexes

04

CETIAC, CONSEIL EN COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Etudes préalables agricoles, accompagnement à la construction des projets agricoles, suivi –

Depuis 2017, CETIAC vous propose une expertise pour la réalisation d'études préalables agricoles liées à la compensation agricole collective, qui nécessitent des compétences particulières : connaissance de l'économie agricole, compréhension des contextes locaux, connaissance des acteurs de l'agriculture.

CETIAC a développé une expertise spécifique sur l'accompagnement à la construction des projets agricoles au sein des parcs solaires.

L'équipe CETIAC

L'équipe de CETIAC est constituée d'ingénieurs agronomes capables d'apporter une expertise répondant aux enjeux de compensation agricole collective adaptée au territoire, aux ressources du territoire, aux usagers et à ces acteurs économiques.

Plus de 750 missions ont été réalisées/sont en cours en 7 ans d'existence, sur tout le territoire national, dont plus de 50% pour des projets de parc photovoltaïque au sol.



Julie Seegers
Gérante



Katiane Violin
Consultante



Baptiste Gervaise
Consultant



Florian Bonetto
Consultant



Emeline Ferrari
Consultante



Margot Vanrenterghem
Consultante



Thérèse Jacquet
Consultante



Juliette Gandon
Consultante



Kilian Geffroy
Consultant

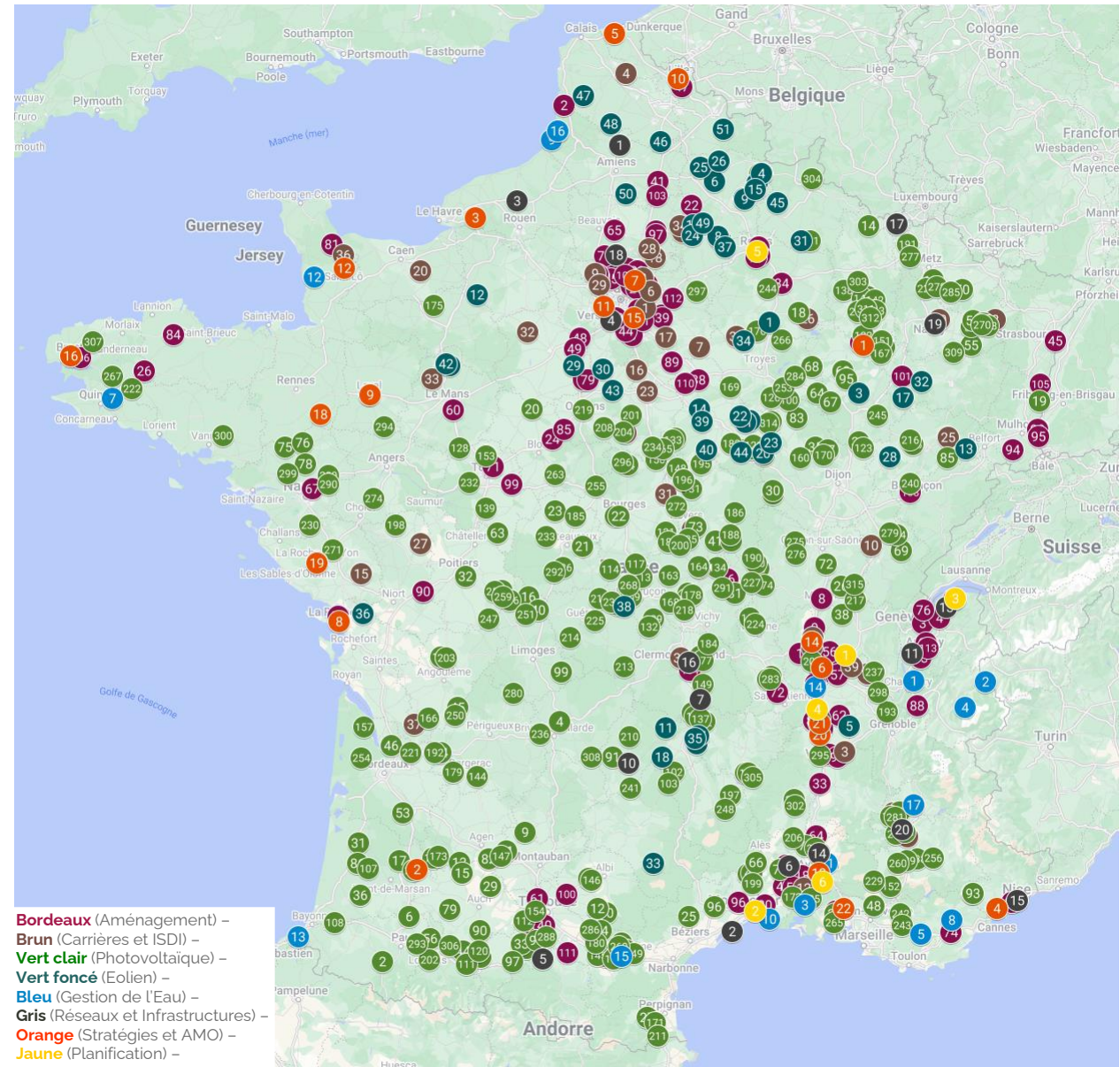
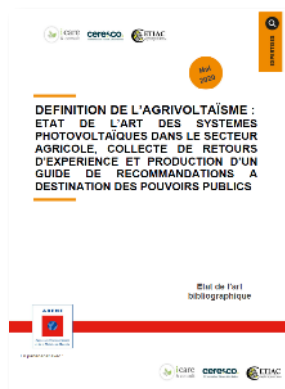
Un accompagnement sur mesure au dimensionnement des projets agricoles

En parallèle du volet réglementaire, CETIAC propose un accompagnement à la mise en place des projets agricoles sous panneaux photovoltaïques. Ce travail réalisé très en amont de l'instruction, permet d'étudier les possibles activités compatibles.

Chez CETIAC nous pensons qu'il n'y a pas d'agriculture sans agriculteur. Nous faisons donc le maximum pour mettre en relation et travailler avec les agriculteurs du secteur pour retenir et construire le projet agricole le plus pertinent pour le territoire comme pour les filières agricoles.

Mais aussi aux suivis de la mise en œuvre et sur le long terme

Une fois les autorisations accordées, le temps est alors à la mise en place effective et la concrétisation du projet agricole suivant les étapes proposées. CETIAC intervient sur les étapes de préparation de l'arrivée de l'agriculteur sur le secteur, afin de bien vérifier qu'aucun point bloquant ne vient contraindre le déroulé prévu et à adapter autant que nécessaire. Ce travail de mise en œuvre permet aussi de rendre les premiers comptes aux services instructeurs.



Août 2024

Interventions de CETIAC

Chiffres clés de CETIAC

750 missions

Réalisées ou en cours de réalisation sur tout le territoire national

8 consultants spécialisés

une présence sur toutes les régions

BIBLIOGRAPHIE DE L'ÉTUDE

Base de données économiques

AGRESTE : statistique, l'évaluation et la prospective agricole (données régionales voire départementales)

DRAAF Bourgogne Franche Comté : études des filières agricoles régionales et/ou départementales

ESANE : Élaboration de la Statistique ANnuelle d'Entreprise. Dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les entreprises appartenant au système productif. Il s'appuie sur l'enquête Esa et les sources administratives BIC (bénéfices industriels et commerciaux), BNC (bénéfices non commerciaux), BA (bénéfices agricoles) et les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales).

FranceAgriMer : Chiffres clés et conjectures des marchés des différentes filières agricoles

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité pour la caractérisation des produits sous labels et des chiffres-clés des filières.

IPAMP : indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : compte des industries et commercialisation des produits alimentaires

RICA (moyenne sur 5 ans) : Réseau d'information comptable agricole. Le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations représentatif des unités moyennes ou grandes selon la classification par la production brute standard pour la France métropolitaine.

Réseau des Chambres d'Agriculture : Bilan des conjonctures des filières agricoles et diagnostics agricoles locaux (lorsqu'ils existent)

Résultats des contrôles laitiers : Données économiques sur les productions laitières de France

CERESCO COMPALIM :

Le taux de couverture surfacique théorique correspond aux surfaces disponibles théoriquement pour couvrir les besoins alimentaires de la population du territoire (c'est-à-dire du périmètre élargi). Le nombre de j/an correspond au nombre de jours où les besoins alimentaires de la population du périmètre élargi pourraient être fournis par les productions du périmètre élargi.

Le taux de couverture des surfaces végétales pour l'alimentation humaine correspond aux capacités du périmètre élargi de disposer des surfaces en productions végétales pour couvrir les besoins alimentaires de la population du périmètre élargi.

Le taux de couverture des surfaces végétales pour l'alimentation du cheptel correspond aux capacités du périmètre élargi de disposer des surfaces en productions végétales pour couvrir assurer l'autonomie alimentaire des animaux devant être élevés sur le périmètre élargi pour répondre aux besoins de l'alimentation humaine. Attention, il ne s'agit pas des besoins du cheptel existant aujourd'hui sur le périmètre

Le taux de couverture du cheptel correspond aux capacités du périmètre élargi de disposer des animaux élevés pour couvrir les besoins alimentaires de la population du périmètre élargi

GLOSSAIRE

Principaux sigles utilisés dans l'étude préalable agricole

ADEAR	Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
AFAF	Aménagement Foncier Agricole et Forestier
AFES	Association Française de l'Étude des Sols : harmonisation des études de sol au niveau national. Denis Baize (ancien président AFES) a publié référentiel pédologique
AOP	Appellation d'Origine Contrôlée
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
BA	Bénéfices Agricoles
BDNI	Base de Données Nationale d'Identification (cheptel)
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
BNC	Bénéfices Non Commerciaux
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CA	Chiffre d'Affaires
CA	Communauté d'Agglomération
CAPEX (Io)	Capital Expenditure : dépenses d'investissement
CC	Communauté de Communes
CCh	Capacité au champ = RU + eau inutilisable
CDCEA	Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (avis changement PLU si pas de SCoT)
CDEX	Classe de Dimension Economique
CDOA	Commission Départementales d'Orientation Agricole
CDPENAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
CEC	Capacité d'Échange Cationique : mesure de la capacité du CAH (Complexe Argilo-Humique) à fixer des cations <=> taille du réservoir en éléments nutritifs
CIVAM	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
CIVE	Culture Intermédiaire à Vocation Environnementale
CLC	Corine Land Cover
COP	Céréales et Oléo-Protéagineux
CRE	Commission de Régulation de l'Energie (tarif)
CRPM	Code Rural et de la Pêche Maritime
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DADS	Déclaration Annuelle de Données Sociales
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIA	Déclaration d'Intention d'Aliéner (SAFER)
DJA	Dotation Jeunes Agriculteurs
DOO	Document d'Orientation et d'Objectifs (SCoT)
DPB	Droit au Paiement de Base > versé en fonction des surfaces détenues par les agricultures (anc. DPU : Droit au Paiement Unique)
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (1≤ pers. physique ≤10, majeur, responsabilité limitée à l'apport)
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EMP	Effectif Moyen Présent
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESANE	Elaboration de la Statistique Annuelle d'Entreprise
ETA	Entreprise de Travaux Agricoles
ETP	Equivalent Temps Plein
FADEAR	Fédération Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEADER	Fonds Européen Agricole de Développement Rural <=> 23% aides PAC
FEAGA	Fonds Européen Agricole de Garantie <=> 77% aides PAC
FNE	France Nature Environnement
GAB	Groupement d'Agriculture Biologique
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en commun (activité agricole, 2 ≤ pers. physique ≤10, majeur, ≤ 1500€, participation aux activités agri, responsabilité max de 2 fois leur capital)
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GIS	Groupement d'Intérêt Scientifique
GUFA	Groupement d'Utilisation de Financement Agricole
IAA	Industrie Agro-Alimentaire
ICHN	Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels
IGP	Indication Géographique Protégée
INAO	Institut National de l'Origine et de la Qualité
INRAAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
IPAMP	Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production agricole

ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
JA	Jeune Agriculteur
LAAAF	Loi d'Avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
LTECV	Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte > atteindre 40% de production d'électricité renouvelable en 2030
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MIN	Marché d'Intérêt National
MOS	Mode d'Occupation de Sol (IdF)
NPK	Azote (N) Phosphore (P) Potassium (K) (engrais minéraux)
ONCEA	Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles
ONVAR	Organisme National à Vocation Agricole et Rurale
OTEX	Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles
PAC	Politique Agricole Commune
PAD	Projet Agricole Départemental
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PBS	Production Brute Standard
PCAET	Plan Climat-Air-Energie Territorial
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
pF	Force de succion de la plante <=> force avec laquelle l'eau est retenue dans le sol + pF augmente, - la plante arrive à pomper
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PNR	Parc Naturel Régional : charte + plan (occupation des sols) revus tous les 12 ans
POS	Plan d'Occupation des Sols (ancien nom du PLU, caduque le 01/01/2020 -> RNU
PPAM	Protéagineux et Plantes Aromatiques, Médicinales et à parfum
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PPEANP	Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PRA	Petite Région Agricole
PRAD	Plan Régional d'Agriculture Durable
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RCAI	Résultat Courant Avant Impôts
RE	Résultat Exceptionnel
RF	Résultat Financier
RFU	Réserve Facilement Utilisable par la plante (mm/cm)
RGA	Recensement Général Agricole
RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
RNU	Règlement National d'Urbanisme
RPG	Registre Parcellaire Graphique
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utile
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCOP	Société Coopérative de Production
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIQO	Signes d'Identification de Qualité et d'Origine
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCAE	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STH	Surface Toujours en Herbe
TCR	Taillis à Courtes Rotations
tMS	Tonnes de Matière Sèche
TVB	Trame Verte et Bleue
UGB	Unité Gros Bétail/Bovin
UMO	Unité de Main d'Œuvre
UTA	Unité de Travail Annuel
UTCATF	Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et la Forêt > calcul Mt CO2 éq total (émissions de Cultures, ZU, autres et absorption de Prairies, Forêts)
UTH	Unité de Travail Humain
ZAC	Zone d'Activité Concertée ou Commerciale ou Economique (ZAE)
ZAP	Zone Agricole Protégée
ZIP	Zone d'Implantation Potentielle
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZNT	Zones de Non Traitement (distance de sécurité à respecter vis-à-vis des éléments environnants (habitations, cours d'eau, etc.)
ZPENAF	Zone de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers



nous sommes joignables au
04 81 13 19 50 et via contact@cetiac.fr

18 RUE PASTEUR 69 007 LYON
www.compensation-agricole.fr